MÉMOIRES

DE

MME DE MOTTEVILLE.

DE L'IMPRIMERIE DE PILLET AÎNÉ.

MÉMOIRES

DE

MME DE MOTTEVILLE,

POUR SERVIR A L'HISTOIRE

D'ANNE D'AUTRICHE.

NOUVELLE ÉDITION.

TOME SEPTIÈME.

PARIS,

COLNET, LIBR., QUAI MALAQUAIS, N° 9;

PILLET AÎNÉ, RUE CHRISTINE, N° 5.

1822.

MÉMOIRES

DE

Mme DE MOTTEVILLE.

ANNÉE 1649.

Quelques jours après, la reine, en se couchant, dit à madame de Beaumont et à Comminges, qui se trouvèrent seuls auprès d'elle, qu'elle avoit un amant, et qu'elle avoit appris par des amis fidèles ce qui se disoit par le monde sur la folie de Gersé. Elle ajouta, d'un ton moqueur où la colère se pouvoit remarquer, qu'il étoit bien impertinent, et qu'elle étoit bien fâchée qu'il eût porté sa folie jusqu'à la forcer d'en prendre connoissance. Ce discours vouloit beaucoup dire, et sans doute qu'elle étoit convenue avec le cardinal de parler de lui en ces termes devant des personnes qui

pussent l'en avertir. Comminges, qui aperçut le dessein de la reine, le voyant venir le lendemain au Palais-Royal, eut la volonté de lui en parler, pour l'empêcher d'entrer où elle étoit; mais n'ayant su l'aborder en cet instant, à cause de quelqu'un qui l'aborda, il le laissa passer dans le cabinet où la reine s'habilloit. Comme Gersé savoit à peu près, par la disgrâce de son amie madame de Beauvais, l'état où il étoit à la cour, il crut faire voir un tour d'habile politique de paroître ne penser à rien et ne rien craindre; mais l'heure étoit venue qu'il devoit être puni de son imprudence. La reine, ayant dans l'esprit de le maltraiter, aussitôt qu'elle l'aperçut ne manqua pas de l'attaquer, et de lui dire avec un ton méprisant ces mêmes paroles: « Vraiment, M. de Gersé, vous êtes bien » ridicule : on m'a dit que vous faites l'amou- » reux. Voyez un peu le joli galant. Vous me » faites pitié. Il faudroit vous envoyer aux » Petites-Maisons; mais il est vrai qu'il ne » faut pas s'étonner de votre folie, car vous » tenez de race. » Voulant citer en cela le maréchal de Lavardin, qui, autrefois, avoit

été passionnément amoureux de la feue reine Marie de Médicis, et dont le roi son mari, Henri-le-Grand, se moquoit lui-même avec elle. Le pauvre Gersé fut accablé de ce coup de foudre ; il n'osa rien dire à sa justification. Il sortit du cabinet en bégayant, mais plein de trouble, pâle et défait. Malgré sa douleur, peut-être se flattoit-il déjà de cette douce pensée que l'aventure étoit belle, que ce crime étoit honorable, et qu'il n'étoit pas honteux d'en être accusé. Toute la cour fut aussitôt remplie de cet événement, et les ruelles des dames retentissoient du bruit de ces royales paroles. On fut long-temps que le nom de Gersé s'entendoit nommer partout dans Paris, et les provinces en eurent bien vite leur part. Beaucoup de gens blâmèrent la reine d'avoir voulu montrer ce ressentiment, et disoient qu'elle avoit fait trop d'honneur à Gersé d'avoir daigné se rabaisser jusqu'à cette colère, et que la dignité de la couronne en avoit été blessée. Aussi peut-on dire, pour réparer cette petite faute, qu'elle ne l'auroit pas faite si elle n'y avoit été forcée par les craintes du ministre qui, voyant Gersé

fidèle à M. le Prince et ingrat envers lui, ne pouvoit pas manquer de croire que, sous cette affectation de bouffonnerie, il y avoit quelque malignité frondeuse contre sa fortune.

La suite de cette histoire fut dangereuse à l'état par ses événements. Ce qui n'étoit qu'une bagatelle, se mêlant à de plus grandes choses, vint à produire de terribles effets. M. le Prince, pour consoler Gersé de son affliction, le mena, deux jours après, à Saint-Maur avec lui; et faisant peu de cas de l'éclat que la reine avoit fait contre lui, déclara publiquement qu'il étoit son ami, et qu'il l'aimoit. Il dit, à tous ceux qui le voulurent entendre, que pendant sa brouillerie avec le ministre, quoique Gersé eût fait semblant d'être attaché à la cour, il étoit vrai néanmoins qu'il étoit demeuré dans ses intérêts, et qu'il n'avoit gardé des mesures avec le cardinal que parce qu'il avoit voulu qu'il conservât sa charge de capitaine des gardes et celle de M. le duc d'Anjou, le véritable Monsieur, dont il étoit assuré. M. le Prince fit plus; et comme si la reine n'eût pas été la maitresse

de ses paroles et de ses sentiments, il se plaignoit hautement de ce qu'elle avoit gourmandé Gersé sans l'en avertir, et de ce que le cardinal l'avoit souffert sans son consentement; disant que puisque la reine avoit parlé au duc d'Orléans et à lui du dessein qu'elle avoit eu de chasser sa première femme de chambre, ne lui ayant point fait de secret de la folie de Gersé, elle devoit de même lui faire part de la résolution qu'elle avoit prise de le maltraiter, puisqu'elle savoit qu'il étoit de ses amis. La reine répondit à cela qu'elle avoit pris toutes ses précautions pour faire qu'il se retirât de lui-même, sans être obligée d'en venir aux extrémités. Elle disoit qu'elle avoit parlé de lui avec mépris devant Comminges et mademoiselle de Beaumont, le soir précédent, espérant qu'ils ne manqueroient pas de l'en avertir ; et que l'ayant revu devant ses yeux, la mauvaise humeur où elle étoit contre lui l'avoit emportée sur la civilité. La reine se justifioit en cette occasion avec beaucoup de peine : elle ne trouvoit pas bon que M. le Prince voulût exiger d'elle une si grande dépendance; et le même jour que M. le

Prince mena Gersé à Saint-Maur, elle me fit l'honneur de me dire, avec beaucoup de chagrin, qu'elle commençoit à se lasser de la superbe manière d'agir de M. le Prince, et que la protection qu'il donnoit à Gersé lui déplaisoit infiniment. Ce prince qui, par sa hauteur, travailloit à son abaissement, prit cette affaire avec tant de chaleur qu'il fit supplier la reine de recevoir Gersé et de lui pardonner. Un de ses serviteurs [1] me dit à moi-même, parlant de cette aventure, que si la reine ne lui pardonnoit et qu'elle tînt bon là-dessus, il y auroit bien du bruit au quartier, et que M. le Prince crioit bien haut. Voilà les mêmes mots; la phrase en étoit commune; mais le sens des paroles étoit extraordinaire; car il n'y a point de demoiselle à qui, sur une affaire de cette nature, on ne dût laisser la liberté d'agir à sa fantaisie. Ce fut alors que le ministre connut visiblement que la douceur que M. le prince de Condé, madame de Longueville et le prince de Conti avoient eue pour lui, n'avoit été qu'une feinte, à dessein

[1] Le Petit Arnaud.

seulement de tirer de la reine le brevet du prince de Marsillac, et leur artificieuse manière d'agir lui fit juger qu'il ne falloit pas qu'il espérât de sincère réconciliation de leur côté.

Ce trouble réveilla le parlement et la Fronde. Comme ils ne pouvoient souffrir le raccommodement de M. le Prince avec la cour, quoique très-imparfait, ils commencèrent à reprendre des forces. Tous vouloient la division du cabinet, et voyoient avec joie que le cardinal Mazarin ne pouvoit être content de M. le Prince. Les Frondeurs espéroient que les choses venant dans les dernières extrémités, il arriveroit qu'ils reprendroient liaison, soit avec le ministre, soit avec le prince de Condé.

La famille de Longueil et celle de la Vieuville, qui vouloient encore pousser d'Hemeri, faisoient ce qu'ils pouvoient pour parvenir à la surintendance par quelque nouveauté. Le quatrième de décembre, il y eut un grand bruit au parlement à cause des rentes. Les syndics demandèrent à être reçus, afin de travailler à la sûreté des rentes de l'hôtel-de-

ville. Ceux qui faisoient naître ces embarras excitoient le peuple à vouloir des syndics, afin que par leur intérêt ils eussent sujet d'émouvoir quelque sédition contre le ministre, et particulièrement contre d'Hemeri. Ils vouloient malicieusement mettre les choses en tel état que, s'il venoit à manquer au paiement qu'il avoit promis, on pût l'attaquer là-dessus. Ce jour, quelques députés étant assemblés chez le premier président pour travailler à cette affaire, ces syndics, élus tumultuairement par le peuple, leur vinrent faire un grand vacarme. Entre autres, un nommé Joli parla insolemment au premier président, et tous dirent à son fils Champlâtreux, en le menaçant, qu'il n'auroit jamais la charge de son père. Le président le Coigneux, dont la fille avoit épousé le fils d'Hemeri, fut maltraité par eux. Ils lui reprochèrent qu'il avoit reçu plus d'argent que les autres en la distribution du paiement des rentes.

A ces désordres se joignirent ceux de Bordeaux. Ces peuples étoient protégés par M. le Prince, qui n'aimoit pas le duc d'Epernon, et qui n'étoit peut-être pas fâché d'avoir en

France un lieu de sûreté contre la cour. Le duc d'Orléans, de son côté, ayant toujours eu cette inclination d'accommoder les affaires plutôt que de les aigrir, voulut aussi que cette affaire s'accommodât. Il fit en sorte, conjointement avec M. le Prince, que, malgré leur rébellion, le ministre fût obligé d'envoyer un ordre secret au maréchal du Plessis de faire la paix avec ces mutins, pourvu qu'ils la voulussent souhaiter. On lui envoya de quoi soutenir la guerre languissamment, mais non pas assez de quoi la finir par la force; si bien que ces peuples se sentant soutenus par des princes si puissants, et mal attaqués par le roi, allèrent de pis en pis, et nous ne verrons de long-temps la fin de cette petite guerre.

Dans la dernière brouillerie de M. le Prince et du ministre, M. le Prince s'étoit trouvé de même sentiment que ceux de la Fronde, touchant la ruine apparemment tant désirée du cardinal Mazarin, et madame de Longueville avoit travaillé à l'union de M. le Prince et du duc de Beaufort avec ses amis; mais cette princesse n'avoit pu les acquérir entièrement pour les faire entrer dans tous

les intérêts de M. le Prince. Ils demeurèrent fermes dans la résolution de s'unir avec lui, seulement pour la perte du cardinal. Leur résistance avoit obligé M. le Prince, outre les avantages du prince de Marsillac, de se raccommoder avec la cour, plutôt que de s'engager dans une cabale dont les projets apparemment n'auroient servi qu'à l'établissement du duc de Beaufort, du coadjuteur et de Châteauneuf; mais le prince de Condé, qui méprisoit le cardinal, quoiqu'il fût quelquefois dans le dessein de le préférer aux autres, traitoit avec lui, plutôt comme son ennemi, que comme son ami. Il s'opposoit aux avantages de sa famille, et faisoit gloire de le maltraiter; si bien que cette paix ne servit qu'à le précipiter dans le malheur que le ministre fut forcé de lui procurer, et faire que les Frondeurs, qui ne se pouvoient souffrir dans l'état douteux et incertain où ils étoient, firent tous leurs efforts pour en sortir.

Ensuite de ce qui étoit arrivé, le quatrième décembre, chez le premier président, le douzième du même mois 1649, il parut que par une brigue, apparemment faite par le

coadjuteur et les principaux Frondeurs, ce Joli, qui avoit parlé insolemment à Champlâtreux, reçut un favorable coup de pistolet comme il étoit dans son carrosse, allant chez le président Charton; et il arriva, ou par choix, ou par aventure, que ce fut dans sa rue, et proche de la porte de ce président, que ce coup de pistolet fut tiré. Il cria, et fit ce qu'il put pour émouvoir le peuple à sédition. Le président Charton vint à son secours, qui fit beaucoup de bruit; mais le peuple n'y prit point de part, et parut aussi peu offensé de ce coup, que Joli en parut peu blessé. Le peuple laissa faire à lui et à son ami toute leur rumeur, sans y entrer en aucune façon, parce qu'il commençoit à goûter le repos; et hormis ceux qui furent payés pour crier, nul ne se trouva en volonté de mal faire. Joli et deux autres syndics, avec le président Charton, ne laissèrent pas d'achever leur entreprise. Ils allèrent droit au Palais demander justice de cet assassinat. D'abord, il se fit un grand vacarme; et les Frondeurs, qui, selon toutes les démonstrations qu'ils en firent, vouloient que cela produisît quelque

événement qui changeât la face du théâtre, se mirent tumultuairement à faire de grands cris pour animer la compagnie et le peuple. Broussel proposa de faire fermer les portes de Paris afin de renfermer dans la ville celui qui avoit fait le coup; mais les plus sages, après avoir opiné là-dessus, demeurèrent les maîtres, et firent arrêter qu'on informeroit selon l'ordre ordinaire.

En ce même temps, le marquis de la Boullaie, grand Frondeur, et ami des chefs de la cabale frondeuse, afin d'émouvoir le bourgeois, se mit à courir par la ville, le pistolet à la main, criant au peuple : *Aux armes! trahison de Mazarin*. En cet état, il va au Palais, et crie en ce lieu encore plus haut, et amasse quelques coquins pour crier avec lui, mais nul honnête homme ne s'émut à sa voix, ni ne se laissa duper par cette fourberie manifeste : si bien que ce gentilhomme, indigne de ce nom, quoique vaillant et qualifié, fut contraint de s'aller cacher chez le coadjuteur, son bon ami, avec la honte qui suit d'ordinaire un mauvais succès fondé sur un honteux dessein.

On vint avertir la reine de ce désordre, et le Palais-Royal fut aussitôt rempli des plus considérables de la cour, dont le duc d'Orléans et le prince de Condé furent des premiers. Il étoit samedi, et selon sa coutume, elle voulut aller à Notre-Dame; mais on douta si elle devoit faire son voyage. La fermeté inébranlable de son ame la fit conclure elle-même qu'elle y devoit aller : elle souffrit seulement que M. le Prince l'accompagnât; ce qu'il fit, et de bonne grâce. Pour le duc d'Orléans, il avoit fait dessein d'aller à Limours, et voyant les choses apaisées, il acheva son voyage.

Au dîner de la reine, le duc de Bouillon la Marck, beau-père de la Boullaie, vint trouver la reine pour lui dire que son gendre ayant appris qu'on vouloit lui rendre de mauvais offices auprès de sa majesté, l'avoit prié de la venir assurer qu'on l'accusoit à tort d'avoir voulu émouvoir le peuple à sédition; qu'il n'avoit point eu cette pensée, et n'en étoit pas capable. Il lui dit qu'il étoit bien vrai qu'ayant trouvé des gens qui l'avoient voulu assassiner, il avoit appelé à son secours, seu-

lement pour sa défense, et point du tout avec intention de manquer au respect qu'il lui devoit. La reine lui répondit froidement ces mêmes mots, que je pris soin de retenir: « J'ai bien ouï dire qu'on a tiré un coup de » pistolet sur un conseiller du Châtelet, mais » non pas qu'on ait attaqué votre gendre. » Au contraire, on m'a assuré qu'il avoit » couru les rues, avec un pistolet à la main, » pour émouvoir le peuple, et crié dans le » Palais, aux armes! Je souhaite que ce que » vous me dites en sa défense se trouve vrai. » Cependant je ferai informer pour savoir » ce qui en est. » La Boullaie ayant mal réussi dans son dessein, le coadjuteur et lui avoient trouvé qu'il falloit faire cette mauvaise excuse, afin de montrer du moins qu'il n'avoit pas la hardiesse de l'avouer. Après cette pauvre comédie, dont ils appréhendèrent les suites, ils cherchèrent d'autres remèdes qui leur réussirent mieux. Le temps étoit favorable aux criminels : celui-là demeura impuni, de même que la cause de son crime a été cachée par son silence et celui de ses complices. Peut-être que les Frondeurs

avoient espéré par là remettre le désordre dans Paris, et se trouver en pouvoir d'attaquer la vie du ministre, ou de quelque autre. Pour moi, je n'ai point su qu'il y eût d'autres motifs de ces deux prétendus assassinats, quoique je l'aie souvent demandé à ceux qui apparemment ne le pouvoient ignorer. Toute cette intrigue a toujours été couverte d'un voile fort épais, et personne n'a paru en rien savoir de particulier. Quelques-uns de cette cabale, si la honte d'y avoir eu part ne les en empêche, laisseront ce secret à la postérité [1].

Les cris de la Boullaie n'ayant pas eu plus d'effet que ceux de Joli, les Frondeurs jugèrent peut-être à propos d'effacer le souvenir de l'aventure du matin par quelque événement plus considérable. Ce même jour, des personnes [2] attachées à M. le Prince me dirent, comme par prophétie, que les Frondeurs en vouloient à M. le Prince. En effet le soir, après le conseil, ce prince étant allé chez Prudhomme, baigneur, un de ses écuyers

[1] Le cardinal de Retz pense que la Boullaie agissoit de concert avec le cardinal Mazarin.

[2] Arnaud et le duc de Rohán.

l'y vint trouver pour l'avertir de la part du président Pérault, son intendant, qu'un marchand venoit de lui dire qu'on avoit dessein de l'assassiner, et l'écuyer lui conta, pour appuyer son avis, qu'en passant par la place Dauphine, étant dans un de ses carrosses, des coquins, qui étoient amassés en cet endroit, lui avoient tiré cinq ou six coups de carabine, sans que par bonheur il eût été blessé. Ce rapport ayant été fait à M. le Prince, le chevalier de Grammont, attaché à M. le Prince, envoya son carrosse avec ses livrées passer sur le Pont-Neuf pour voir ce qui en arriveroit. Le succès fut tel qu'on s'étoit imaginé : on tira dans ce carrosse, et comme il n'y avoit personne dedans, les assassins, ou qui faisoient semblant de l'être, n'attrapèrent rien. Le carrosse de Duras qui venoit après, où il n'y avoit que des laquais, fut traité de la même sorte, et un de ses laquais fut tué. Des gens de M. le Prince me dirent alors qu'ils étoient quarante ou cinquante hommes à cheval, et ce même nombre avoit paru le matin auprès de la maison de la Boullaie où logeoit le duc de Beaufort.

Le lendemain, toute la cour fut troublée de cette aventure. La reine manda les gens du roi, et leur ordonna de faire informer de cette affaire, témoignant beaucoup de chaleur pour les intérêts de M. le Prince. Le procureur du roi du Châtelet fit informer de celle de Joli, et deux conseillers de la cour furent députés pour cet effet. Ils rapportèrent que Joli n'étoit point blessé ; mais que selon les trous qui étoient à son habit, il le devoit être. La reine manda aussi le prévôt des marchands, messieurs de ville et tous les colonels des quartiers, qu'elle loua de ce qu'ils n'avoient point écouté les voix malicieuses de ceux qui avoient eu dessein de les embarquer tout de nouveau à quelque sédition, et les exhorta à continuer à bien faire. Pour les récompenser, elle leur promit que le roi à l'avenir auroit une entière confiance en leur fidélité.

Les choses étoient alors si brouillées, qu'il étoit difficile de discerner qui étoit ami ou ennemi. Le Palais-Royal étoit rempli d'une furieuse presse, et tous désiroient de voir comment se pourroient démêler ces embarras. La

reine, au milieu de ce trouble, me parut satisfaite plus qu'à son ordinaire : elle disoit à ses familiers qu'elle s'en consoloit, vu qu'elle n'étoit point mêlée à toutes ces querelles. Un jour me disant la même chose, elle y ajouta : « Que peut-être elle en profiteroit, et qu'elle » étoit en état qu'il falloit nécessairement que » les uns ou les autres eussent besoin d'elle. »

Le lendemain, le duc d'Orléans, M. le Prince et le prince de Conti allèrent au parlement ; et sur la requête des gens du roi, il fut ordonné qu'il seroit informé sur le prétendu assassinat de Joli, et contre ceux qui avoient voulu soulever le peuple. M. le Prince ne voulut pas alors parler de lui, parce qu'il vouloit avoir des preuves suffisantes pour pouvoir attaquer ses ennemis par les formes.

Ils retournèrent le jour d'après. On décréta prise de corps contre la Boullaie : M. le Prince se déclara de son assassinat, et en fit ses plaintes. Les choses étant dans cette extrémité, le coadjuteur alla voir M. le Prince, dans le dessein, à ce que j'ai ouï dire, de former de nouvelles liaisons avec lui, et de voir si de tant de maux, il n'en pourroit point tirer quelque avantage

à son égard, contraire au repos public; mais ce prince irrité le rebuta, et ne le voulut point voir. Il alla même chez Pérault pour lui parler, où il fut traité froidement; et ne se tenant pas pour refusé, il demanda à voir la Moussaie ou Toulonjon. M. le Prince leur ordonna de lui mander qu'ils n'y étoient pas. Ces personnes me l'ont dit elles-mêmes.

Le cardinal Mazarin étoit traité de la même sorte. Les Frondeurs le recherchoient. Le duc de Vendôme lui offrit alors l'amitié du duc de Beaufort, son fils, à telle condition qu'il lui plairoit de la recevoir; mais, la comédie n'étant pas encore au dernier acte, le ministre lui répondit que le duc de Beaufort étant soupçonné d'avoir part à la conjuration qui avoit paru avoir été faite contre M. le Prince, il ne pouvoit pas recevoir ses offres, que premièrement il ne fût purgé de cette accusation. Quelques jours après, soit que ce prince eût honte d'avoir été refusé, qu'il fût vrai que le duc de Vendôme, son père, l'eût offert sans son consentement, il désavoua publiquement d'avoir eu cette pensée, ni d'en avoir jamais prié le duc de Vendôme, son père.

Le coadjuteur, le duc de Brissac et toute la cabale frondeuse, sans paroître abattus de l'état où ils étoient, se résolurent d'aller tenir leur place au parlement, le jour que les princes avoient fait dessein d'y aller porter les informations faites contre la Boullaie et contre eux. Ils y allèrent; et comme on voulut parler de cette affaire, Coulon s'opposa ouvertement au duc d'Orléans, et dit qu'il n'étoit pas temps de parler de cela, et que les députés de Bordeaux étoient à la porte, qui demandoient d'entrer. Le duc d'Orléans dit que l'affaire de Bordeaux étoit accommodée; et il eut la hardiesse de lui soutenir que non.

Les Frondeurs furent si bien servis, qu'on éluda sur le principal; et sur ce que M. le Prince demanda que le président Charton ne demeurât pas dans la chambre pour être juge d'une affaire où il étoit nommé on fit durer cette dispute si long-temps, qu'enfin l'heure sonna. Toute la conclusion fut d'ordonner qu'il sortiroit, et toutes choses remises au vingt-deuxième, qui étoit le mercredi suivant. Pendant cet intervalle, on résolut au conseil du roi d'envoyer une décla-

ration favorable au parlement de Bordeaux, afin d'ôter tout prétexte à ceux du parlement, qui favorisoient les Frondeurs, de parler d'aucune autre affaire que des intérêts du prince de Condé.

Monsieur et M. le Prince allèrent au parlement le vingt-deuxième. Ils y eurent tant d'occupation, qu'ils y demeurèrent jusqu'à cinq heures du soir. On y lut les informations faites contre toute la Fronde. Le duc de Beaufort et le coadjuteur voulurent sortir ; mais le premier président les retint. Les gens du roi, après la lecture des informations, signifièrent ajournement personnel au coadjuteur, au duc de Beaufort, et au conseiller Broussel, parce qu'il étoit nommé dans le procès comme celui chez qui toutes les assemblées s'étoient faites. Ils se présentèrent ensuite pour répondre, et demandèrent que M. le Prince eût aussi à sortir. On délibéra sur ces matières. Il fut ordonné que Broussel sortiroit. Plusieurs de ses amis, ou intéressés en sa justification, dirent, en faisant grand bruit, qu'on attaquoit un homme de bien qui étoit de leur corps.

Le lendemain, le coadjuteur et le duc de Beaufort allèrent au parlement demander d'être jugés, et d'être reçus à récuser le premier président, disant qu'il étoit ami partial de M. le Prince. Un de la compagnie, fortifiant cette requête, dit publiquement qu'elle devoit être lasse d'avoir pour chef un traître et un partisan de la cour; et cet homme vénérable fut contraint d'aller au barreau, comme un particulier, pour se défendre. Il fut conclu qu'on opineroit là-dessus, et l'heure sonna.

Deux jours après, Monsieur et M. le Prince furent encore au parlement. Pour éviter les embarras qu'on faisoit naître tous les jours dans cette affaire, ils déclarèrent qu'ils ne vouloient plus demeurer en ce lieu passé onze heures. Le duc de Beaufort et le coadjuteur se présentèrent, qui dirent qu'ils avoient une telle impatience d'être justifiés, que si on vouloit les juger à l'heure même, ils ne récuseroient personne, pas même le premier président, et souffriroient que M. le Prince y demeurât. On délibéra sur la récusation faite en la personne du premier pré-

sident, et cette délibération fut si longue, qu'elle ne put être achevée. Quand les princes sortirent, on cria : *Vive le roi et le duc de Beaufort !* Monsieur le trouva mauvais, et fit taire cette canaille qu'on voyoit visiblement être payée pour cela.

M. le Prince étoit embarrassé de cette affaire. La cour paroissoit entrer dans ses intérêts, et la reine montroit tant de chaleur contre ses ennemis, que les courtisans croyoient lui plaire en faisant des vœux pour lui. Le duc d'Orléans paroissoit dans ce commencement assez disposé à le vouloir défendre. Ce prince se croyoit assuré de sa protection ; mais ce n'étoient que des apparences, et les spectateurs étoient trompés. Il sentoit son mal sans le connoître ; car, malgré la confiance qu'il avoit dans les belles apparences de la reine et du duc d'Orléans, il étoit inquiet, et paroissoit chagrin de cette affaire : celui qui savoit vaincre ses ennemis dans les batailles ne pouvoit souffrir d'être maltraité dans le parlement. Il n'avoit pas lieu en apparence de se plaindre du duc d'Orléans ; mais il voyoit néanmoins qu'en de certaines

occasions il penchoit à favoriser le duc de Beaufort, qu'il avoit toujours aimé; et étoit fâché de ce qu'il gardoit des mesures avec tous, ne voulant attirer la haine d'aucun parti.

La fête de Noël n'apaisa point ces désordres. Le roi fit en ce saint jour sa première communion à Saint-Eustache, sa paroisse, avec beaucoup de marques d'une grande inclination à la piété; et le lendemain il arriva une nouvelle qui surprit la reine, qui fâcha le ministre, et qui acheva de gâter entièrement les affaires de M. le Prince, qui, par toutes les voies, couroit à son malheur. Ce fut celle du mariage du duc de Richelieu avec madame de Ponts.

Madame de Ponts, comme je l'ai déjà dit, étoit fille de madame du Vigean, et sa mère avoit été jusqu'alors chèrement aimée de la duchesse d'Aiguillon. Cette union, du temps du cardinal de Richelieu, avoit apporté beaucoup de bien à leur famille, par l'éclat que lui donnoit l'amitié d'une personne qui, étant nièce d'un si puissant ministre, ne pouvoit manquer de leur être utile. Madame de Ponts

étoit veuve d'un homme de naissance et de peu de biens. La duchesse d'Aiguillon, par la tendresse qu'elle avoit pour madame de Vigean, sa mère, lui avoit souvent dit qu'elle ne se mît pas en peine de ce qu'elle n'étoit pas riche, et qu'elle lui promettoit de partager ses trésors avec elle. Madame de Ponts, moins occupée de la reconnoissance qu'elle devoit à la duchesse d'Aiguillon que de ses intérêts, et qui vouloit des richesses plus assurées, prit soin de plaire au duc de Richelieu, neveu de la duchesse d'Aiguillon. Elle y réussit facilement; car il étoit jeune, et elle étoit assez aimable, et bien faite pour pouvoir être aimée avec passion. Madame d'Aiguillon l'avoit priée d'en faire un honnête homme; et comme il auroit quasi pu être son fils, il reçut ses enseignements avec soumission. Madame de Ponts, sans beauté, avoit de bonnes qualités et du mérite: elle étoit bonne, douce, aimant à obliger; sa réputation étoit sans tache. Elle étoit des plus habiles en matières d'une galanterie plus affectée que véritable, pour savoir adroitement triompher d'un cœur tout neuf, qui, manquant de hardiesse, n'o-

soit entreprendre des conquêtes plus difficiles. Cette dame, naturellement libérale de douceurs, animée de ses propres désirs, n'oublia rien sans doute pour se faire aimer de celui de qui elle le vouloit être ; et pour lui, comme il manqua de discernement pour connoître ce qu'il lui convenoit de croire et de faire, le plaisir de s'imaginer d'être véritablement aimé eut de grands charmes pour lui. La duchesse d'Aiguillon avoit été choisie par le feu cardinal de Richelieu, son oncle, pour être tutrice de ses petits-neveux, et ce grand homme n'avoit pas cru pouvoir trouver un moyen plus assuré pour conserver son nom, que de laisser ceux qui le portoient du côté des femmes sous la conduite de leur tante. Il jugea que sa vertu, son esprit et son courage les pourroient protéger contre les effets de l'envie et de la haine, qui sont d'ordinaire les suites fâcheuses des grandes fortunes des favoris. Cette illustre tante, malheureuse dans tous ses projets, voyant un jour son neveu rendre de petits services à madame de Ponts, lui dit qu'elle souhaitoit qu'il fût assez honnête homme pour être amoureux d'elle ;

et madame de Ponts, qui avoit son dessein formé, lui répondit en riant qu'elle l'avertissoit que, s'il lui parloit d'amour et qu'il voulût devenir son mari, elle n'auroit point assez de force pour le refuser. Ce discours fut pris par la duchesse d'Aiguillon comme une raillerie dont elle ne fit que se divertir; mais madame de Ponts, qui pensoit sérieusement à cette affaire, crut par cet avertissement être quitte de tout ce qu'elle devoit à la duchesse d'Aiguillon; et se croyant obligée de se préférer à elle et à toute autre, elle employa pour faire réussir son mariage un homme qui étoit auprès de ce duc, qu'elle gagna, et qu'elle engagea dans ses intérêts. Elle se servit pour son grand ressort de l'amitié que madame de Longueville avoit pour elle; et par cette princesse, elle obligea M. le Prince à protéger son mariage comme une chose qui lui pouvoit être avantageuse. Madame de Ponts vouloit un mari, et madame de Longueville vouloit que son amie eût le gouvernement du Havre-de-Grâce, place qui pouvoit rendre le duc de Longueville maître absolu de la Normandie. Son dessein

et celui de M. le Prince fut, qu'en protégeant madame de Ponts, elle seroit obligée de se lier entièrement à eux et à leur fortune. Des Marets, celui qui conseilloit le duc de Richelieu en faveur de madame de Ponts, lui faisoit de belles chimères sur cette union; mais la duchesse d'Aiguillon traversoit leurs pensées secrètes, par le dessein qu'elle avoit de faire épouser mademoiselle de Chevreuse au duc de Richelieu, son neveu, qui, malgré son amitié pour madame de Ponts, paroissoit un peu amoureux de cette princesse. Elle étoit véritablement belle, d'une naissance illustre, et devoit avoir de grands biens; mais cet ami fidèle sut si bien mettre en œuvre ses illusions, aidé par la puissance d'une flatterie honnête, mais soigneusement pratiquée, qu'il persuada le duc de Richelieu qu'il feroit mieux d'épouser cette laide Hélène [1], destinée à faire du bruit, que cette belle personne que sa tante lui destinoit. Il l'assura qu'étant du parti de M. le Prince, il n'avoit nul sujet d'appréhender la duchesse d'Aiguillon désapprouvât que son

[1] Madame de Pont étoit ainsi appelée par les courtisans.

choix ni le pût jamais inquiéter. Toutes ces choses ensemble firent ce mariage, qui fut fatal à M. le Prince, peu heureux à ceux qui s'épousèrent, douloureux à madame d'Aiguillon, et nullement utile à madame de Longueville, qui, dans la suite des temps, elle qui l'avoit fait, ne trouva pas dans le Havre le secours qu'elle avoit espéré; et il s'en fallut peu enfin qu'il ne causât autant de maux aux Français, que celui de Pâris et de la belle princesse de Grèce en fit aux Troyens. Il se célébra à la campagne, en présence de M. le Prince, qui voulut y être, et fit ce que les pères et mères ont accoutumé de faire en ces occasions. La reine fut donc surprise quand elle apprit que ces noces s'étoient célébrées de cette manière. Elle connut aussitôt avec quel dessein M. le Prince en faisoit son affaire; et cet événement servit beaucoup à le ruiner entièrement dans son esprit, par le conseil du cardinal. Sa perte fut alors résolue, comme d'un prince en qui on voyoit de continuelles marques d'un esprit gâté; mais la reine ne laissa pas de lui faire bonne mine et le ministre aussi.

La duchesse d'Aiguillon, apprenant cette

nouvelle, fut au désespoir; ceux qui ont des enfants, ou des neveux qui leur tiennent lieu d'enfants, qui ont de l'ambition et de grands biens, le peuvent aisément jugèr. Cette dame, qui avoit du mérite et du courage, soutenant son malheur par la force de son ame, dépêcha aussitôt un courrier au Havre, où elle commandoit, par ordre du feu cardinal de Richelieu, jusqu'à la majorité de son neveu, pour empêcher qu'il n'y fût reçu d'abord. M. le Prince, le lendemain des noces, l'avoit fait partir pour y aller, et lui avoit dit qu'en toutes façons il falloit qu'il s'en rendît le maître. La reine, de son côté, envoya de Bar pour se saisir de cette place, et pour empêcher, s'il le pouvoit, que M. le Prince par cette voie ne donnât au duc de Longueville, son beau-frère, la possession entière de la Normandie. Quand M. le Prince fut de retour de cette expédition, il vint chez la reine avec le même visage qu'à l'ordinaire; et quoiqu'il sût qu'elle avoit désapprouvé cette action, et qu'il sût aussi que Bar étoit parti pour aller s'opposer à ses desseins, il ne laissa pas de l'entretenir des aventures de la noce, et

en fit devant elle des contes avec beaucoup de gaieté et de hauteur. La reine lui dit que madame d'Aiguillon prétendoit faire rompre le mariage, à cause que son neveu n'étoit pas en âge. Il lui répondit fièrement qu'une chose de cette nature, faite devant des témoins comme lui, ne se rompoit jamais. Enfin ce prince, qui avoit trouvé mauvais que la reine eût gourmandé Gersé sans lui en parler, ne put trouver juste qu'elle sentît comme une rebellion qu'il eût marié un duc et pair de France sans la permission du roi, et avec desseins visiblement mauvais. Il est du devoir des personnes de cette qualité de ne le point faire sans l'agrément du roi, vu le rang qu'ils tiennent dans son royaume; mais alors il fallut feindre, et la reine le fit si bien, que M. le Prince y fut trompé à son tour.

Deux jours après, les nouvelles arrivèrent que le duc de Richelieu avoit été reçu au Havre, que Bar l'avoit vu, et lui avoit persuadé qu'il falloit pour son propre intérêt qu'il gardât cette place au roi, et qu'il se détachât de M. le Prince. Ce jeune duc envoya à la reine un gentilhomme, et lui écrivit pour lui faire

des excuses de son action. La reine lui répondit qu'il étoit vrai qu'elle l'avoit blâmée, et dit à ce gentilhomme que son maître portoit un nom qui devoit toute sa grandeur au feu roi son seigneur, et que, par conséquent, il avoit eu grand tort de manquer au respect qu'il lui devoit; mais que, si à l'avenir il réparoit sa faute par une grande fidélité, il n'étoit pas impossible d'en obtenir le pardon.

Pendant que des acteurs particuliers préparoient une scène dont les grands événements devoient étonner et surprendre toute l'Europe, le parlement s'occupoit à juger du différent qui étoit entre M. le Prince, le coadjuteur et le duc de Beaufort. Après la délibération faite, le 3 janvier 1650, sur la récusation du premier président, il y eut plus de voix pour lui, et le nombre étant plus grand de son côté, il fut arrêté qu'il resteroit le juge de cette affaire. Les créatures du prince de Condé avoient sollicité tout le parlement avec une chaleur extraordinaire, n'épargnant ni les promesses ni les menaces pour lui acquérir quelques voix, ce qui ne leur étoit pas

impossible : car malgré le pouvoir des Frondeurs, le premier président étant de ses amis, il pouvoit avoir beaucoup de voix dans cette compagnie. Le lendemain, il fut question de délibérer sur la requête présentée par le duc de Beaufort et le coadjuteur, qui demandoient à être reçus à récuser M. le Prince, leur partie, comme ne pouvant être juge en sa propre cause; mais comme cette cabale tramoit de plus grands desseins, tout d'un coup ils demandèrent à retirer leur requête, et consentirent au jugement, disant qu'ils se connoissoient innocents, et que par conséquent ils ne craignoient rien. Ils demandèrent seulement d'être jugés et justifiés à l'heure même : cette action parut belle, hardie, et pleine de confiance en leur justice ; et leurs amis la célébrèrent infiniment. Les courtisans ne la louèrent pas devant la reine : ils auroient cru lui déplaire ; car quoiqu'on jugeât qu'elle n'avoit pas sujet d'aimer M. le Prince, on croyoit néanmoins qu'elle haïssoit beaucoup plus les Frondeurs que lui. Elle affectoit de porter ses intérêts avec chaleur, et paroissoit recevoir avec joie ce qui lui étoit avantageux.

On disoit qu'il y avoit un homme pris en Normandie, appelé Martineau, nommé dans les informations, que l'on amenoit prisonnier, et que l'intention des Frondeurs étoit de hâter leur jugement, afin d'éviter le témoignage de cet homme. Les amis de M. le Prince le disoient aussi, avec d'autant plus de zèle, qu'ils avoient plus d'intérêt à soutenir le droit de sa cause ; mais aucun d'eux n'alloit au but de la vérité, et toutes ces choses n'étoient plus que des illusions dont on amusoit le prince de Condé, les courtisans et le peuple.

Les Frondeurs, sachant assez combien le cardinal avoit sujet de haïr le prince de Condé, et se voyant eux-mêmes embarrassés dans une affaire qui leur mettoit sur les bras un ennemi tel que lui, voulurent chercher des voies plus sûres que celle du parlement pour se défendre contre lui. Ils crurent, avec sujet, que toute la mauvaise volonté que le cardinal leur portoit le céderoit dans son cœur à ses intérêts, et qu'en l'état où il étoit, le plus grand bonheur qui lui pouvoit arriver étoit la perte du prince de Condé, sans le trouble de l'état. Ces raisons firent que cette cabale,

ou plutôt ceux qui en étoient l'ame et l'esprit, pour se sauver eux-mêmes, et pour perdre M. le Prince, proposèrent au cardinal de l'arrêter, et lui dirent, qu'eux se mettant de son parti, ils feroient en sorte, par leurs liaisons et leurs amis qu'ils avoient dans le parlement, que le prince prisonnier ne trouveroit point de secours, et que personne ne parleroit en sa faveur.

Cette proposition fut agréée, comme le salut des deux partis, et peu de personnes la surent. Il n'y eut que madame de Chevreuse et Laigue qui traitèrent cette grande affaire avec le ministre. La reine ensuite en fit part au duc d'Orléans, et elle lui fit approuver ce dessein. Ce fut à condition qu'il n'en diroit rien à l'abbé de la Rivière, à cause de l'attachement qu'il paroissoit avoir pour M. le Prince, et de la liaison qu'il avoit prise pour madame de Ponts, qui pour lors étoit devenue duchesse de Richelieu. Pendant que ce projet se préméditoit, le parlement continuoit dans les procédures; et, le douzième du mois, il fut ordonné que l'affaire du coadjuteur, du duc de Beaufort et de Broussel se-

roit séparée de celle de la Boullaie, de Joli et de ses complices.

Le duc d'Orléans fut le premier qui, de son propre mouvement, proposa, ou de les juger présentement, ou de séparer leur affaire; ce qui fut une marque visible de l'affection que ce prince avoit pour les chefs de la Fronde, et du désir qu'il avoit que M. le Prince n'emportât pas la victoire sur eux. La jalousie avoit été toujours grande entre ces princes, et pour lors elle étoit beaucoup augmentée dans l'ame du duc d'Orléans, par l'extrême autorité que M. le Prince prenoit dans l'état; et comme les Frondeurs avoient du crédit auprès de lui, ils n'oublioient pas d'empoisonner son cœur en lui parlant contre lui sur toutes les occasions qu'ils en pouvoient trouver. La duchesse de Chevreuse et celle de Montbazon, les principales personnes de ce parti qui avoient du pouvoir sur son esprit, ne manquèrent pas de sujets pour lui donner de l'aversion contre ses entreprises continuelles. Elles y réussirent si bien, que M. le Prince commença de s'apercevoir alors que le duc d'Orléans l'abandonnoit, et n'alloit

plus au palais qu'à regret. Il ne se trompoit pas ; car déjà le duc d'Orléans, ayant pris goût aux conseils des Frondeurs, avoit impatience de profiter à son avantage de la disgrâce du prince de Condé. Il lui sembla que la cour lui donnoit une belle occasion d'être le maître de la France, c'est-à-dire de jouir lui seul de toute la faveur et de toutes les grâces de la régente.

D'autre côté, la reine et son ministre, lassés de la domination de M. le Prince, le regardoient comme l'usurpateur de l'autorité royale, et comme un prince qui étoit à craindre par sa hauteur et par son ambition. L'affaire de Gersé, le Pont-de-l'Arche, le mariage du duc de Richelieu, et son aversion pour le mariage de la nièce du cardinal, avoient tellement comblé la mesure, que la reine ni son ministre ne pouvoient plus souffrir cette grandeur si formidable, qui, selon les apparences, pouvoit devenir dangereuse à l'état. Elle étoit de mauvais augure, au moins pour le ministre en son particulier, et par cette raison le cardinal Mazarin entra volontiers dans toutes les propositions de ses

ennemis. Il crut que ce qu'il devoit au roi, et ce qu'il se devoit à lui-même, l'obligeoient de mettre des bornes à la puissance de ce prince, qui n'en vouloit plus avoir sur aucun sujet. Les Frondeurs, pour réussir dans leurs desseins, rendirent l'abbé de la Rivière suspect à la reine, au ministre et à son maître, selon que lui-même en avoit donné d'amples matières; et n'oubliant rien de tout ce qui pouvoit le détruire, n'alléguèrent point en sa faveur les marques qu'il avoit données d'aimer son devoir et de ne s'en être jamais écarté sur aucun sujet qui pût être entièrement contraire au bien de l'état. Ce favori, trop assuré de la chose du monde qui par sa nature doit être la plus incertaine, agissoit comme s'il lui eût été presque impossible de perdre les bonnes grâces de son maître, et hasardoit de lui déplaire, en prenant des liaisons qui lui pouvoient être suspectes. Les intérêts l'aveuglèrent, et cette conduite fut cause que le duc d'Orléans lui cacha toujours les hardis desseins de ceux qui le haïssoient, et qui surent donner à toutes ses actions une mauvaise explication. Ce demi-ministre s'a-

perçut alors qu'il y avoit un grand refroidissement dans l'ame du duc d'Orléans pour M. le Prince; et ne voyant point la grandeur de ce mal, ses causes, ni ses effets, bien loin de suivre les sentiments de son maître, il voulut s'y opposer: il le fit, tant pour obliger M. le Prince, que pour détruire le pouvoir de la cabale frondeuse dont il était haï. Il disoit alors à ses amis, pour se justifier de ce qu'il paroissoit avoir des sentiments contraires et différents de ceux de Monsieur, qu'il étoit incapable de se séparer de son devoir; mais qu'il ne vouloit pas laisser arriver de la division entre ces deux princes, parce que la cour n'étoit pas en état de faire un grand coup qui pût abattre la puissance de M. le Prince; qu'il craignoit que celle du duc d'Orléans ne se trouvât anéantie sous l'éclat de l'autre, et qu'elle ne fût mal soutenue de l'autorité royale, qui paroissoit sans force et sans vigueur; mais la vérité est qu'il espéroit toutes les semaines sa promotion au cardinalat. Ses desseins n'alloient qu'à temporiser pour gagner le temps où son ambition devoit être satisfaite; et comme les hommes

se font toujours à eux-mêmes des excuses pour leurs fautes présentes, qu'ils réparent par des désirs vertueux pour l'avenir, il s'imaginoit sans cesse qu'après son élévation, qui le mettroit dans un état de stabilité, il travailleroit fortement à la grandeur du duc d'Orléans, au bonheur de l'état et à l'abaissement de M. le Prince. Il suivoit sa passion, et agissoit selon que tous les hommes ont presque accoutumé de le faire, qui, en croyant se sauver, travaillent souvent à leur perte. Les choses qui se passoient, et qu'on lui cachoit soigneusement, alloient anéantir en lui toute son ambition, par la fin de son crédit et de sa faveur; et il auroit été heureux si, par un sage détrompement de toutes ces choses, il eût appris à connoître ce qu'elles sont en effet.

Pour bien admirer le changement que nous allons voir, il faut se souvenir du siége de Paris et de la guerre fomentée par le coadjuteur et le duc de Beaufort; qu'alors M. le Prince avoit été l'appui du ministre, celui seul qui à son égard ne balança jamais, et qui dans cette occasion avoit marché le plus droit à maintenir sa fortune penchante, et au soutien

de l'autorité royale. Il faut se souvenir qu'après avoir gagné quatre batailles contre les étrangers, il avoit acquis la haine publique et de toute sa famille en particulier, pour cette querelle royale dont il s'étoit fait le défenseur. Il ne faut pas oublier que madame de Chevreuse, étant en Flandre, avoit été d'intelligence avec les Frondeurs; que Laigue avoit été traiter avec l'Espagnol, par le moyen de cette princesse; que le duc de Beaufort avoit été mis à la Bastille, en partie à la suscitation de feu M. le Prince, et que madame de Montbazon avoit été exilée pour avoir été l'ennemie de madame la Princesse, qui, mère d'un fils aussi puissant que l'étoit alors le duc d'Enghien, avoit fièrement bravé ses ennemis, et n'avoit rien oublié pour satisfaire sa vengeance.

La duchesse d'Aiguillon, qui eut part à ce conseil, étoit aussi dans un poste qui mérite d'être remarqué. Dans le commencement de la régence, elle avoit à peine sauvé le Havre; et ce fut un grand bonheur pour elle d'avoir échappé les effets de la haine, que, vraisemblablement, la reine devoit avoir contre elle.

Le feu prince de Condé, et M. le Prince, son fils, l'avoient fort tourmentée en lui suscitant des procès sur la succession du jeune duc de Brézé, frère de madame la princesse sa fille; mais enfin les choses venant à changer, comme ennemie de M. le Prince, elle eut part à sa prison; et, comme habile, elle trouva le moyen d'entrer dans cette intrigue par la voie du duc d'Orléans. Voici comme elle y réussit.

Le duc d'Orléans, comme je l'ai déjà dit, avoit tendrement aimé Soyon, fille d'honneur de Madame. Cette fille, touchée de dévotion ou de quelque chagrin, s'étoit jetée dans le grand couvent des Carmélites, à dessein de se faire religieuse. Monsieur, ne pouvant souffrir son absence, se servit de l'autorité royale, de celle du parlement et de la sienne propre, et des conseils de toutes les amies de Soyon, pour l'en faire sortir. Celle dont il reçut le plus de secours fut madame d'Aiguillon, toute puissante sur le père Léon, confesseur de Soyon, carme, qui avoit pour le moins autant d'ambition que de piété. Elle s'y appliqua avec tant de force, qu'enfin

elle trouva le moyen de rassurer la conscience de cette fille, et de la faire revenir à la cour, avec espérance de devenir bientôt dame d'atour de Madame, afin de pouvoir rester dans le monde sans se marier. Il faut demeurer d'accord qu'elle y a vécu avec tant de piété et de vertu, et qu'elle a montré si nettement le vouloir mépriser, que l'on doit plutôt estimer son retour, qu'y trouver à redire. Madame d'Aiguillon, pour tirer quelque avantage de sa négociation, persuada au duc d'Orléans que l'abbé de la Rivière, jaloux de la faveur de mademoiselle de Soyon, l'avoit par ses intrigues pressée de se faire religieuse. Elle n'en avoit, à ce que j'ai ouï dire, nulle marque véritable : mais comme elle vouloit la perte du prince de Condé, qu'elle croyoit l'abbé affectionné à ses intérêts, et ami de la nouvelle duchesse de Richelieu qu'elle avoit sujet de haïr, elle crut qu'il étoit nécessaire de lui faire perdre les bonnes grâces de son maître. Il est à présumer qu'elle a pu savoir des choses sur ce sujet que j'ai ignorées, et qu'elle pouvoit sans scrupule l'accuser de cette passion, qui, vraisemblablement, devoit être

dans son ame. Comme cette dame, par sa science ou par ses soupçons, fut facilement portée à croire que ce favori avoit été susceptible d'une grande jalousie, le duc d'Orléans en fut de même aisément persuadé; et sans beaucoup examiner si ce qu'on lui disoit étoit vrai, il le crut à cause des autres doutes qu'il commençoit d'avoir contre lui; il s'imagina du moins que l'abbé de la Rivière avoit souhaité que mademoiselle de Soyon fût demeurée aux Carmélites; et cette pensée étant reçue par une ame déjà mal disposée, fut capable de le détruire auprès de lui. Ce fut par là que les Frondeurs, qui haïssoient l'abbé de la Rivière, se lièrent à madame d'Aiguillon; et ce fut la voie qu'elle prit pour entrer dans le secret de cette grande négociation. Elle lui fut confiée par les Frondeurs et le ministre, qui tous étoient résolus de perdre la Rivière. Elle avoit les clefs de la citadelle du Havre, qui, par la fidélité de Bar, lui étoient demeurées, malgré son neveu le duc de Richelieu, et malgré les diligences de M. le Prince; si bien que le ministre la trouvant propre à bien des choses, tant pour la sûreté

qu'on devoit prendre dans sa haine, que par l'opinion qu'il avoit de sa capacité, il ne fit point difficulté de lui parler de ce grand projet. Ce fut donc le coadjuteur, madame de Chevreuse, madame d'Aiguillon, le marquis de Noirmoutier et Laigue, qui traitèrent cette affaire avec la reine, le duc d'Orléans et le ministre. Le duc de Beaufort n'en sut rien, parce que la cabale frondeuse crut qu'il le diroit à madame de Montbazon ; et cette dame n'étoit pas assez estimée de toute la troupe pour la rendre maîtresse de leur sort.

Ce dessein de faire arrêter M. le Prince plut au ministre, non-seulement pour se voir délivré d'un prince du sang qui le méprisoit, mais encore parce qu'il crut qu'il alloit être le maître de la France. Il voyoit une des cabales détruite par la perte de leur chef : l'autre, qui sembloit se donner à lui, ne lui faisoit plus de peur ; et, par la disgrâce de l'abbé de la Rivière, il espéroit qu'à l'avenir il auroit le même crédit auprès du duc d'Orléans que jusqu'alors il avoit eu auprès de la reine, et qu'ainsi sa domination seroit entière et assurée.

Les Frondeurs avoient d'autres pensées. Ils entroient en apparence dans les intérêts du ministre; mais n'ayant plus ce redoutable prince pour ennemi, ils s'imaginoient que le cardinal, foible et haï, n'oseroit leur rien refuser, et qu'il leur seroit tout-à-fait soumis; que le duc d'Orléans n'ayant plus la Rivière, il se laisseroit gouverner par le coadjuteur, leur ami, pour lequel il montroit avoir de l'inclination et de l'estime; que ce prince étant conduit par eux, se rendroit le maître de la cour, et que par lui leur puissance s'établiroit sur tous d'une manière stable et permanente. Madame de Chevreuse se vit en état alors de faire revivre les anciens désirs qu'elle avoit conçus au commencement de la régence, de gouverner la reine; et son espérance fut d'autant mieux fondée qu'elle et sa cabale prétendoient à l'avenir la posséder par force, et par conséquent avec plus de sûreté.

La cour, intérieurement en cet état, prend la résolution d'exécuter promptement son dessein, et d'arrêter M. le Prince, le prince de Conti et le duc de Longueville, afin que les

deux derniers ne pussent, par une guerre civile, secourir le premier. J'ai ouï dire depuis à la reine, parlant de la prison de ce prince, qu'étant un jour au conseil avec le duc d'Orléans et son ministre, elle et eux s'étoient écriés que ce seroit un beau coup à faire que d'arrêter M. le Prince; qu'après y avoir bien pensé, la chose leur parut nécessaire et faisable; qu'ensuite, par les événements et le temps, elle leur avoit paru facile, et qu'ils l'avoient enfin exécutée sans nulle peine. Quand la reine, pour la seconde fois, parla de cette affaire au duc d'Orléans, elle le conjura tout de nouveau de ne point confier ce secret à la Rivière. Cette prière étoit particulièrement fondée sur ce que, dans le dernier accommodement du prince de Condé avec le cardinal, dont l'abbé fut le négociateur, M. le Prince désira qu'il lui donnât sa parole que le duc d'Orléans ne consentiroit jamais à sa prison, au cas qu'on vînt à y penser, sans qu'il l'en avertît; et souhaita que le duc d'Orléans, en sa présence, l'assurât de la même chose. Il crut que la reine n'auroit jamais ce dessein sans que le duc d'Orléans y eût part, et qu'é-

tant en sûreté du côté de ce prince et de son favori, il n'avoit rien à craindre. L'abbé de la Rivière, qui ne voulut pas lui donner sa parole sur une chose de cette conséquence, sans la participation de la cour, prit celle de la reine et de son ministre, avant que de s'engager au prince de Condé, et ensuite lui donna cette sûreté, en présence même de son maître. La reine et le cardinal la donnèrent de bon cœur pour avoir la paix; car alors ils ne pensoient pas encore à se servir contre lui des remèdes extrêmes; mais le temps les ayant persuadés que l'usage en étoit utile à l'état, l'abbé de la Rivière, qui n'étoit coupable en cela que par trop d'empressement à servir M. le Prince, fut la victime offerte pour tous les acteurs en faveur de ce grand dessein. La défiance que la reine eut de lui fut cause de sa perte: ce fut un rideau qu'on tira devant les yeux du duc d'Orléans, qui lui fit voir des crimes en la personne de celui qu'il avoit aimé, qu'il crut être obligé de punir. Il est à croire, néanmoins, que ce favori se seroit accommodé de cette aventure, qui l'auroit délivré de la crainte éternelle du

prince de Conti, qui, selon son caprice, pouvoit toujours lui ôter la nomination de son chapeau; mais son innocence lui fut inutile à cause de ses fautes apparentes.

Celui dont la liberté étoit menacée paroissoit embarrassé. Le public étoit attentif à voir comment il décideroit sa querelle, et de quelle manière elle passeroit au parlement. Ce prince sentoit que ses intérêts n'étoient pas soutenus; il fulminoit contre les Frondeurs, et publioit hautement que, s'il n'en tiroit raison par la justice, il se la feroit lui-même, et le plus fortement qu'il lui seroit possible. Il se plaignoit du duc d'Orléans qui l'abandonnoit; disant à ses amis qu'il faisoit le malade quand il le prioit d'aller au parlement; et l'abbé de la Rivière, inutilement occupé du désir de la paix, travailloit à la maintanir entre ces deux princes, comme à la plus importante affaire de l'état.

Le seizième janvier, Martineau, ce prisonnier qu'on avoit arrêté en Basse-Normandie, arriva à Paris. Le prince de Condé redoubla ses sollicitations, et on députa deux conseillers pour examiner ce prisonnier. La

Fronde devenue plus puissante, on ordonna que, sans délai, le prisonnier examiné, on jugeroit l'affaire du duc de Beaufort et du coadjuteur séparément de celle de la Boullaie, ainsi qu'il a été déjà dit, et sans aucun retardement. Comme le prince de Condé aperçut le crédit de ses ennemis, il en témoigna de grands ressentiments; et un de ses domestiques, personne de qualité, me conta que son chagrin l'empêcha de dormir plusieurs nuits : qu'il se promenoit souvent dans sa chambre, et qu'il passoit beaucoup d'heures à écrire et à consulter ses affaires; mais pendant qu'il menace ses ennemis, qu'il prie ses amis, et qu'il se plaint d'un petit mal, de plus grands malheurs étoient près de tomber sur sa tête, pour montrer que tous les hommes, de quelque condition qu'ils soient, ne peuvent jamais être entièrement heureux. Quoique sa mauvaise fortune ait toujours été environnée de gloire, et que sa prison même ait été suivie d'un bonheur éclatant, on peut dire néanmoins qu'il perdit, avec sa liberté, une grandeur et une puissance qui, jusqu'à ce jour, avoient été accompagnées de toute la

félicité qui se pouvoit souhaiter dans la vie d'un grand prince. Dieu se plaît d'ordinaire, dans le temps de la prospérité, de nous faire voir la fragilité des biens passagers. Enfin les mesures furent prises pour exécuter ce qui devoit changer tant de choses. Le duc de Longueville étoit malade à Chaillot : il avoit montré assez d'aversion pour venir chez le roi, à cause de certains avis qu'il avoit reçus; mais ayant promis de se trouver au conseil, pour une affaire du marquis de Beuvron dont on devoit parler, la reine délibéra de prendre cette occasion pour exécuter son dessein. Elle fit semblant de se trouver mal, et cette feinte indisposition lui donna le prétexte de faire fermer ses portes de peur du bruit. Le conseil amenoit une grande foule de monde au Palais-Royal; et cette action demandoit la sûreté, et par conséquent la solitude. Cette raison obligea la reine d'ordonner au capitaine de ses gardes de ne laisser entrer personne que ceux qui devoient tenir le conseil : le duc d'Orléans n'y vint point, pour ne pas être le témoin oculaire du malheur de ce prince, qui vivoit en sûreté sur sa parole.

La reine se mit sur son lit, disant qu'elle avoit mal à la tête ; et je lui ai ouï dire depuis qu'elle eut besoin de s'y mettre pour cacher le trouble de son ame, qui fut grand, quand elle sentit que l'heure du conseil approchoit. Madame la Princesse, qui avoit le privilége de la voir, quand même elle ne voyoit personne, vint la visiter à cette même heure, ce qui augmenta beaucoup l'émotion de la reine ; car elle avoit de la bonne volonté pour elle, et savoit qu'elle n'avoit nulle part dans la conduite de M. le Prince. Dans cette occasion, elle se souvint avec beaucoup de regret et de compassion, à ce qu'elle m'a fait l'honneur de me dire, que madame la Princesse avoit toujours reçu ses caresses avec une reconnoissance qui approchoit de l'idolâtrie, et qu'elle ne méritoit pas qu'elle la privât de joie le reste de sa vie. Cette mère infortunée, bien ignorante de son malheur, s'assit au chevet du lit de la reine, et lui fit mille questions sur sa maladie, qui toutes procédoient d'une véritable inquiétude ; car la reine étoit toujours si saine, qu'il étoit difficile de ne se pas étonner quand elle se plaignoit ; mais toutes ses

paroles furent de nouvelles matières de douleur à celle qui avoit plus de santé que de repos, et autant de volonté de lui faire du bien que de nécessité de lui faire du mal.

Le matin de ce jour, le prince de Condé alla voir le cardinal, qu'il trouva occupé à parler à Priolo, domestique du duc de Longueville, à qui le cardinal dit mille douceurs pour son maître, le priant de se trouver après midi au conseil. M. le Prince, entrant dans la chambre du ministre, lui dit de continuer son discours; puis, s'approchant du feu, il trouva de Lionne, secrétaire du cardinal, qui écrivoit, sur une petite table, certains ordres nécessaires pour l'exécution de l'affaire du jour. De Lionne les cacha soigneusement sous le tapis, faisant ensuite la meilleure mine qu'il lui fut possible. Cette visite finie, le prince de Condé alla dîner chez madame sa mère: elle avoit eu quelque avis ou quelque pressentiment de sa disgrâce; si bien qu'après le dîner, ayant tiré à part MM. ses enfans, elle dit au prince de Condé de prendre garde à lui, et qu'assurément la cour ne lui étoit point favorable. M. le Prince lui répondit que la

reine l'avoit encore assuré depuis peu de son amitié, que le cardinal vivoit fort bien avec lui ; mais que sans doute le mal venoit de la Rivière qui le trahissoit, et qui faisoit pencher son maitre du côté des Frondeurs. Puis il dit au prince de Conti, son frère, qu'il vouloit ce jour même, en sa présence, le gourmander comme il le méritoit. Le prince de Marsillac, par un esprit de pénétration et d'habileté, avoit souvent jugé que les affaires alloient mal pour leur parti ; et dans cette pensée, il leur recommandoit toujours de ne se trouver jamais tous trois au conseil ; mais l'ordre de Dieu étoit qu'ils ne profiteroient point de ses avis. Le prince de Condé fut le premier qui alla chez la reine, et les deux autres le suivirent bientôt après. Il y trouva madame sa mère, et demeura quelque temps dans la ruelle du lit de la reine, en simple conversation. Comme il avoit beaucoup d'affaires, et beaucoup de chagrin dans l'esprit, après quelques discours communs, il quitta la reine, et laissa madame la Princesse auprès d'elle. Ce fut la dernière fois qu'il la vit, et le dernier moment qui les sépara pour jamais.

Le prince de Condé passa dans le petit cabinet, d'où l'on entre par un autre, en forme de passage, dans une galerie où d'ordinaire se tenoit le conseil : de ce petit passage, on alloit aussi dans l'appartement du cardinal. M. le Prince y voulut aller ; mais il le rencontra dans ce même lieu, qui venoit chez la reine. Ils s'arrêtèrent en cet endroit, et ce prince parla long-temps des affaires qui le touchoient alors le plus sensiblement. Il lui témoigna de sentir infiniment la protection que le parlement donnoit à ses ennemis, et le refroidissement qu'il reconnoissoit pour lui dans l'esprit du duc d'Orléans. Il vint ensuite à se plaindre de l'abbé de la Rivière, qu'il soupçonnoit de favoriser auprès de son maître le parti de la Fronde. Il dit au cardinal qu'il auroit infiniment souhaité de lui parler en sa présence ; et sachant qu'il étoit chez le maréchal de Villeroi, gouverneur du roi, qui étoit malade, ils l'envoyèrent chercher. L'abbé de la Rivière, apprenant que de telles personnes le demandoient, se hâta de venir; mais il trouva, pour entrer chez la reine, de si grandes difficultés à la porte de la salle de

ses gardes, qu'il eut peur que cette sévérité ne le regardât ; car sans rien savoir de particulier, il voyoit les choses brouillées, et ne se sentoit pas si bien avec son maître qu'à l'ordinaire. Comminges, alors lieutenant des gardes de la reine, qui avoit reçu l'ordre, conjointement avec Guitaut, son oncle, pour cet emprisonnement, voyant que ses gardes ne vouloient point laisser passer, selon l'ordre donné, les gentilshommes qui suivoient la Rivière, eut peur que leur exacte obéissance ne lui donnât quelque soupçon. Il lui en fit des excuses, et commanda de le laisser entrer lui et ses gens. Cette douceur le rassura ; et, comme il fut arrivé, M. le Prince et le ministre fermèrent la porte sur eux. Alors le prince de Condé commença fortement à se plaindre de lui, lui disant qu'il le trahissoit auprès de son maître ; qu'il voyoit trop qu'il étoit abandonné, et qu'il l'en accusoit entièrement. Il lui dit qu'il se devoit souvenir de toutes les promesses que le duc d'Orléans et lui, en son particulier, lui avoient faites ; que cependant ses ennemis avoient plus de protection que lui; mais qu'il se feroit justice à lui-

même, et sauroit se venger de ceux qui lui manquoient en cette occasion. En parlant de toutes ces choses, il se mit à crier si haut, que la reine, qui étoit attentive à tout ce qui se passoit, eut quelque légère crainte de ce bruit, s'imaginant que peut-être M. le Prince se plaignoit d'un plus grand mal. Pendant que ces trois personnes s'entretenoient avec chaleur, le comte de Servien arriva, qui avoit le secret de la grande affaire de la cour, car il étoit considéré du cardinal; mais comme il voulut entrer, ils le repoussèrent en le renvoyant comme un importun, et continuèrent leurs discours jusqu'à ce que le duc de Longueville arrivât; alors M. le Prince pria le cardinal et l'abbé de la Rivière de cesser de parler de cette affaire devant lui. Ce duc n'avoit pas approuvé que le prince de Condé eût entrepris cette accusation contre le coadjuteur qui étoit en quelque façon de ses amis : il lui avoit dit qu'il ne le vouloit point abandonner qu'il n'eût vu clairement son crime, et ce partage ambigu avoit déplu à M. le Prince. Leur conversation ayant été interrompue pour quelques moments, ils s'occupèrent à

parler des choses communes, et peu après le prince de Conti arriva. Le ministre, voyant alors ces trois personnes en état de subir la loi du souverain, manda à la reine en leur présence que tout étoit prêt, et qu'elle pouvoit venir au conseil, ce qui vouloit dire qu'elle pouvoit donner le dernier commandement. La reine aussitôt donna congé à madame la Princesse, disant qu'elle alloit au conseil, et ce fut aussi la dernière fois qu'elle la vit. Madame la Princesse, malgré ses soupçons, sortit sans aucune pensée du mal qui dans ce moment lui devoit arriver; et la reine manda aux princes qui l'attendoient qu'ils pouvoient toujours passer dans la galerie, et qu'elle alloit les trouver.

Le prince de Condé passa le premier, le prince de Conti, son frère, après, ensuite le duc de Longueville, et le reste des ministres. M. le Prince, en attendant la reine, s'amusa à parler au comte d'Avaux d'affaires de finances, et disputa contre lui sur quelques articles qui regardoient les intérêts d'un de ses amis. Le cardinal, qui étoit resté dans ce petit passage, voyant les princes entrés dans la ga-

lerie, au lieu de les suivre, prit l'abbé de la Rivière par la main, et lui dit tout bas : « Repassons dans ma chambre, j'ai quelque » chose de conséquence à vous dire. » Ils s'en allèrent ensemble : le premier entièrement occupé de son dessein, et le second, comme lui-même me l'a conté, fort en peine de ne savoir que penser de cette retraite si extraordinaire, qui paroissoit lui annoncer quelque grand événement.

La reine, d'autre côté, ayant quitté son lit, où elle s'étoit tenue tout habillée, donna l'ordre nécessaire à Guitaut, capitaine de ses gardes. Elle prit le roi, à qui jusqu'alors elle n'avoit rien dit de cette résolution, et s'enferma avec lui dans son oratoire. Comme elle n'étoit pas conduite à cette action par aucun sentiment de vengeance, elle fit mettre ce jeune monarque à genoux, lui apprit ce qui se devoit exécuter en cet instant, et lui ordonna de prier Dieu avec elle, afin de lui recommander le succès de cette entreprise, dont elle attendoit la fin avec beaucoup d'émotion et de battements de cœur. Au lieu de la reine qu'on attendoit au conseil, Guitaut

entra dans la galerie ; M. le Prince, qui s'amusoit à causer comme je l'ai déjà dit, car toutes ces choses se firent en un même temps, voyant Guitaut, qu'il aimoit, venir à lui, crut qu'il avoit quelque grâce à lui demander. Il s'avança vers lui dans cette pensée, et lui demanda ce qu'il désiroit. Guitaut lui répondit tout bas : « Monsieur, ce que je veux,
» c'est que j'ai ordre de vous arrêter, vous,
» M. le prince de Conti, votre frère, et
» M. de Longueville. » M. le Prince lui répondit brusquement : « Moi ! M. Guitaut,
» vous m'arrêtez. » Puis, ayant un peu rêvé :
« Au nom de Dieu ! dit-il, retournez à la
» reine, et dites-lui que je la supplie que je
» lui puisse parler. » Guitaut lui dit « que
» cela sans doute ne serviroit de rien ; mais
» que, pour le satisfaire, il s'y en alloit. »
Comme le prince s'étoit écarté des autres pour parler à Guitaut, et que Guitaut lui avoit parlé bas, personne de la compagnie n'avoit entendu prononcer cet arrêt contre la liberté de ces trois personnes, si bien que Guitaut le quittant pour aller parler à la reine, selon son désir, M. le Prince revint à eux, avec le

visage un peu ému, et leur dit à tous : « Mes-
» sieurs, la reine me fait arrêter ; » et se
tournant vers le prince de Conti et le duc de
Longueville, il leur dit : « Et vous aussi,
» mon frère ; et vous aussi, M. de Longue-
» ville. » Continuant son discours, il s'a-
dressa à toute la compagnie, et leur dit à tous :
« J'avoue que cela m'étonne, moi qui ai tou-
» jours si bien servi le roi, et qui croyois
» être si assuré de l'amitié de M. le cardi-
» nal. » Puis se tournant vers le chancelier,
il le pria tout de nouveau d'aller trouver la
reine, pour la prier de sa part qu'il pût lui
parler, et pria aussi le comte de Servien d'al-
ler chez le cardinal lui dire la même chose.

Ce chancelier partit pour aller trouver la
reine ; mais il ne revint point ; et Servien,
qui s'en alla chez le cardinal, en fit autant.
Cependant Guitaut revint, qui lui dit, de
la part de la reine, qu'elle ne le pouvoit
voir, et qu'il avoit ordre d'exécuter ses vo-
lontés. Alors le prince de Condé lui répondit
d'un ton de voix tout-à-fait paisible : « Hé
» bien, je le veux, obéissons ; mais où nous
» allez-vous mener ? Je vous prie que ce soit

» dans un lieu chaud. » Guitaut lui répondit qu'il avoit ordre de les mener au bois de Vincennes. M. le Prince lui dit : « Hé bien, al-» lons. » En ce même temps, il voulut s'avancer vers le bout de la galerie, où est une porte qui alloit à l'appartement du cardinal, croyant sans doute pouvoir sortir par là ; mais comme il voulut l'ouvrir, Guitaut lui dit : « Monsieur, vous ne pouvez sortir par » cette porte ; car Comminges y est avec douze » gardes. » Alors il se tourna vers la compagnie, sans nulle marque de chagrin, ayant le visage serein et tranquille, et en les saluant tous, leur dit adieu, les priant de se souvenir de lui, de vouloir témoigner dans les occasions, comme gens de bien qu'ils étoient, combien il avoit été bon serviteur du roi, ayant toujours vécu comme tel, et qu'il étoit leur serviteur à tous. Puis s'adressant au comte de Brienne, secrétaire d'état, il l'embrassa, et lui dit : « Pour vous, vous êtes mon pa-» rent. » Dans ce même temps, Guitaut fit entrer Comminges, son neveu, et les douze gardes, par la porte du bout de la galerie où ils étoient attendant l'ordre. Ils les fit passer

pour lui ouvrir la petite porte qui donne au jardin, afin d'y pouvoir descendre par un petit escalier dérobé, par où il falloit les mener. M. le Prince, voyant qu'il falloit suivre cette escorte, avant que d'entrer dans l'escalier, s'adressa à Comminges, et lui dit : « Comminges, vous êtes homme d'honneur » et gentilhomme : n'ai-je rien à craindre ? » Puis il lui remit devant les yeux en un moment toutes les choses qu'il avoit faites pour lui, et l'amitié qu'il avoit pour le petit Guitaut son cousin [1], et tout ce qu'il put enfin pour lui faire penser qu'il en devoit avoir quelque reconnoissance. Ce fut Comminges qui me conta peu de jours après toutes ces particularités, s'étonnant de la présence d'esprit de ce prince, et avec quelle promptitude il l'avoit fait souvenir de la manière dont il l'avoit traité en toutes occasions. Comminges ayant donc vu, par les choses qu'il lui dit, qu'il craignoit quelque dessein contre sa vie, lui répondit qu'il étoit homme de bien et gentilhomme, et que sur sa parole il devoit

[1] Ce petit Guitaut étoit au service de M. le Prince.

s'assurer qu'il n'y avoit rien à craindre pour lui, et qu'il n'avoit nul commandement que celui de le mener au bois de Vincennes. Sur cette assurance il le suivit, sans plus témoigner aucune inquiétude, et sans dire même aucune parole contre ses ennemis. Le prince de Conti ne parla point du tout : il demeura toujours assis sur le petit lit de repos qui étoit dans la galerie, sans montrer ni peur ni chagrin, et se laissa conduire sans nulle résistance là où on voulut le mener. Le duc de Longueville, qui avoit mal à une jambe, et qui ne trouvoit pas agréable de s'en servir en cette occasion, alloit lentement et mal volontiers. Guitaut fut obligé de commander à deux gardes de lui aider à marcher ; et comme, dans l'âge avancé, les esprits ayant moins de chaleur, les maux que l'on souffre abattent sans doute davantage, Guitaut me dit, ce même jour, qu'il avoit trouvé ce dernier accablé de tristesse, et qu'on voyoit dans son visage qu'il avoit regardé cette disgrâce comme un malheur qui le meneroit au tombeau.

M. le Prince, marchant le premier, arriva plutôt que les autres à la porte du jardin qui

donne dans la rue par où il devoit sortir. Il fallut attendre les deux princes qui le suivoient pour faire ouvrir la porte, afin d'entrer dans un carrosse qui les attendoit et qui les devoit mener au bois de Vincennes. Dans cet intervalle de repos, M. le Prince demanda à Guitaut s'il comprenoit la raison de cette aventure, et lui dit qu'il s'étonnoit infiniment qu'il eût voulu prendre cette commission, vu qu'il savoit bien qu'il l'aimoit. Guitaut lui répondit qu'il le supplioit de considérer ce que les hommes attachés à leurs maitres et au service du roi étoient obligés de faire quand il s'agissoit de leur obéir. Il lui témoigna le regret qu'il avoit d'avoir été contraint par son devoir de faire ce qu'il faisoit. Ce prince parut satisfait de ces sentiments. Les deux autres prisonniers arrivèrent comme ils parloient ensemble ; et Guitaut alors ouvrant la porte, le carrosse se trouva tout prêt pour les recevoir, avec Comminges et quelques gardes. On les fit sortir par la porte de Richelieu, pour ne point traverser Paris avec cette proie ; ce qui les obligea de prendre un grand tour, et par de fort mauvais chemins.

Miossens, avec la compagnie des gendarmes du roi, étoit posté au marché aux chevaux, près de cette porte de Richelieu. Il avoit eu ordre du ministre de s'y trouver pour défendre, contre le duc de Beaufort, certains prisonniers qu'on vouloit prendre; et le cardinal, pour lui ôter la connoissance de la vérité, lui fit quasi comprendre qu'il auroit à se battre contre ce prince frondeur. Miossens accepta cette entreprise comme brave, et de grand cœur; mais avec quelque chagrin, ne voyant pas clairement, ni ce qu'il avoit à faire, ni ce qu'on vouloit de lui. La Salle, son lieutenant, lui donna quelque lumière de ce dessein; et dans la colère qu'il eut de voir que le ministre n'avoit point eu de confiance en lui, il m'a dit qu'il chercha soigneusement Flamarin, un de ses amis, afin d'en avertir par lui le prince de Condé. Il crut n'être point obligé de garder un secret qu'on ne lui avoit pas confié; mais n'ayant point trouvé son ami, il fut contraint de se taire jusqu'au moment où M. le prince de Condé fut arrêté: et alors étant allé au Palais-Royal pour être instruit pleinement, on

lui apprit quelle étoit l'affaire dont on lui avoit parlé avec obscurité. M. le Prince lui avoit signé cet ordre, croyant travailler pour lui-même, et que ces prisonniers qu'on vouloit prendre étoient les complices de ses ennemis; mais sa croyance se trouva différente en ses fins, et ses yeux propres lui apprirent quels étoient ces prisonniers que Miossens devoit conduire.

Comme la route par où on vouloit conduire les princes étoit détournée et difficile, le carrosse versa dans un mauvais pas. Aussitôt qu'il fut à terre, M. le Prince, dont la belle taille, l'agilité et l'adresse étoient incomparables, se trouva hors du carrosse et au milieu de la campagne plus vite qu'un oiseau qui seroit échappé de sa cage; et déjà, prenant un faux-fuyant, il s'éloignoit de ses gardes. Miossens qui le vit, mit pied à terre et se mit à courir après lui. Il l'arrêta sur le bord d'un fossé où il vouloit se jeter. Le prince de Condé lui dit, à ce que le même Miossens m'a conté: « Ne craignez point, Miossens, je » ne prétends pas me sauver; mais véritable- » ment, si vous vouliez, voyez ce que vous

» pouvez faire. » Sur quoi il lui répondit qu'il le supplioit très-humblement de ne lui point demander une chose qu'il ne pouvoit faire comme homme d'honneur, et l'assura qu'il étoit fâché d'être obligé à cette fidélité, mais qu'il falloit obéir au roi et à la reine. On peut remarquer, par cette réponse, quelle est la différence du procédé d'un honnête homme, quand on se confie en lui, ou qu'on le traite de suspect, puisque ce Miossens avoit eu le dessein de sauver ce prince, lorsqu'il n'avoit point encore eu les ordres du roi avec évidence. Je ne sais s'il disoit vrai, quand il dit toutes ces choses; car il eût été presque en tout estimable par les belles qualités qui étoient en lui, s'il eût eu autant de vertus chrétiennes que de morales, et si, en respectant la vérité dans l'Evangile, il eût haï le mensonge et la vanité dans ses discours. M. le Prince étant donc arrêté par Miossens, il fallut attendre que le carrosse fût relevé. Alors Comminges et les gardes se mirent en état de prendre soin de sa personne et de celle des deux autres princes. Quand ils furent remontés, Comminges commanda au cocher

d'aller le plus vite qu'il lui seroit possible. M. le Prince, l'entendant parler, lui dit en éclatant de rire : « Ne craignez rien, Com-
» minges ; personne ne doit venir à mon
» secours ; car je vous assure que je n'ai pris
» aucune précaution contre ce voyage. » Puis après il lui demanda ce qu'il pensoit du sujet de sa prison, ajoutant que pour lui il ne le devinoit pas. Comminges, qui avoit de l'esprit et qui avoit beaucoup lu, lui répartit « qu'il n'en savoit rien ; mais qu'il devoit
» croire que son plus grand crime étoit pa-
» reil à celui de Germanicus, qui devint sus-
» pect à l'empereur Tibère pour valoir trop,
» pour être trop aimé, et pour être trop
» grand. » Cette réponse le fit rêver quelques moments, puis il s'écria : « A l'heure
» qu'il est, Monsieur est bien content de
» m'avoir joué ce tour, et son traître de fa-
» vori (voulant parler de l'abbé de la Rivière)
» a sans doute tramé toute cette affaire ! » En entrant au bois de Vincennes, il parut un peu touché, et dit à Miossens, qui au bas du donjon prit congé de lui, qu'il le prioit d'assurer la reine qu'il étoit son très-humble

serviteur. Quand ils furent arrivés dans la chambre qu'ils devoient occuper, ils n'y trouvèrent point de lits pour les coucher. Ils furent contraints tous trois, pour se divertir, de jouer aux cartes. Ils passèrent toute la nuit dans cette occupation, et Comminges m'a dit que ce fut avec gaieté et beaucoup de repos d'esprit. Le prince de Condé raillant le prince de Conti et le duc de Longueville, leur dit mille choses agréables, ce qui témoignoit assez la fermeté de son courage, et que s'il avoit paru ému, et que s'il avoit tant de fois inutilement demandé à voir la reine et le ministre, la vivacité de son esprit et la force de ses passions y avoient plus de part que sa foiblesse. M. le Prince ajouta à l'occupation, outre le jeu, une grande dispute qu'il eut avec Comminges touchant l'astrologie, et j'ai ouï dire à ce même Comminges qui demeura huit jours auprès de lui, qu'il n'avoit jamais passé de si bonnes heures que celles qu'il eut dans sa conversation, et que s'il eût pu n'être pas touché de compassion de son malheur, et qu'il eût été capable de cette sévérité qu'il faut avoir pour garder des per-

sonnes de cette conséquence, il auroit souhaité demeurer avec lui tout le temps de sa prison. Quand, au bout de peu de jours, il fut contraint de le quitter, il me dit qu'il avoit pleuré en se séparant de lui, et M. le Prince, en l'embrassant, avoit eu aussi les larmes aux yeux; il est certain néanmoins que le prince ni le gentilhomme n'étoient pas tous deux accusés susceptibles d'une grande tendresse.

J'ai laissé la reine dans son oratoire, qui ne voulut point écouter les prières du prince de Condé. Comme elle sut qu'ils étoient tous descendus et montés en carrosse, elle demeura encore quelque temps dans cette tranquillité, afin de laisser achever de conduire les prisonniers. J'ai aussi laissé le cardinal Mazarin passant dans sa chambre, et avec lui l'abbé de la Rivière. Il lui dit, quand il y fut, qu'il l'avoit emmené avec lui au lieu d'entrer au conseil, parce que la reine faisoit arrêter M. le Prince, le prince de Conti et le duc de Longueville. L'abbé de la Rivière fut d'abord si étonné de cette nouvelle, que, ne la pouvant croire, il la traita de fabuleuse, et y répondit assez long-temps comme à une rail-

lerie, jurant qu'il étoit impossible que cela fût, jusque-là que l'un et l'autre en vinrent au point d'en rire de toutes leurs forces. Le premier rioit de ce que la chose étoit véritable, et l'autre de ce qu'il la croyoit fausse. Enfin, l'abbé de la Rivière voyant entrer le comte de Servien, qui vint dire en sa présence au cardinal que M. le Prince demandoit à lui parler, et Miossens venir recevoir le dernier ordre de la bouche du ministre, alors l'abbé de la Rivière ne douta plus de la vérité de l'histoire, et s'adressant au cardinal, bien changé de sa première gaieté, et il lui dit qu'il étoit étonné qu'il lui eût caché cette affaire, qu'il se voyoit perdu, et qu'il n'avoit pas mérité de la reine, ni de lui, ce mauvais traitement. Le cardinal se justifia autant qu'il lui fut possible, lui disant que la raison qui l'avoit obligé à lui céler ce dessein étoit à cause de l'engagement qu'il avoit avec M. le Prince, lui ayant donné parole de la part de son maître, le duc d'Orléans, qu'il ne souffriroit point qu'on le mît en prison. L'abbé de la Rivière n'étant pas satisfait de cette raison, et voulant effacer dans l'esprit

du ministre l'opinion qu'il auroit sauvé le prince de Condé de ce péril, s'employa de tout son pouvoir pour lui prouver qu'il auroit trouvé le biais pour manquer à la parole qu'il avoit donnée à M. le Prince, tant à cause que la volonté absolue de son maître devoit être la règle de la sienne, que pour les nouveaux manquements du prince envers la reine, qui lui en auroient donné assez de prétextes. Il l'assura de plus que lui ôter le prince de Conti étoit lui faire le plus grand bien du monde. Il lui dit qu'il ne pouvoit douter de cette vérité, et qu'ainsi il voyoit clairement qu'il l'avoit voulu perdre. Le cardinal, ne sachant que lui répondre, le prit par la main et le mena chez la reine, qu'ils trouvèrent encore enfermée dans son oratoire : cette princesse étoit préparée à ce qu'elle devoit lui dire. Elle les fit entrer dans le lieu où elle étoit, et fermant la porte sur eux, elle lui fit des excuses de ce qu'elle venoit de faire contre lui, et l'assura qu'elle lui conserveroit le chapeau de cardinal et le raccommoderoit avec son maître. Ce n'étoit pas le dessein de la reine, et moins encore celui

du ministre, qui ne vouloit point souffrir, dans le poste où alloit être le duc d'Orléans, un favori auprès de sa personne, qui, voulant être cardinal, auroit été son égal en dignité, et peut-être plus puissant que lui. L'autorité royale étant affoiblie, il auroit eu lieu de craindre que, venant à perdre cet esprit pacifique qu'il avoit eu jusqu'alors, il ne lui donnât des affaires. Mais comme les plus habiles se trompent souvent en leurs raisonnements, peu après le cardinal connut qu'il avoit mal pris ses mesures; car il rencontra véritablement dans les Frondeurs ce qu'il avoit appréhendé dans la personne de celui-là. Après cette douce conversation, l'abbé s'en alla trouver son maître au Luxembourg, plein de trouble, d'espérance et de crainte. Il trouva que le duc d'Orléans étoit ravi du bon succès de cette aventure, et fort embarrassé avec lui. Il s'approcha de ce prince, lui reprocha la défiance qu'il avoit eue de lui, et tâcha de lui prouver qu'il avoit eu tort de le soupçonner d'infidélité; mais sur toutes ces paroles, ce prince fut sans cœur et sans oreilles. Les finesses du ministre, l'affaire de made-

moiselle de Soyon, l'intrigue de la duchesse d'Aiguillon, et toute la Fronde, qu'il avoit méprisée pour M. le Prince et pour madame de Longueville, avoient donné de si rudes assauts à la bonne volonté que le duc d'Orléans avoit eue pour lui, qu'enfin sa perte étoit résolue. Il n'en falloit pas moins pour ruiner la fortune de ce favori : elle avoit paru fortement établie, et peu d'hommes en ce temps-là, soumis à la faveur des cardinaux de Richelieu et de Mazarin, ont eu plus de bonheur et de puissance. Le duc d'Orléans étant donc changé pour lui, il l'abandonna à ses ennemis, et leur promit qu'il l'éloigneroit d'auprès de lui. La colère que M. le Prince avoit eue contre lui un moment avant sa prison ne lui servit de rien. Le duc d'Orléans demeura toujours persuadé que son chapeau lui avoit renversé la raison, et que cet intérêt l'avoit fait manquer à son service et à ce qu'il lui devoit; ce que, selon les apparences, il avoit eu quelque sujet de croire. Quand la reine sut que les princes étoient en chemin et presque en sûreté, elle envoya aussitôt après M. de la Vrillière, secrétaire d'état, mander

à madame de Longueville, de la part du roi et de la sienne, de la venir trouver au Palais-Royal, où le dessein étoit de l'arrêter. On ne la trouva pas chez elle, et ses gens lui allèrent apprendre son malheur chez la princesse palatine où elle étoit. Cette nouvelle la fit évanouir, à ce que m'a dit depuis la même princesse Palatine, et jamais personne n'a paru plus touchée qu'elle le fut alors. Elle alla aussitôt après à l'hôtel de Condé pour y voir madame la Princesse, sa mère, à qui elle cria en entrant dans sa chambre : « Ah ! madame, « mes frères !....... » Madame la Princesse ignoroit encore la destinée de ses enfants. Le comte de Brienne étoit venu la trouver, par le commandement de la reine, pour lui apprendre leur malheur; mais il n'avoit encore osé lui donner ce coup mortel. Cette princesse alors entendant ainsi crier madame sa fille, surprise d'étonnement, lui répondit : « Hélas! qu'y a-t-il ? mes fils, mes enfants » sont-ils morts, et qu'en a-t-on fait ? » Le comte de Brienne , s'étant approché d'elle, lui dit que non; mais que la reine les avoit fait arrêter, et qu'il étoit venu de sa part pour

l'en avertir. Il lui ordonna en même temps de la part du roi d'aller en l'une de ses terres, et d'emmener avec elle sa belle-fille et le duc d'Enghien, son petit-fils.

La Vrillière, qui étoit allé chercher madame de Longueville pour lui porter le commandement d'aller trouver la reine au Palais-Royal, ne l'ayant point rencontrée chez elle, la vint chercher à l'hôtel de Condé. Elle répondit à cette ambassade qu'elle alloit demander avis à madame sa mère de ce qu'elle feroit; et ces deux princesses, dans cet entretien, souffrirent ensemble tout ce que la douleur a coutume de faire sentir en de semblables occasions. Madame de Longueville, prenant conseil de madame sa mère, jugea que la reine ne la vouloit voir que pour l'arrêter. Elle fit semblant de vouloir obéir, et voyant qu'il n'étoit pas temps de s'amuser à pleurer, au lieu d'aller trouver la reine, elle pria la princesse Palatine, sa meilleure amie, de la mener hors de l'hôtel de Condé pour aviser avec elle ce qu'elle avoit à faire. La princesse Palatine la prit aussitôt dans son carrosse, et la mena dans une petite maison du faubourg

Saint-Germain, d'où elle envoya chercher mademoiselle de Longueville, sa belle-fille, afin de la mener avec elle. Ses amis la vinrent trouver en ce lieu. Le prince de Marsillac et son beau-frère, le marquis de Silleri, lui offrirent de la suivre et de la servir dans cette occasion, ce qu'elle accepta volontiers, comme le seul secours qui lui restoit. Elle se mit dans le carrosse de son amie, qui l'assura de la servir fidèlement pendant sa disgrâce, ce qu'elle effectua avec beaucoup d'habileté et de courage. Madame de Longueville partit à l'heure même, marchant toute la nuit, à dessein de gagner promptement la Normandie. Elle y arriva le lendemain, aussi lasse qu'elle étoit affligée, et, pour comble de désolation, elle n'y fut pas favorablement reçue. Ses enfants demeurèrent auprès de madame la Princesse, sa mère, qui, n'ayant pas eu de part à ses intrigues, en eut une tout entière aux malheurs que lui causa son ambition, et à ceux qu'elle avoit procurés à toute sa famille.

Une demi-heure après que le prince de Condé fut arrêté, Chavigny, qui étoit dans ses intérêts, ignorant encore cette nouvelle,

alla visiter madame du Plessis Guénégaut, qui venoit de la savoir par un laquais que son mari lui avoit envoyé ; car, étant secrétaire d'état, il avoit été au conseil un des témoins de cet emprisonnement. Cette dame étoit fille du feu maréchal de Praslin ; sa naissance lui donnoit pour parents beaucoup de personnes de grande qualité, et son mérite lui donnoit aussi beaucoup d'amis. La reine, qui ne la connoissoit pas particulièrement, ne la traitoit pas avec les distinctions que ses bonnes qualités pouvoient mériter ; et son cœur, rempli de ce noble orgueil qui paroît légitime à la raison humaine, lui faisoit désirer de se faire à elle-même, et chez elle, une espèce de domination qui la pût consoler de ces privations ; car elle ne les pouvoit souffrir sans peine quand elle étoit à la cour. Par toutes ces raisons, elle recevoit beaucoup de visites, et il y avoit peu de secrets dans le cabinet qui lui fussent cachés. Elle étoit naturellement susceptible de beaucoup de haine et de beaucoup d'amitié : sa tendresse pour ses amis l'obligeoit de prendre part à leurs intérêts ; et elle se trouvoit, sans y penser et sans

consulter la raison, presque toujours opposée à tout ce qui leur étoit contraire. Ceux qui haïssoient le ministre rencontroient en elle de la fidélité, de la lumière, et beaucoup d'animosité contre lui, quoique peut-être ce fût injustement, et plus par fantaisie que par aucun sujet apparent qu'elle eût de se plaindre de lui. Comme ils la croyoient capable de secret, et aussi propre à les conseiller dans leurs affaires qu'à les consoler dans leurs chagrins, ils alloient enfin décharger dans son ame les inquiétudes que le commerce du monde fait sentir à ceux qui l'aiment le plus. Par ses propres sentiments, elle prenoit part à l'emportement des autres, et ce mélange la rendoit trop sensible à tout ce qui, à cet égard, pouvoit lui plaire ou lui déplaire. Outre ces qualités, bonnes et mauvaises, elle avoit une vertu sans tache, elle étoit assez aimable de sa personne, et parmi un sérieux capable des plus grandes choses, elle avoit une gaieté extrême, qui, par le plaisir de la société, faisoit rencontrer dans sa conversation beaucoup de biens ensemble. Cette dame, telle que je la représente, étoit chèrement aimée de Cha-

vigny; il n'avoit rien de caché pour elle, et l'étroite liaison qu'il avoit prise avec M. le Prince contre le ministre lui étoit connue. Quand elle le vit, ne doutant pas de la peine que lui causeroit sa prison, elle lui en parla en le plaignant. Chavigny, qui ne le savoit point encore, apprenant cette nouvelle, fut saisi d'une vive douleur : elle le surprit, et l'étonna ; et après avoir rêvé quelques moments, il leva les yeux au ciel, et frappant des mains l'une contre l'autre, il dit : « Voilà un » grand malheur pour M. le Prince et pour » ses amis ; mais il faut avouer le vrai, le car- » dinal a bien fait : sans cela il étoit perdu. » Ces paroles cachoient sans doute beaucoup de mystères ; et vu l'état des choses, on peut dire que le ministre en cette occasion n'avoit pas été mal habile, et qu'il méritoit un favorable succès de sa hardiesse.

La reine ayant appris que les princes étoient arrivés, et qu'ils étoient environnés des grosses murailles du donjon du bois de Vincennes, fit ouvrir les portes du Palais-Royal, afin d'y laisser entrer tout le monde. Cette nouvelle ayant été divulguée, la foule fut grande

chez la reine. Les Frondeurs avoient si bien frondé, qu'ils avoient mis leurs ennemis hors de combat, et ils se hâtèrent de venir jouir de leur victoire dans un lieu où peu auparavant ils étoient haïs et traités d'ennemis. Les curieux ne manquèrent pas d'y venir aussi pour savoir les causes et les particularités de ce grand événement. Ceux même qui plaignoient les princes y accoururent de même, les uns pour faire bonne mine et pour ne se point rendre suspects, les autres pour apprendre quelles en seroient les suites, et pour former déjà des projets pour l'avenir.

J'étois au coin de mon feu quand j'appris cette nouvelle, et le marquis de Villequier, capitaine des gardes du corps, qui depuis a été duc et maréchal de France, étoit avec moi ; il fut surpris du malheur du prince de Condé. Il étoit assez de ses amis, et se disoit son serviteur ; mais comme les moindres intérêts des hommes les touchent beaucoup plus sensiblement que les grandes infortunes qui arrivent à ceux qu'ils aiment, au lieu de sentir la disgrâce de ce grand prince par l'amitié qu'il avoit pour lui, il s'écria, et me dit :

« Cette exécution m'appartenoit : je devois
» l'arrêter. Je suis perdu, car on n'a pas eu de
» confiance en moi. » Je lui répondis qu'il devoit s'affliger de cette défiance à laquelle il n'avoit pas donné lieu; mais qu'il devoit se consoler de n'avoir pas mis un ami en prison. Il en demeura d'accord avec moi par la honte qu'il eut de son emportement, et s'en alla chez la reine, plein de douleur et de furie. Il en fit de grandes plaintes au ministre, et peut-être qu'il les redoubla soigneusement, afin d'effacer par sa sensibilité une tache qu'il craignoit d'avoir sur le front, d'être partisan du prince de Condé, qui n'auroit pas été fort agréable en la personne d'un capitaine des gardes du corps : mais elle n'y étoit pas en effet ; car il étoit incapable de manquer à son devoir. Aussitôt que Villequier m'eut quittée, je m'en allai chez la reine, en qualité de curieuse, ne prenant part à cette aventure qu'autant qu'elle étoit utile à son service. En entrant dans sa chambre, je fus surprise de voir tant de visages nouveaux ; tous les Frondeurs, les ennemis de notre ministre, la remplisssoient entièrement. Ils tenoient chacun

leur épée à la main, mais dans leur fourreau, jurant qu'ils étoient bons serviteurs du roi, et qu'ils alloient être les défenseurs de la reine et la force de l'état. Je trouvai leur orgueil ridicule, et leurs fanfaronnades un peu trop fortes; et comme il y avoit d'honnêtes gens dans cette cabale, qui étoient de mes amis, je leur dis ma pensée, et je les fis demeurer d'accord que j'avois raison de me moquer d'eux. Ensuite de cela, je me mis à parler avec quelques gens sages et modérés. Ils trouvèrent que la prison de M. le Prince étoit sans doute une action vigoureuse et hardie, qui vraisemblablement devoit faire du bien à la France, et devoit même calmer les passions trop violentes de cet illustre prisonnier; mais comme les corps infirmes, et dont les mauvaises humeurs se sont trop ébranlées, ne peuvent souffrir les médecines sans une trop grande émotion, ils jugèrent ce même jour que la cour étant agitée de toutes les factions qui depuis long-temps altéroient son repos, il étoit à craindre qu'elle ne pût profiter de ce remède. Par cette action, le cardinal Mazarin montra clairement qu'il n'étoit pas si foible

qu'il ne fît des actions de grande force quand il lui plaisoit, et un [1] de ceux qui avoient traité cette affaire avec lui me dit alors que, quand il lui avoit proposé d'arrêter M. le Prince, il n'avoit pas hésité un moment à s'y résoudre. Il est certain néanmoins qu'il avoit montré tant de crainte de lui déplaire, et avoit vécu avec lui avec tant de soumission, qu'il l'avoit lui-même par cette voie convié d'en abuser. M. le Prince, de son naturel, n'étoit pas si redoutable dans le cabinet qu'à la guerre; et pour peu qu'il eût rencontré de fermeté dans l'ame du ministre, ceux qui le connoissoient à fond disoient qu'il auroit été doux et traitable, et que ses derniers emportements ne procédoient que du mépris où il s'imaginoit que le cardinal étoit tombé, et des flatteries de ses courtisans, qui en lui parlant du ministre l'appeloient toujours son esclave.

Il y eut ce même jour des personnes qui avoient été dans les intérêts de M. le Prince, qui me dirent, parlant des causes de sa pri-

[1] Laigue fut le premier qui proposa au ministre d'arrêter M. le Prince; et ce fut lui qui m'en parla.

son, que, de l'aveu du ministre, il avoit promis pendant la guerre le Pont-de-l'Arche au duc de Longueville, afin de l'attirer par cet espoir au parti du roi; et qu'à la paix, cette promesse avoit été confirmée entre eux. Ils y ajoutoient qu'il y avoit eu avant la guerre une négociation secrète entre le cardinal Mazarin et le duc de Longueville, par où le ministre avoit fait espérer à ce prince le Havre-de-Grâce, moyennant qu'il fît en sorte, avec le prince de Condé son beau-frère, que mademoiselle d'Alais, fille du duc d'Angoulême, sa cousine germaine, épousât son neveu Mancini; que le cardinal, pour lui pouvoir donner des qualités qui le pussent rendre digne mari d'une princesse qui portoit le nom de Valois, comme petite-fille d'un bâtard de Charles IX et nièce de madame la Princesse, avoit proposé de lui donner la souveraineté de Charleville et l'amirauté; mais le prince de Condé ne voulant point manquer de parole au duc de Joyeuse, frère du duc de Guise, à qui il avoit promis mademoiselle d'Alais, rompit ce traité, et ne voulut point en entendre parler, d'autant plus vo-

lontiers qu'il souhaitoit cette souveraineté pour lui-même.

M. le Prince, dans la suite des temps, se servit de ces mêmes choses pour dire qu'il n'étoit pas criminel d'avoir voulu que le Havre fût entre les mains du duc de Richelieu son ami, puisque le ministre l'avoit fait espérer au duc de Longueville, son beau-frère, par la seule considération de la grandeur de sa maison : et quand M. le Prince se fâcha du mariage du duc de Mercœur, le cardinal disoit de même qu'il avoit premièrement recherché de s'allier avec lui par le mariage de son neveu avec sa parente, et qu'il l'avoit refusé.

Les serviteurs et les amis des princes les voyant arrêtés, se sauvèrent dans les places où ils commandoient avec le plus de diligence qu'il leur fut possible. Le duc de Bouillon et le vicomte de Turenne furent les premiers à prendre la fuite. On les manqua seulement de quelques moments, eux et le prince de Marsillac. Selon la résolution de la reine, ils devoient avoir la même destinée; mais ils furent avertis de bonne heure. Le vicomte de

Turenne se retira à Stenai, qui appartenoit au prince de Condé; et le président Pérault, intendant de sa maison et de ses affaires, fut mené ensuite au bois de Vincennes.

Le soir de ce jour si célèbre, la reine, se montrant à toute la cour, parla du prince de Condé avec une grande modération. Elle dit à tous qu'elle étoit fâchée d'avoir été forcée, pour le repos de l'état, de le faire arrêter, vu son mérite, sa naissance et ses services; mais que les intérêts du roi l'avoient emporté par dessus ces considérations. Elle reçut froidement madame de Montbazon, qui vint lui faire ses compliments avec l'emportement qu'on a d'ordinaire pour ce qui plaît. La reine lui dit qu'elle n'étoit pas capable de sentir de la joie d'une chose de cette nature; qu'elle l'avoit crue nécessaire, mais qu'elle ne la trouvoit nullement délectable, et qu'elle se seroit estimée heureuse si M. le Prince eût bien voulu ne l'y pas obliger. Cette réponse me parut procéder d'une ame vraiment royale; l'équité m'obligea d'en avoir de la joie. Je m'approchai de cette princesse, et après l'avoir louée tout bas de cette huma-

nité, je pris la liberté de lui baiser la main, comme pour l'en remercier. En mon particulier, je n'avois nul attachement à cet illustre prisonnier : j'avoue néanmoins que la destinée d'un si grand homme me fit pitié, et j'eus dépit de voir ses ennemis triompher de son malheur. A l'égard de la reine, ils étoient mille fois plus coupables que lui, et n'avoient eu de leur côté que du bonheur et de favorables conjonctures qui les avoient sauvés. Enfin, cette journée finit par un entretien d'une heure, que Laigue eut avec la reine. Elle étoit dans son lit quand il lui parla, et ce fut lui qui, à minuit, lui ferma son rideau. Ce grand amateur de choses nouvelles étoit hardi à les proposer, ferme à les soutenir, et fort habile à les persuader ; mais tout ce que la reine fut obligée de faire en faveur de ces nouveaux et mauvais serviteurs ne l'empêcha pas de parler de M. le Prince avec l'estime qu'elle lui devoit ; et sa sagesse fut cause que cette cabale fut obligée de mettre, les premiers jours, des bornes à sa joie. Cette modération ne dura guère. Quelque temps après, sans que la reine y contribuât en son particu-

lier, la prison des princes devint le sujet de la joie et de la gaieté des courtisans; et chacun, croyant se rendre agréable par cette voie, tâchoit d'en témoigner de la satisfaction.

La nuit suivante, le duc de Beaufort, par l'avis du duc d'Orléans, fut à cheval dans les rues pour se montrer au peuple, et pour rassurer quelques petites gens qui disoient qu'on les trompoit, et que sans doute c'étoit leur bon prince qu'on avoit mis en prison. Les feux de joie furent grands dans Paris pour la prison du prince de Condé; car le peuple le haïssoit, à cause de l'opposition qu'il avoit toujours eue contre leur protecteur le duc de Beaufort. Ce favori du peuple, se voyant alors en état de profiter des faveurs de la cour, se voulut raccommoder avec le ministre. Il lui envoya faire un compliment, et voulut même, pour lui montrer plus de soumission, envoyer prendre ordre de lui pour la marche dangereuse qu'il fit cette nuit dans les rues.

Le lendemain, avant que la reine fût éveillée, son grand cabinet et son appartement tout entier étoient si pleins de monde qu'à peine y pouvoit-on passer. Aussitôt qu'elle

le fut, le duc d'Orléans la vint voir. Ils furent quelque temps à parler ensemble, elle étant encore dans son lit, et il fut aisé aux spectateurs de deviner le sujet de leur conversation. J'avois ouï dire, le soir auparavant, que l'abbé de la Rivière étoit mal dans ses affaires, et qu'il n'avoit point su le secret de cette aventure. Je m'approchai de lui pour savoir ce qui en étoit. Il me répondit qu'il étoit vrai qu'il n'avoit eu nulle connoissance de cet emprisonnement. « Comment, lui dis-je, vous » êtes donc perdu ? N'en doutez pas, me dit- » il; mon maître ne me parle plus, et le pied » me glisse, et je ne laisse pas d'être tran- » quille. » Il me quitta pour suivre le duc d'Orléans chez le cardinal Mazarin, qui conservoit avec lui toutes les apparences d'une grande amitié. Aussitôt que la reine fut levée, elle reçut les compliments de toutes les personnes de qualité, qui l'assurèrent de leur fidélité, et quelques parents des prisonniers furent du nombre.

La reine envoya ordre, en Catalogne, à don Joseph Marguerit et à de Marca, intendants de justice en ce pays, pour arrêter

Marcin, qui commandoit l'armée; il étoit créature du prince de Condé, et avoit eu cet emploi par lui, ce qui fut ponctuellement exécuté. Le parlement et les autres cours souveraines furent mandées. La reine leur fit part des raisons qui l'avoient obligée de s'assurer de la personne de M. le Prince, du prince de Conti et du duc de Longueville, et leur en ayant dit les causes, toutes ces compagnies en parurent satisfaites.

Madame la Princesse envoya supplier la reine de lui permettre de demeurer encore un jour chez elle, et un dans les grandes Carmélites, ce qu'elle lui accorda volontiers. Pendant ces deux jours, tout ce qu'il y avoit de personnes de qualité à Paris la furent visiter pour lui témoigner la part qu'ils prenoient à sa douleur. Cette princesse étoit en son particulier dans une grande considération; elle lui venoit en partie par elle-même. Ses enfants ne lui faisoient guère de part de leurs desseins, ni de leur autorité; mais celle qu'ils avoient augmentoit la sienne.

Le commandeur de Jars fut la voir avec les autres: il étoit de la cabale de Châteauneuf,

contraire à la maison de Condé; mais madame la Princesse, le croyant homme d'honneur, l'embrassa, et pleura amèrement avec lui. Elle lui dit ensuite : « Commandeur, vous » avez toujours été de mes amis, vous voyez » l'état où je suis; vous puis-je faire une » prière ? — Oui, madame, lui dit-il; et » pourvu que cela soit en mon pouvoir, il » n'y a rien qu'un homme de bien puisse » faire, que je ne le fasse avec joie pour votre » service. — Mon pauvre fils, le prince de » Conti, lui dit cette princesse affligée, est » infirme, délicat et incommodé : il souffrira » beaucoup de n'avoir point son valet de » chambre, qui est propre à le servir. Je vous » prie, faites en sorte avec la reine qu'elle » commande qu'on le lui envoie, et avec cela, » je serai en quelque façon soulagée. » Le commandeur de Jars, ayant un vrai cœur de gentilhomme, partit d'auprès d'elle à dessein de lui rendre ce petit service, et, dans le même moment, il alla faire cette supplication à la reine. Il lui conta les mêmes choses que lui avoit dites madame la Princesse, ce qui fut reçu de la reine avec bonté; si bien que le

même jour le valet de chambre fut envoyé au bois de Vincennes, pour le soulagement du prince de Conti, que madame sa mère aimoit alors avec de grandes tendresses.

Le duc de Beaufort et le coadjuteur n'avoient point encore vu le roi et la reine, à cause qu'ils étoient accusés d'un crime, et qu'il falloit suivre l'ordre de leur justification. Ils allèrent ce jour, vingt-unième du mois, au Palais, pour y être lavés de toutes leurs taches. Il est aisé de juger qu'ils en revinrent revêtus de la robe d'innocence, et qu'ils y allèrent sans nulle inquiétude d'être condamnés, quoi que pût dire alors le nouveau prisonnier Martineau.

Le lendemain, les Frondeurs, remplis de gloire apparente ou véritable, et satisfaits de leur destinée, allèrent au Palais-Royal saluer leurs majestés, et le duc d'Orléans les présenta. Ils furent reçus selon le temps, c'est-à-dire comme des personnes à qui toutes choses arrivoient plutôt selon leurs souhaits que selon leurs services. L'abbé de la Rivière ne leur ressembloit pas : sa faveur étoit mourante, et son courage la soutenoit encore

pour quelques jours seulement. Il ne se trouva point à cette présentation ; mais il arriva chez la reine peu de temps après. Je lui demandai en quel état étoient ses affaires. Il me dit, en riant, « qu'il étoit foible, et qu'il vi- » voit de régime. » Il disoit vrai ; mais malgré son régime, sa maladie ne laissoit pas d'empirer : le ministre commençoit de montrer le peu de volonté qu'il avoit de lui tenir sa parole ; et, par conséquent, sa faveur étoit menacée d'une prompte fin. La reine, en ma présence, ne laissa pas de lui demander aussi « comment il étoit avec Monsieur ? » Et lui, comme si c'eût été un jeu, lui répondit, en raillant, « que son maitre ne le regardoit » plus, et que n'ayant plus de nourriture, il » falloit périr d'inanition. »

Cet abbé, voyant qu'il étoit perdu, jugea qu'il falloit finir de bonne grâce : il voulut encore parler au duc d'Orléans pour tâcher de se justifier à lui : mais ce prince évita son entretien, et ne voulut jamais l'écouter. Quand il connut clairement que son malheur n'avoit point de remède, et que son maitre n'avoit plus d'oreilles pour lui, il lui fit de-

mander, par son ami le marquis de Termes, la permission d'aller quinze jours à sa maison de Petit-Bourg. Cette grâce lui fut accordée avec facilité, et même avec apparence de quelque prolongation. Il donna ce même soir à souper à beaucoup de ses amis, et montra tant de gaieté, que plusieurs crurent qu'il étoit raccommodé. Le lendemain, il partit à six heures du matin, sans montrer ni trouble ni chagrin. Il perdit en même temps la faveur, le chapeau et l'espérance qu'il avoit eue, qu'au défaut du chapeau, il pourroit être archevêque de Reims; mais en résignant à un autre l'espérance d'être cardinal, il sembla aussi perdre son ambition, et en vouloir laisser les inquiétudes à son successeur. Il fut trahi, dans la maison du duc d'Orléans, de ceux qu'il avoit obligés, et qui lui devoient leur fortune, et suivi seulement de quelques-uns de ceux qui ne lui devoient rien; ce qui arrive quasi toujours à ceux qui se sont vus en état d'obliger. Il rendit à ces derniers ce qu'il avoit reçu des autres : ils en furent mal payés. Les grands biens qui lui restèrent auroient pu néanmoins lui donner beaucoup de facilité

pour en user mieux ; mais il étoit homme, et ressembloit fort aux hommes ordinaires.

Quelque temps après, le duc d'Orléans lui envoya commander d'aller en une de ses abbayes, puis ensuite à Aurillac, dans le fond de l'Auvergne, avec commandement de rendre les sceaux de l'ordre, qu'il avoit achetés du garde des sceaux de Châteauneuf trois cent mille livres. Il ne fit pas toujours bonne mine à son malheur ; il souffrit avec peu de patience et beaucoup de chagrin tous ces maux ; mais, ayant de l'esprit, il parut d'abord avoir du courage et de la fermeté à soutenir sa disgrâce, dont il reçut les plus grands coups d'une manière estimable. Il joua fort bien le premier acte de la comédie ; le reste ne mérite aucune louange : nulle vertu ne subsiste, si elle n'est fondée sur la piété.

Boutteville, le 23 janvier, avec quelques autres, sous prétexte de l'affaire qui étoit arrivée autrefois au jardin de Renard, firent appeler le duc de Beaufort pour se battre, qui n'en voulut rien faire, non pas manque de cœur, car certainement il étoit brave ; il avoit quelque chose de grand dans l'ame, mais il ne voulut

pas s'embarrasser dans ces querelles particulières, qui lui avoient donné des affaires. Il crut qu'il valoit mieux vivre pour jouir des fruits des pénibles intrigues où il s'étoit trouvé. Les princes ont souvent affecté d'éviter les combats avec les particuliers, et celui-là suivit volontiers cette maxime. Sur la fin du mois, on eut nouvelle que le vicomte de Turenne avoit déjà pris la qualité de lieutenant général de l'armée du roi pour la liberté des princes; la reine ayant depuis congédié les troupes que les princes commandoient, beaucoup de celles-là furent trouver le vicomte de Turenne à Stenai, et se rallièrent, à ce qui fut dit à la reine, environ jusqu'au nombre de trois mille hommes. On résolut aussitôt d'envoyer le duc de Vendôme, avec une armée en Champagne, pour s'opposer à cet ennemi, avec les provisions du gouvernement de Bourgogne, qui étoit au prince de Condé.

La reine, de son côté, se résolut d'aller en Normandie pour s'assurer de cette province et de toutes les places qui y sont, qu'elle ne jugea pas devoir laisser sous la domination de madame de Longueville. Le parlement de

Rouen et beaucoup de personnes de qualité eussent eu assez de disposition pour faire du bruit en faveur de cette princesse frondeuse; mais le marquis de Beuvron, ancien ami du duc de Longueville, quoique peut-être malgré lui, se résolut de faire son devoir, et lui ayant montré clairement qu'il ne la pouvoit servir, lui fit connoître qu'elle n'en devoit pas attendre grand secours. Madame de Longueville, se voyant mal reçue, résolut de s'en aller à Dieppe, à dessein de chercher en ce lieu quelque soulagement. Beaucoup de gentilshommes du pays la furent visiter; ils lui menèrent quelques soldats, et d'autres lui offrirent et lui prêtèrent de l'argent. Le prince de Marsillac l'avoit déjà quittée pour aller en Touraine, à son gouvernement, travailler à former un parti en ce pays où il étoit puissant par ses amis et par son crédit. Il ne resta auprès d'elle, de personnes importantes et de qualité, que Saint-Ibal, Traci et Bavière, avec un certain Saint-André, fort habile pour les fortifications : il y eut aussi quelques provinciaux de conséquence qui ne l'abandonnèrent pas. Elle eut dessein de se tenir dans

cette place tant qu'il lui seroit possible ; et si le roi l'en chassoit, de se mettre dans un vaisseau, et d'aller chercher dans les pays étrangers, à l'exemple de madame de Chevreuse, le refuge que les malheureux y trouvent toujours.

Montigny, gouverneur de Dieppe, et homme de bien, en recevant madame de Longueville, ne laissa pas d'envoyer assurer la reine de sa fidélité. Le marquis de Beuvron en avoit fait autant ; en cela il étoit louable. Tous deux avoient de grandes obligations au duc de Longueville ; et dans une pareille conduite, ils eurent peut-être des sentiments différents. Madame de Longueville avoit tenté d'aller au Havre ; mais le duc de Richelieu ne put la recevoir, à cause qu'il n'en étoit pas tout-à-fait le maître : les principaux officiers étoient tous à madame d'Aiguillon, qui devoit haïr un neveu rebelle et ingrat ; si bien que madame de Longueville, qui avoit fait avoir ce gouvernement à son amie, dans le dessein d'en profiter pour elle-même, eut le déplaisir de voir que ce mariage, en partie, étoit cause de ses maux, et qu'elle n'en put pas même

recevoir le moindre soulagement dans sa disgrâce.

La reine, suivant sa résolution, partit de Paris le premier février, et arriva à Rouen le troisième du mois. Avant que de partir, elle envoya arrêter la duchesse de Bouillon, qui fut si habile, qu'à la vue même de celui qui l'arrêta, elle fit sauver ses enfants mâles et les envoya en lieu de sûreté. Cette dame a été illustre par l'amour qu'elle a eu pour son mari, par celui que son mari a eu pour elle, par sa beauté, et par la part que la fortune lui a donnée aux événements de la cour. Elle accoucha le même jour qu'elle fut arrêtée ; mais sans nulle incommodité à l'égard de sa personne. Elle reçut, par l'ordre de la reine, tous les secours qui en cet état lui étoient nécessaires. Dans toutes les occasions d'une sévérité forcée, telle que les rois sont obligés d'en avoir, la reine ne manquoit quasi jamais de donner aux malheureux tous les adoucissements que la raison d'état lui pouvoit permettre.

Le cardinal demeura quelques jours à Paris pour donner ordre à toutes ses affaires.

Madame de Soyon, devenue dame d'atour de Madame, par l'éloignement de l'abbé de la Rivière, se lia entièrement au ministre. Ceux de cette cabale, qui régnoient alors auprès du duc d'Orléans, dont étoient Razé et Belloy, enseigne de ses gardes, firent venir Goulas, secrétaire des commandements du duc d'Orléans, que l'abbé de la Rivière tenoit injustement éloigné de son maître : il étoit son ennemi, et par cette raison il croyoit devoir lui nuire ; mais cette conduite n'étoit ni louable ni légitime, quoiqu'elle soit souvent usitée et profitable. Tous ensemble promirent au ministre une entière fidélité, et en tirèrent alors de petites commodités et de grandes promesses pour l'avenir. L'intention du cardinal étoit de se servir de ces petits favoris, qu'il pouvoit payer de peu de chose, et empêcher par eux que le duc d'Orléans ne se livrât aux Frondeurs. Toutes ses précautions ne lui servirent de rien : il connut bien vite qu'ils alloient à l'usurpation de la faveur, et déjà il commençoit de méditer les moyens de les humilier et de les perdre à leur tour. Ils vouloient être de tous les con-

seils : ils ne le quittoient plus, et prétendoient ordonner de la conduite de l'état. Le cardinal Mazarin n'étoit pas libéral de son pouvoir ni de ses honorables emplois : il les aimoit trop pour en faire part à d'autres. Il faisoit lui-même toutes les dépêches des affaires étrangères ; lui seul exerçoit presque toutes les grandes charges de la cour. Il est à croire que des compagnons, si nouvellement de ses amis, lui étoient suspects ; mais il falloit faire bonne mine : il n'étoit pas temps de montrer encore ce qu'il avoit dans le cœur. Il fut donc forcé de laisser madame de Chevreuse auprès du duc d'Orléans, avec peu de sûreté sur la conduite de ce prince, et d'abandonner à toute la Fronde le parlement, la cabale des princes et Paris tout entier. Pour gage de leur fidélité frondeuse, il fit suivre, au voyage, le marquis de Noirmoutier, grand Frondeur, afin d'avoir par lui commerce avec les autres, et s'en alla ensuite rejoindre la reine, pour travailler à chasser de Dieppe la duchesse de Longueville.

Le comte d'Harcourt, qui avoit eu les provisions du gouvernement de Normandie,

commandoit l'armée du roi, qui étoit foible. Sa personne royale ne fut pas suivie à son ordinaire : il n'avoit que quarante gardes, trente chevau-légers et trente gendarmes. Il avoit peu d'argent et peu de troupes; mais l'autorité de la puissance légitime égale souvent la force des plus gros bataillons. Le roi et la reine furent reçus à Rouen avec de grandes marques de joie, telles que le méritoit un jeune roi dont la beauté et l'innocence devoient plaire à ses peuples. Ils ne l'avoient jamais vu non plus que la reine, qui, ayant voyagé par toute la France, n'avoit point encore été dans cette grande et importante ville. Le septième du mois, Chamboi, qui commandoit dans le Pont-de-l'Arche, et qui avoit ordre de madame de Longueville de rendre la place à la première sommation du roi, la remit aussitôt moyennant deux mille pistoles qu'il demanda pour les frais de la garnison.

La reine, en arrivant à Rouen, ôta le marquis de Beuvron du Vieux-Palais; car encore qu'il eût presque chassé de Rouen madame de Longueville, on ne voulut pas néanmoins

se fier à un homme dont la conduite étoit incertaine, et qui n'agissoit par aucun motif que par celui de la crainte, et par l'inclination qu'il avoit d'être toujours pour celui dont les affaires alloient le mieux. Elle y mit en sa place un capitaine du régiment des gardes, nommé Fourille, pour y commander seulement par commission.

La reine manda au duc de Richelieu de la venir trouver. L'abbé de Richelieu vint à la cour assurer leurs majestés des bonnes intentions de son frère et de madame de Richelieu, sa belle-sœur. Cette dame vouloit faire confirmer son mariage par le roi et la reine. Elle y travailla par ses négociations avec le ministre, qui à la fin se laissa persuader par elle. Il lui fit dire que, si elle et son mari demeuroient fidèlement attachés à leur devoir, la reine lui donneroit le tabouret, et qu'elle seroit traitée comme duchesse de Richelieu; ce qui s'exécuta quelques jours après.

La Croisette, qui commandoit dans Caen, avec cinquante mille livres de rente que le duc de Longueville son maître lui avoit don-

nées, envoya aussitôt assurer leurs majestés de sa fidélité, et reçut dans la ville et le château un exempt pour y commander en sa place.

Mademoiselle de Longueville quitta madame sa belle-mère, et, avec la permission de la reine, elle s'en alla à Coulommiers pour y passer les premiers mois de la prison du duc de Longueville, son père. Elle avoit beaucoup d'esprit et de mérite. Sa vertu et la tranquillité de sa vie la mirent à couvert des orages de la cour; et quoique cette princesse ait porté le nom de Frondeuse, la reine, qui savoit le peu de liaison qui étoit entre elle et madame sa belle-mère, trouva qu'il étoit juste de la laisser en repos jouir de ses plus grands plaisirs, qui étoient renfermés dans les livres et dans l'aise d'une innocente paresse. Par toutes ces raisons, sa retraite fut estimée de tous, et lui fut à elle fort commode. Le désir de savoir et la solitude conviennent à la tristesse, quand on est assez sage pour sentir tout ce que l'on doit sentir. La reine envoya commander à madame de Longueville de quitter Dieppe et d'aller aussi à Coulom-

miers; mais cette princesse avoit le cœur trop ulcéré contre ses ennemis pour obéir à des ordres qu'elle disoit venir de leur part sous le nom de la reine. Elle se sentoit capable des plus grandes entreprises, et elle jugea qu'il valoit mieux se réserver à quelque chose de plus utile à son parti qu'au repos de cette maison, où elle crut ne pouvoir rencontrer une sûreté entière. En recevant l'ordre de la reine, elle fit semblant d'être malade, et promit d'y obéir aussitôt qu'elle seroit en santé. Le Plessis-Bellière fut commandé pour aller à Dieppe avec quelques troupes; et comme elle vit qu'elles s'approchoient, elle fit son possible pour gagner le gouverneur de cette place, lui voulant persuader de tenir bon contre les forces royales. M. de Montigny, qui, à ce que l'on a cru, vouloit être fidèle au roi, lui représenta la difficulté de l'entreprise, et lui fit voir qu'il ne pouvoit pas lui seul, sans argent et sans troupes, faire ce qu'elle souhaitoit. La conclusion fut de lui conseiller de fuir par la mer, et de s'en aller en Flandre attendre quelque meilleure saison. Madame de Longueville, qui savoit que

le plus grand service qu'elle eût pu rendre aux princes étoit de leur conserver la Normandie, ne se rendit point à ce dernier coup; elle voulut essayer si elle pourroit engager dans son parti les bourgeois, les officiers et le menu peuple de la ville. Elle leur parla vigoureusement, elle usa de prières douces et humbles, et n'oublia rien à leur dire de tout ce qui pouvoit les animer à prendre sa défense. Elle se servit de la haine publique du Mazarin, et leur représenta qu'il leur seroit glorieux s'ils vouloient mander au roi qu'ils lui ouvriroient les portes, pourvu qu'il ne voulût point l'amener avec lui. Eux, qui aimoient leur repos, et qui n'avoient nulle inquiétude du gouvernement du Mazarin, à qui ils aimoient autant obéir qu'à un autre, répondirent fort naturellement qu'ils étoient serviteurs du roi, et qu'il n'étoit pas juste de lui ôter la liberté de se servir de qui bon lui sembleroit. Ils déclarèrent à cette princesse que leur résolution étoit d'envoyer vers leurs majestés les assurer de leur fidélité, et mandèrent au roi qu'il seroit toujours le maître de leur ville quand il lui plairoit d'y venir. Madame de

Longueville, se trouvant sans ressource, vit toutes ses espérances évanouies; mais son grand cœur ne l'ayant pas abandonnée, elle pensa tout de bon à se sauver. Elle fit alors une confession générale, qui parut avoir toutes les marques d'une véritable contrition; et quoiqu'elle conservât le dessein de faire la guerre, elle n'en eut point assez de scrupule, parce qu'elle crut alors, en flattant sa passion, que la défense étoit permise.

Quand cette princesse se vit pressée par le Plessis-Bellière, qui la menaçoit d'assiéger le château où elle étoit, elle sortit par une petite porte de derrière qui n'étoit pas gardée. Elle fut suivie de ses femmes, de celles qui eurent le courage de ne la pas quitter, et de quelques gentilshommes. Elle alla deux lieues à pied pour gagner un petit port, où elle ne trouva que deux petites barques de pêcheurs. Elle voulut s'embarquer en ce lieu, contre l'avis des mariniers, et son dessein étoit de gagner un grand vaisseau qu'elle faisoit tenir à la rade exprès pour se sauver quand elle seroit forcée de le faire. Le vent se trouva alors si grand, et la marée si forte, que le marinier

qui l'avoit prise entre ses bras pour la porter dans la chaloupe, ne pouvant résister à l'un et à l'autre, la laissa tomber dans la mer. Elle pensa se noyer; mais enfin elle fut reprise, et tirée de ce péril, plus touchée de ses malheurs qu'elle n'étoit abattue de cet accident. Ayant repris ses forces et ranimé son courage, elle voulut tenter de nouveau de se remettre dans le péril. Le vent, qui augmentoit à tous moments, l'en empêcha et la fit résoudre de prendre des chevaux et de se mettre en croupe, ce que firent aussi les femmes et les filles de sa suite. Elle marcha dans cet état le reste de la nuit, et arriva chez un gentilhomme du pays de Caux, qui la reçut et la cacha avec beaucoup d'affection et de bonté. De là, elle envoya un des siens pour faire venir le navire qui l'attendoit, cotoyer le lieu où elle étoit; mais on découvrit que le patron avoit été gagné par les deniers du ministre, et qu'elle eût été arrêtée si elle s'en fût servie quand elle l'avoit voulu faire. Ensuite de cette aventure elle demeura environ quinze jours, se cachant de lieu en autre, selon les avis qu'elle avoit; et enfin elle envoya au Havre, où elle gagna le

capitaine d'un vaisseau anglais. Elle y fut reçue sous le nom d'un gentilhomme qui s'étoit battu en duel; et cet homme, ayant été bien payé, ne s'en informa pas davantage, et la vint trouver à quelque petit port particulier. Ce vaisseau la passa en Hollande, où elle fut visitée du prince d'Orange, de la princesse royale, sa femme, et de la princesse, sa belle-mère, puis elle s'en alla à Stenai. Quand elle y fut, elle écrivit au roi une lettre, en forme de manifeste, qui fut estimée. Elle étoit pleine d'artificieuses plaintes; et sans doute qu'elle l'avoit composée elle-même, ayant toujours écrit aussi bien que personne du monde.

Pendant que le roi est heureux en Normandie, il ne l'est pas moins en Champagne. Le chevalier de La Rochefoucault étoit dans Damvilliers, et y commandoit pour le prince de Conti. Les officiers qui étoient sous lui le lièrent et le mirent en cet état au pouvoir du roi, avec cette place, que le prince de Conti avoit obtenue par le traité de la paix de Paris. Clermont, de même, fut repris sur ceux du parti des princes : le maréchal de la Ferté y

contribua beaucoup par les intelligences qu'il avoit dans la place.

La reine croyant au rapport de du Plessis-Bellière, qui étoit entré dans Dieppe, que madame de Longueville étoit embarquée, puisqu'il ne l'avoit pu trouver, se résolut de venir à Paris. Elle partit de Rouen le vingt-deuxième de février, après avoir vu madame de Richelieu, et lui avoir donné le tabouret. Elle passa par Gaillon, pour voir cette belle demeure de nos archevêques, où elle reçut un courrier du comte d'Harcourt, qui alors l'assura de l'embarquement de madame de Longueville.

La reine, à son retour, reçut toute la cabale frondeuse avec des témoignages de bonne volonté, qui leur furent agréables; mais comme ils en voulurent des marques effectives, ils lui demandèrent le retour de Châteauneuf, avec les sceaux pour lui. Ils alloient tous bien droit à se soutenir les uns et les autres, particulièrement cet homme qu'ils regardoient comme leur chef, et à qui ils vouloient donner la place du ministre.

Le cardinal, qui connoissoit où tendoient

leurs désirs, écouta leurs propositions avec peine : il y résista quelque temps ; mais n'ayant nul sujet de douter de la fermeté de la reine, il crut qu'il étoit de sa prudence de contenter cette cabale, et de donner quelque autorité à Châteauneuf, afin de leur faire voir à tous qu'il étoit en état de ne rien craindre. Ce ministre voulut leur montrer que leurs souhaits demeureroient sans effet, et ne serviroient qu'à les détromper de la créance qu'ils avoient que, leur ami approchant de la reine, elle le considéreroit à son préjudice. Ces intrigues, qu'il avoit faites contre le service du roi, avoient déplu à cette princesse, comme mère et comme régente ; et comme équitable, elle ne pouvoit plus l'estimer. Le cardinal étant donc pressé par ses faux amis et par sa raison, se résolut de les obliger de bonne grâce. Il espéra que le garde des sceaux, de Châteauneuf, comme habile courtisan, venant à connoître qu'il ne pouvoit avoir la première place, se contenteroit de la seconde, et que peut-être il se serviroit de lui pour modérer l'ardeur impétueuse de la Fronde. Le coadjuteur avoit lui seul une si

grande cabale, une ame si hardie, un cœur si rempli de passions, et un génie si puissant pour se faire aimer de ceux qui le connoissoient, qu'il étoit assez difficile au ministre de l'empêcher d'entrer dans le cœur du duc d'Orléans, et par conséquent impossible de leur refuser à tous ce qu'ils vouloient déterminément. Ayant déjà mis ce prince de leur côté, ils avoient sujet de croire que leurs volontés devoient être des lois immuables; mais les habiles dissimulations de celui dont ils croyoient devenir les maîtres surmontèrent à la fin la force des plus forts.

Le retour de ce second ministre étant résolu des deux côtés, le premier jour de mars, sur les sept heures du soir, la Vrillière alla de la part du roi et de la reine demander les sceaux au chancelier Séguier. Il les rendit, et lui dit : « Qu'il croyoit avoir bien servi le » roi, et s'être dignement acquitté de cette » charge depuis dix-sept ans qu'il en étoit » possesseur ; qu'il savoit bien que la raison » d'état, plutôt que son démérite, obligeoit la » reine à cela ; c'est pourquoi il la supplioit » de croire qu'il les rendoit sans regret, es-

» pérant qu'elle lui feroit toujours la grâce
» de le traiter comme très-fidèle serviteur du
» roi et d'elle. » Le chancelier, qui savoit l'état des choses, et qui sentoit que son ambition étoit bornée dans la cassette des sceaux, ne douta nullement de la peine que le ministre recevoit de ce changement. C'est pourquoi il les rendit sans témoigner beaucoup de regret, et fit ce que les hommes s'efforcent de faire en de pareilles occasions, qui est de recevoir avec fermeté les rudes coups du malheur et de l'infortune.

Je vis rapporter les sceaux dans l'oratoire de la reine, comme elle prioit Dieu. Ils y demeurèrent jusqu'au lendemain, qu'on les porta à Montrouge, au garde des sceaux de Châteauneuf. On les lui avoit ôtés autrefois pour les donner au chancelier Séguier, qui les perdoit alors de la même manière que l'autre les avoit perdus à son tour. Ces événements sont des jeux de la fortune conduite par la volonté du souverain roi des rois, qui dispose de la destinée de ses créatures comme il lui plait; et la cour est remplie de ces divers changements.

Ce nouveau et ancien garde des sceaux reçut cette nouvelle grâce à soixante et dix ans passés, plein de santé, de courage et d'ambition : il formoit encore de grands desseins pour l'avenir, sans penser que cet avenir avoit un espace trop court pour y placer tant de projets et de grandes chimères.

Le lendemain, mercredi des cendres, il vint saluer le roi et remercier la reine. Il est à croire qu'il avoit commencé ses compliments par le ministre ; et l'on m'assura qu'il l'avoit fait fortement, et qu'il lui avoit dit qu'il vouloit être son véritable ami. Le Palais-Royal fut en ce jour rempli de beaucoup de monde. Cet homme qui étoit tant visité à Montrouge, lorsqu'il étoit sans pouvoir, devint aisément l'idole de tous les courtisans. On crut qu'il alloit chasser le ministre, ou tout au moins avoir part au ministère. Quand il arriva, il fut suivi d'un chacun ; tous le vouloient voir. Il sembla que le cardinal Mazarin étoit déjà déchu de sa grandeur, qu'il n'étoit plus le ministre de la reine, qu'elle étoit changée, et que toute l'autorité étoit remise entre les mains de ce nouveau venu.

Le lendemain il entra au conseil, et reprit son ancienne place avec la même presse. On croyoit peut-être devoir rendre ses hommages à un homme qui avoit su par son habileté triompher du ministre, en le forçant de le mettre dans une place d'où vraisemblablement il paroissoit devoir bientôt monter à la première. La reine trouva mauvais qu'on donnât à ce retour tant de marques de joie publique, et me fit l'honneur de me dire alors qu'elle ne savoit pas pourquoi on faisoit tant de bruit de cet homme, et qu'on se trompoit d'espérer qu'il fût jamais plus que ce qu'il étoit. Comme en effet elle considéroit son ministre, et qu'elle trouvoit qu'il étoit de son devoir et de sa gloire de le soutenir, cet applaudissement fut cause qu'elle se fortifia contre les amateurs de la nouveauté. Elle forma le dessein d'empêcher que le garde des sceaux de Châteauneuf, son ancien serviteur, qui avoit été disgrâcié par cette seule raison, ne parvînt au dessein qu'il avoit de lui dérober sa confiance, lorsqu'elle ne vouloit pas la lui donner.

Le cardinal, qui avoit de grands désirs de se

soutenir dans la place qu'il avoit, fit bonne mine à son rival, et ne montra point le craindre. Il lui offrit sa maison, il voulut qu'il y logeât quelque tems, et le traita si amiablement, qu'il l'obligea à se louer de lui, et à publier hautement qu'il lui étoit redevable, et qu'il étoit son serviteur et son ami. La reine, pour gratifier la Fronde de toutes manières, confirma au fils de Broussel le gouvernement de la Bastille, qu'il avoit usurpé pendant la guerre. Elle fit venir en plein cercle cet homme, qui lui avoit donné de si mauvaises heures, et le traita bien. Toutes ces choses se firent par le conseil du cardinal, et selon sa politique ordinaire, qui étoit de gagner le temps et de dissimuler.

Ensuite de l'établissement du garde des sceaux de Châteauneuf, la reine résolut d'aller en Bourgogne, pour affermir entièrement l'autorité du roi par la prise de Bellegarde qui tenoit pour le prince de Condé. Elle partit le cinquième de mars, suivie seulement de ses dames, de la princesse de Carignan et de la princesse Louise, sa fille.

Le cardinal demeura un jour après la reine

pour se recommander aux charitables soins de madame de Chevreuse, de Laigue, du coadjuteur et des principaux chefs de cette troupe. Les choses étoient si troublées, l'orage paroissoit si près d'éclater, et les prophéties étoient si funestes, que ce jour beaucoup de gens, de part et d'autre, crurent que le cardinal seroit assassiné, et plusieurs avis lui en furent donnés. Il partit enfin, et laissa dans Paris le duc d'Orléans, le garde des sceaux et toute la secte frondeuse. Le Tellier et Servien, employés par la reine dans le secret des affaires, y demeurèrent aussi pour servir le roi, et pour être les champions fidèles du ministre contre ses mauvais amis. Les politiques remarquèrent qu'en partant de Paris, ce ministre, plein de finesse, avoit témoigné beaucoup de bonne volonté aux serviteurs des princes, et que, voulant peut-être donner de la crainte à la cabale d'Orléans, il avoit affecté de bien traiter ceux du parti contraire, pour leur montrer que s'ils en usoient mal avec lui, il pourroit se défendre de leur oppression par M. le Prince. Dans ce même temps, parlant du prince de Condé, il dit pu-

bliquement de lui une chose fort remarquable : « Qu'il auroit été le plus grand homme du » monde et le plus heureux, s'il avoit pu » croire que la reine étoit capable de faire ce » qu'elle avoit fait. »

La reine, en partant, donna à Comminges le gouvernement de Saumur, vacant par la mort du duc de Brezé, père de madame la Princesse, femme du prince de Condé. Il alla peu de temps après pour en prendre possession ; mais on lui en refusa l'entrée. Le prince de Marsillac, devenu depuis peu de jours duc de La Rochefoucault, et qui avoit des intelligences dans cette ville, fut cause de ce refus. Sous prétexte des funérailles du duc, son père, il assembla deux mille gentilshommes pour aller secourir cette ville quasi rebelle; mais Comminges, plus heureux que lui, ayant offert de l'argent, de la part du roi, à celui qui y commandoit, fit son traité et en prit possession avant que ce seigneur y pût arriver.

Aussitôt après le départ de la reine, la duchesse de Bouillon, arrêtée dans sa maison à Paris par l'ordre du roi, trouva le moyen de

tromper ses gardes, et de se sauver finement de sa chambre. Mademoiselle de Bouillon, sa fille, qu'elle avoit avec elle, la vint voir; et faisant semblant de l'avoir trouvée endormie, elle parut vouloir retourner à sa chambre, et pria la sentinelle qui étoit dans l'anti-chambre de la duchesse de Bouillon, sa mère, de lui éclairer. La sentinelle prit la lumière, et, marchant devant la petite demoiselle de Bouillon, donna lieu à madame de Bouillon, suivant sa fille, et marchant après elle toute courbée, de gagner l'escalier, de descendre dans la cave, où la petite mademoiselle de Bouillon et ses femmes l'ayant été trouver, elles se sauvèrent par le soupirail, à l'aide de quelques-uns des siens qui les tirèrent avec des cordes. Elle se cacha ensuite dans quelque maison particulière; et, comme elle étoit prête de se sauver de Paris, mademoiselle de Bouillon eut la petite vérole. Cette généreuse mère ne la voulant point quitter, elle fut enfin trouvée chez Bartet, agent du roi de Pologne, et menée à la Bastille, avec mademoiselle de Bouillon, sœur, et très-bonne sœur du duc de Bouillon, son mari. Ces deux personnes

avoient de l'ambition, et même on disoit qu'elles en avoient trop, et que cette passion, dans l'ame de mademoiselle de Bouillon et de sa belle-sœur, étoit cause des malheurs de son mari et des siens; si bien que c'étoit avec raison que la reine les craignoit. Elles y demeurèrent jusqu'à la paix de Bordeaux, et en sortirent ensuite avec l'estime universelle de tout le monde qui connoissoit leur mérite.

Les partisans du prince de Condé ne dormoient pas; ils travailloient à émouvoir le parlement en leur faveur, et suivant les exemples passés, ils tâchoient d'émouvoir le public par son intérêt. On s'assembla le vingt-neuvième au parlement pour établir une chambre de justice à la maison de ville, et pour faire payer les rentiers. Quelques particuliers, pour obtenir de la cour ce qu'ils souhaitoient, fomentoient ces remuements. Longueil, pour faire son frère surintendant, s'occupoit toujours à brouiller toutes choses, et les serviteurs des princes se servoient de lui pour parvenir à leurs fins; mais les Frondeurs, faisant mine d'être pour la reine, fuyoient en effet

le changement à l'égard des princes, et, par leur propre intérêt, ils apaisoient ce petit bruit avec facilité.

Le fils du président le Coigneux, en l'une des chambres des enquêtes, eut la hardiesse de proposer le premier de faire le procès aux princes, afin qu'ils fussent traités selon la déclaration donnée à Saint-Germain, à la paix de Paris, où le roi promettoit, au bout d'un certain temps fort bref, qu'il ne retiendroit point de prisonniers sans leur faire leur procès, ou les absoudre s'ils étoient innocents. Il demanda qu'ils fussent traités selon cette promesse; mais le parti des princes étant encore foible, le Coigneux fut sifflé de toute la compagnie, et sa proposition fut sans effet.

La princesse Palatine travailloit de son côté en faveur des prisonniers. Elle avoit déjà trouvé moyen de faire tenir ses lettres; et chez elle s'assembloient souvent ceux qui travailloient à leur liberté. Cette princesse, semblable à beaucoup d'autres dames, ne haïssoit pas les conquêtes de ses yeux, qui étoient en effet fort beaux; mais outre cet avantage, trop dangereux à notre sexe, elle avoit ce qui va-

loit mieux, je veux dire de l'esprit, de l'adresse, de la capacité pour conduire une intrigue, et une grande facilité à trouver un expédient pour parvenir à ce qu'elle entreprenoit. Aussitôt qu'elle se fut résolue à servir les princes, elle s'appliqua avec soin aux moyens de réussir dans son dessein : comme il lui parut nécessaire d'attirer les Frondeurs à leur parti, elle se servit de madame de Rodes, qui étoit son amie, pour proposer à madame de Chevreuse le mariage du prince de Conti avec sa fille, mademoiselle de Chevreuse; et chercha, pour gagner les autres chefs, quelque autre intérêt considérable, capable de les toucher chacun en particulier : et cela n'étoit pas difficile à trouver, car tous en avoient de grands et de petits. Le duc de Nemours, qui étoit ami du prince de Condé et mal satisfait du ministre, étoit un de ceux qui agissoient le plus puissamment, par ses amis, à la liberté des prisonniers. Le président Viole étoit un violent solliciteur, et Longueil y faisoit des merveilles, en ce qu'il ne se lassoit jamais de l'intrigue. Tous approuvèrent les pensées de la princesse Palatine, particuliè-

rement celle qu'elle avoit eue sur le mariage du prince de Conti et de mademoiselle de Chevreuse. Madame de Longueville, qui en fut avertie par elle, lui manda aussi de Stenai qu'elle l'estimoit bonne, et qu'on y travaillât. Enfin cette princesse, n'oubliant rien pour parvenir à la conclusion de son œuvre, ne perdoit pas un moment sans y avancer quelques pas. Mais ces grandes choses ne se font pas aisément : le temps seul les conduit doucement à leur fin qui, le plus souvent, n'est pas celle que les hommes y veulent chercher. Dieu, qui les change et les perfectionne, leur donne celle qu'il lui plaît qu'elles aient.

Pendant que toutes ces intrigues se préméditoient à Paris, la reine étoit en Bourgogne, où elle avoit été reçue avec beaucoup de marques d'affection. L'armée du roi ne put, si tôt qu'elle le souhaitoit, entreprendre le siége de Bellegarde, à cause des grosses eaux ; il fallut attendre quelque temps. Le quatrième d'avril, on commença la circonvallation de cette place ; et le ministre, qui la fut visiter en personne, en approcha de si près, qu'il y pensa

être tué, un de ses gentilshommes ayant été blessé proche de lui.

Le douzième du même mois, avril 1650, la reine avertie qu'on travailloit à soulever le parlement en faveur des princes, envoya commander à madame la Princesse, la mère, d'aller à Montrond, attendu qu'elle avoit des intelligences avec les ennemis de l'état. En même temps on commanda à un lieutenant des gardes du corps d'arrêter madame la Princesse, sa belle-fille, et de la garder à Chantilli. Cette princesse en ayant eu avis, et conseillée par ceux qui croyoient sa personne nécessaire à leurs desseins, mit une de ses filles dans son lit, et se sauva, malgré ses gardes, elle et le duc d'Enghien, son fils, et s'en alla à Montrond avant que les gens du roi y fussent arrivés. On crut que la reine avoit commandé à madame la Princesse, la mère, d'aller en ce lieu, afin que l'escorte du roi qui la conduiroit se pût saisir de cette maison, qui est forte et capable de quelque résistance; mais elle, au lieu d'y aller, se sauva de nuit de Chantilli, et demeura cachée quelque temps, sans que la reine pût

savoir où elle étoit. Pendant qu'elle se cacha, madame la Princesse, sa belle-fille, fut menée à Montrond par ceux de son parti, qui se saisirent de cette place, à dessein de s'en servir pour leur sûreté. Déjà le duc de La Rochefoucault et les principaux amis des princes, qui voyoient bien que Montrond n'étoit pas capable de tenir contre des forces considérables, travailloient à gagner les Bordelais, fomentant leurs mécontentements contre la cour et leur haine contre le duc d'Epernon. On leur faisoit voir aussi les obligations qu'ils avoient d'entrer dans les intérêts de M. le Prince, puisqu'une des principales causes de sa prison étoit, à ce qu'ils disoient, le secours et la protection qu'il leur avoit toujours donnés dans le conseil du roi; mais ils eurent d'abord de la peine à leur faire naître le désir de se mettre dans son parti, et il fallut que les créatures des princes y employassent avec soin toute leur habileté et leur affection.

En Bourgogne, le siége de Bellegarde continuoit, et beaucoup de vœux se faisoient, tant par les Frondeurs que par les créatures des princes, afin qu'il ne se pût pas finir si tôt,

tous espérant que le mauvais état des affaires leur seroit avantageux, quoique ce fût par des fins bien différentes. Le roi, quoique jeune, alla dans le camp se montrer à son armée. Les soldats furent ravis de le voir, et souffrirent, sans murmurer, qu'on les payât de cette monnoie seule. Le désordre de ses affaires en mettoit un fort grand dans ses finances, et les troupes, par cette raison, étoient mal payées.

Celui qui commandoit dans la place fit tirer à la vue du roi; mais ayant reconnu sa faute, il en envoya faire des excuses. La présence de ce jeune monarque, animant ceux qui combàttoient pour lui, leur redonna des forces, et les révoltés qui commandoient dans Bellegarde en furent affoiblis. Au bout de quelques jours, ils demandèrent à capituler, et promirent de se rendre aussitôt qu'ils auroient envoyé à Stenai. Pendant la trève qui leur fut accordée, ceux du camp et de la ville se visitèrent, et comme ils étoient tous Français, parents et amis les uns des autres, ils se firent de grandes caresses, avec un sensible regret d'avoir à se tuer comme s'ils eussent

été ennemis. Voilà le malheur de la guerre civile.

Le vingt-septième d'avril, jour de la mercuriale, auquel les chambres s'assemblent, madame la Princesse la mère, qui, depuis qu'elle étoit disparue de Chantilli, avoit été cachée dans Paris, parut au parlement à cinq heures du matin, accompagnée du marquis de Saint-Simon et de la duchesse de Châtillon, pour y demander justice sur la détention des princes, ses enfants, et de son gendre, le duc de Longueville. Elle présenta sa requête à tous les conseillers de la grand'-chambre. Beaucoup la refusèrent; mais un nommé Deslandes-Payen la reçut avec dessein de la rapporter à sa compagnie. Elle demandoit, par cette requête, sûreté pour sa personne; elle représentoit la nouvelle persécution qu'on lui avoit faite pour la faire sortir de Chantilli, où elle vivoit sans penser à autre chose qu'à prier Dieu; et demandoit au parlement qu'il lui plût de prendre connoissance de la détention des princes, et que, selon la déclaration faite à Saint-Germain en faveur des prisonniers d'état, on fît leur pro-

cès s'ils avoient failli contre le service du roi ou si non qu'ils pussent jouir des priviléges que le roi avoit accordés à tous ses sujets.

Après que Deslandes-Payen l'eut rapportée, le premier président fut député de la compagnie vers le duc d'Orléans, pour lui demander, de la part du parlement, sûreté pour cette princesse. Le duc d'Orléans dit qu'il falloit qu'elle obéît au roi, pour déterminer ce qu'il avoit à lui dire de plus précis. Pendant cette députation, madame la Princesse alloit de chambres en chambres, demandant justice et grâce tout ensemble. Elle jetoit des larmes qui marquoient la foiblesse de notre sexe, et disoit des paroles qui faisoient voir la force de sa douleur et la grandeur de sa disgrâce. La réponse que le duc d'Orléans avoit faite au premier président n'étant pas définitive, on ordonna que, s'agissant de la sûreté de madame la Princesse, en attendant que le duc d'Orléans répondît, le parlement la prendroit sous sa protection, et qu'elle seroit priée de demeurer dans l'enceinte du palais, dans telle maison qu'il lui plairoit de choisir.

Cette première journée ayant si bien réussi à madame la Princesse, ses amis en eurent de la joie, et ses ennemis de l'inquiétude. On crut que les Frondeurs voulurent se servir de cette occasion pour faire chasser le ministre ; et qu'ayant ce dessein, ils firent sous main conseiller à madame la Princesse de se déclarer ouvertement partie du cardinal Mazarin; mais leur finesse ayant été aperçue de ceux du parti des princes, ils eurent peur que si on entamoit tout de nouveau le cardinal, et qu'il vînt à être chassé, les Frondeurs ne missent le garde des sceaux à sa place. Leur crainte les obligea de lui conseiller de se plaindre seulement de lui dans sa requête; mais de n'en pas faire davantage. Ils eurent peur qu'elle n'empirât ses affaires, et qu'elle ne travaillât pour ses ennemis plutôt que pour elle. En l'état où étoit la cour, ils n'étoient pas hors d'espérance de voir le ministre se brouiller avec les Frondeurs, et déjà on voyoit visiblement que l'ancienne haine qui avoit été entre eux produisoit du moins de grands dégoûts de chaque côté, ce qui rendoit leur

nouvelle union plus susceptible de guerre que de paix.

Le lendemain, le parlement députa tout de nouveau le premier président vers le duc d'Orléans pour lui parler des intérêts de madame la Princesse; mais ce prince le gourmanda et le traita de partisan des princes. Les Frondeurs, qui ne vouloient pas que le parlement leur échappât et se mît du côté des prisonniers, servirent fidèlement le roi en cette occasion, et employèrent toutes leurs forces et tout leur crédit pour faire que la requête de madame la Princesse fût sans effet. Le duc d'Orléans, qui avoit aussi un grand intérêt à empêcher que M. le Prince sortît de prison, maintint l'autorité du roi, et dit qu'il falloit que madame la Princesse lui obéît, et qu'elle s'en allât de Paris, puisqu'elle y étoit contre les ordres du roi. Ils réussirent tous dans leur dessein; car le parlement n'eut pas la hardiesse de se déclarer contre une cabale dont le duc d'Orléans étoit le chef, et qui, étant soutenue de l'autorité royale, offusquoit celle du premier président, d'autant plus que Longueil, qui étoit passionné pour le service

des princes, et qui auroit pu soutenir cette affaire, n'osa montrer publiquement ses sentiments, de peur d'offenser le ministre; et ne vouloit pas non plus affoiblir la bonne disposition où le duc d'Orléans paroissoit être pour faire plaisir à son frère dans les prétentions qu'il avoit à la cour.

Le vingt-neuvième, le duc d'Orléans alla au parlement, où la réponse définitive touchant la requête de madame la Princesse se devoit faire; il étoit question de savoir si on lui accorderoit la sûreté qu'elle demandoit pour sa personne. Cet arrangement, qu'elle souhaitoit que le parlement voulût prendre avec elle, étoit d'une dangereuse conséquence; il ne faut pas s'étonner si elle y trouva de l'opposition. Le duc d'Orléans étant arrivé, après avoir pris séance, fit une récapitulation de tout ce qui s'étoit passé depuis la détention des princes : il présenta la douceur que la reine avoit eue pour madame la Princesse, la laissant à Chantilli, sans gardes, et dit que ce qui avoit obligé la reine à lui ordonner de quitter ce lieu, étoient les intelligences que cette princesse avoit avec ceux de Bellegarde;

et que, pour empêcher cette communication, il avoit fallu l'envoyer plus loin. Il dit encore que, madame la Princesse n'ayant point obéi, il croyoit qu'il y alloit du service du roi de souffrir sa résistance; et qu'en son particulier il la serviroit, s'il pouvoit, auprès de la reine; mais qu'il falloit qu'elle montrât d'acquiescer aux ordres du roi. Quand il étoit entré au palais, madame la Princesse l'avoit prié de lui être favorable, et de se souvenir que ses enfants avoient l'honneur de porter son nom. Il lui avoit répondu qu'il falloit faire ce que le roi lui avoit commandé, et qu'après son obéissance, il la serviroit en tout ce qui lui seroit possible. Le premier président, nonobstant la harangue du duc d'Orléans, insista toujours pour demander que quelque grâce fût accordée à madame la Princesse, et qu'elle pût demeurer en état de travailler, auprès de la reine, à la liberté des princes ses enfants, assurant qu'elle n'avoit point de mauvaises intentions contre le service du roi. Enfin le duc d'Orléans, conseillé par les créatures du cardinal qui étoient demeurées auprès de lui, accorda à

madame la Princesse trois jours de sûreté, après le retour de la cour, pour pouvoir implorer la miséricorde de la reine qui devoit revenir bientôt, moyennant qu'elle quittât Paris, et qu'elle s'en allât à quelque maison voisine attendre ses ordres. Le premier président fut content de cette grâce; il prit la parole du duc d'Orléans, et ne voulut point qu'on délibérât davantage sur cette affaire, de peur que les Frondeurs ne fissent perdre cet avantage à madame la Princesse. Il étoit serviteur du prince de Condé; mais en même temps il étoit persuadé que la réunion de la famille royale étoit avantageuse à l'état, et qu'il étoit glorieux à lui et à sa compagnie d'être les arbitres entre le roi et les princes. Il voulut aussi, en travaillant à cette paix par les suffrages de sa compagnie, empêcher qu'elle ne perdît les avantages de la première déclaration du roi, en délibérant sur la requête de madame la Princesse; car alors, selon l'avis des Frondeurs, elle auroit été sans doute rebutée. En d'autres temps, ces mêmes Frondeurs avoient crié pour augmenter le pouvoir du parlement en faveur du

public, afin de diminuer, à ce qu'ils disoient, la puissance tyrannique des favoris; mais ils changèrent de conduite, parce qu'ils avoient changé d'intérêt, et que leur passion les obligeoit à parler d'une autre manière. Ainsi, la chose se passa moins avantageusement pour madame la Princesse, que ses amis ne l'auroient souhaité; et comme on ne délibéra point sur sa requête, cette affaire demeura quelque temps ensevelie. Elle quitta Paris, et s'en alla à Chilli pour y attendre le retour de la reine, et passer les trois jours qui lui furent accordés par le duc d'Orléans.

La reine, revenant de Bourgogne, parut mal satisfaite de madame la Princesse et de ceux qui l'avoient visitée pendant son séjour, ce que peu de personnes avoient manqué de faire, même les domestiques du roi. Elle fit quelques plaintes contre le marquis de Saint-Simon, frère aîné du duc, qui avoit l'honneur d'être son allié; mais comme, dans l'état où étoit madame la Princesse, la générosité vouloit qu'on assistât une personne de cette qualité, qui étoit affligée, et qui en effet étoit à plaindre, le mécontentement de la reine n'é-

clata contre personne. Elle comprit sans doute, par sa propre bonté, que ceux qui avoient l'honneur d'appartenir à cette princesse firent bien de la servir, en lui rendant des respects innocents aux dépens de leur fortune : si bien qu'il fut difficile de s'apercevoir, quand elle vit ces mêmes personnes dont elle avoit fait des plaintes, si elle leur en avoit voulu du mal.

La reine, aussitôt après son retour, envoya le maréchal de l'Hôpital à madame la Princesse, lui ordonner de partir; mais elle s'excusa sur quelques incommodités qui pouvoient l'en empêcher. Le sixième, l'affaire étant entrée en négociation, et traitée par le président de Nesmond, elle consentit de partir et de s'en aller, au lieu de Montrond, à Villeri, maison qui appartient au prince de Condé, remettant à une autre fois la poursuite de sa requête, à cause du crédit des Frondeurs. Le prince de Condé, qui avoit appuyé la déclaration du deuxième octobre 1648, donnée à Saint-Germain, si favorable aux prisonniers d'état, ne put jouir des priviléges qu'elle lui donnoit, parce que ceux

même qui l'avoient arrachée du roi, par leur brigue et leur rébellion, n'étoient pas dignes de faire une bonne œuvre qui, selon l'équité et les lois du royaume, pût être légitimement ordonnée en faveur de ce bien public dont ils avoient paru si zélés.

Pour récompenser les Frondeurs de l'opposition qu'ils avoient faite à madame la Princesse, la reine, à son retour, leur fit assez bonne mine, et le cardinal leur cacha tout ce qui lui avoit déplu de leur conduite. Le duc de Vendôme reçut alors de la reine l'amirauté, et on en donna la survivance au duc de Beaufort, apparemment raccommodé avec le ministre. Ce présent déplut au duc de Mercœur, son frère aîné, qui avoit eu cette même prétention, et qui croyoit, ayant dessein d'épouser la nièce du cardinal Mazarin, avoir un grand mérite envers lui. Il écrivit de Catalogne où il étoit, au duc de Beaufort, qu'il se vouloit battre contre lui; et ces deux frères en furent long-temps mal ensemble; mais le temps, qui change toutes choses, mit fin à cette colère.

La cour étant à Paris, on déclara madame

de Longueville, le duc de Bouillon, le vicomte de Turenne et le duc de La Rochefoucault, criminels de lèse-majesté. On envoya cette déclaration à tous les parlements de France.

Madame de Longueville et le maréchal de Turenne, étant à Stenai, avoient fait leur traité avec les Espagnols, et prétendoient qu'il leur étoit avantageux, à cause qu'ils avoient sauvé Stenai, dont ils demeuroient maîtres, ayant de plus attaché à la paix générale la liberté des princes : comme aussi eux de leur côté avoient promis aux Espagnols qu'ils ne s'accorderoient point avec le roi que, premièrement, on ne leur eût rendu toutes les places que le roi tenoit sur eux. Le duc deLa Rochefoucault,ayantassemblé grand nombre de noblesse, se déclara ouvertement contre le roi. Il voulut pour son premier exploit, ainsi que je l'ai déjà dit, se saisir de Saumur; mais ayant manqué son entreprise, et sachant que le maréchal de la Meilleraie, gouverneur de Bretagne, marchoit déjà contre lui avec quelques troupes, il résolut d'envoyer quatre cents gentilshommes à Mon-

trond, et de s'en aller trouver le duc de Bouillon, qui avoit de grandes intelligences dans Bordeaux. Ces deux révoltés résolurent ensemble de fomenter, autant qu'il leur seroit possible, la rebellion de ces peuples, afin de s'en servir pour soutenir la guerre contre le roi. Ils y envoyèrent Langlade, secrétaire du duc de Bouillon, afin de travailler par lui à ce grand ouvrage. Langlade, ayant l'esprit vif et plein de lumières, parloit à la mode de ceux qui sont propres pour tromper les dupes. Avec ces qualités, et la nécessité qui le pressoit de rendre ce service à son maître, qui, sans ce refuge, se voyoit perdu et leur parti détruit, il travailla si bien et avec tant de dextérité, qu'il aida à persuader ceux de Bordeaux d'entrer dans les intérêts des princes. Ce ne fut pas sans beaucoup de peine, parce qu'il y avoit dans cette ville, à ce qu'il m'a dit lui-même, des gens assez sages pour connoître le danger de cet arrangement. En même temps, les ducs de Bouillon et de La Rochefoucault, sachant le commencement de cette négociation, envoyèrent Chavignac enlever de Montrond madame la Princesse,

femme du prince de Condé, et le petit duc d'Enghien, son fils, parce qu'ils jugèrent que, le roi venant les attaquer où ils étoient, ils n'auroient pas pu s'y défendre long-temps. Ils furent au-devant d'elle avec trois cents gentilshommes que leur amena le marquis de Silleri, beau-frère du duc de La Rochefoucault. Ils les menèrent dans la vicomté de Turenne, où ils demeurèrent quelques jours pour aviser à ce qu'ils avoient à faire. Ils y firent quelques exploits de guerre de peu de conséquence, mais toujours de grande réputation; outre que les rebelles, pour en acquérir et soutenir un parti, doivent faire du bruit, tout ce qui se faisoit alors contre le roi étoit toujours fort célébré. Ils furent pareillement traités à leur tour par les troupes du roi, que commandoient le chevalier de la Valette et le duc d'Epernon.

Les conducteurs de madame la Princesse et du duc d'Enghien se résolurent enfin d'aller à Bordeaux tenter cette aventure. A leur vue, la ville leur ferma les portes: le parlement et les bourgeois refusèrent de les recevoir, elle et le duc d'Enghien, son fils. Il y

avoit dans Bordeaux beaucoup de créatures de M. le Prince, qui disoient ne demander pour madame la Princesse que la sûreté, afin qu'elle pût être à couvert des violences du cardinal. Ils continuoient de dire que les Bordelais ne pouvoient refuser ce secours à la femme et au fils d'un prince qui n'étoit en prison que parce qu'il avoit soutenu leurs intérêts dans le conseil du roi. Avec cette humble modération ils avoient échauffé les esprits, et ils avoient gagné plusieurs personnes; mais beaucoup d'autres s'opposoient à leurs sollicitations, et préféroient avec raison leur repos et leur devoir, à la guerre et au crime de lèse-majesté. Toutes ces contrariétés firent une si grande rumeur dans la ville, qu'enfin il fut résolu dans le parlement que madame la Princesse et le duc d'Enghien seroient reçus dans Bordeaux avec leurs domestiques seulement; et dénièrent d'abord aux ducs de Bouillon et de La Rochefoucault la même grâce. Madame la Princesse alla au parlement, et leur demanda à genoux la sûreté qu'elle désiroit pour elle et le duc d'Enghien; et cette compagnie, après une longue délibération, la lui accorda.

Les chefs de leur parti, que le parlement n'avoit pas voulu recevoir, ne s'étonnèrent pas : ils se logèrent à un faubourg de la ville, et y reçurent plusieurs visites de ceux qui leur étoient affectionnés et qui négocioient pour eux. Lainé, serviteur du prince de Condé, étoit entré avec madame la Princesse : il travailla fortement pour elle, sut persuader les plus entêtés du bien public qu'il étoit juste d'assister M. le Prince. Comme il étoit éloquent et hardi, il trouva le moyen d'augmenter le nombre des infidèles sujets du roi, en affoiblissant la raison des plus sages. Ces favorables dispositions firent résoudre les ducs de Bouillon et de La Rochefoucault à se hasarder à la honte d'un refus. Ils demandèrent qu'on leur permît au moins de pouvoir visiter une fois madame la Princesse, sous prétexte qu'ils avoient à l'entretenir de ses affaires; et après en avoir obtenu la permission, ils y furent un soir fort tard; et comme ils y virent que le peuple souffroit leur présence patiemment, ils y demeurèrent. Chacun d'eux présenta une requête au parlement; ils implorèrent sa protection pour six semaines,

promettant, pendant ce temps-là, de se justifier auprès du roi.

Ils avoient amené quelques troupes qui demeurèrent aux environs de Bordeaux, assez incommodées. Ils n'osèrent d'abord parler de guerre ; c'étoit une proposition trop délicate, et il falloit laisser engager les Bordelais dans leur parti par les grandes choses qui nécessairement devoient arriver. Ils jugèrent seulement qu'il falloit s'y préparer, et ils s'y appliquèrent comme d'habiles gens le devoient faire, et qui étoient résolus de se bien défendre. Il leur falloit de l'argent; car les particuliers ne peuvent pas d'eux-mêmes faire subsister un parti contre leur roi. Le duc de Bouillon envoya en Espagne un gentilhomme à lui, nommé de Bas, qui avoit de l'esprit, afin d'obliger le roi catholique de payer leurs troupes, et se servir de leur rébellion pour diminuer les forces du roi à leur avantage commun. Le roi d'Espagne reçut de Bas avec joie : il goûta cette proposition. Le ministre d'Espagne le traita bien, et de Marolles aussi, gentilhomme attaché à M. le Prince, qui fit ce voyage dans le même dessein. On leur pro-

mit tout ce qu'ils demandoient, de l'argent, des vaisseaux et des troupes. L'espoir de ce secours confirma les Bordelais dans le dessein de protéger les princes, et les fit résoudre de se venger du duc d'Epernon [1], en faisant la guerre contre le roi. Ils se déclarèrent ensuite, et reçurent le duc d'Enghien pour généralissime, et les ducs de Bouillon et de La Rochefoucault pour généraux; et pour lieutenants généraux, les marquis de Sauvebeuf et de Lusignan.

Ce grand parti commençant à prendre des forces, les généraux jugèrent à propos de renvoyer en Espagne une seconde ambassade plus considérable que la première, afin de hâter le secours qu'ils en espéroient. Le marquis de Silleri y fut, qui traita avec eux avec tant de succès, qu'il fit envoyer à Bordeaux don Joséph Osorio, de la part du roi d'Espagne, visiter madame la Princesse et le jeune duc d'Enghien. Il apporta toutes les consolations nécessaires pour guérir leurs inquiétudes. Le roi d'Espagne trouva qu'il lui étoit

[1] Les Bordelais n'aimoient pas leur gouverneur, le duc d'Epernon; ils s'en plaignoient depuis long-temps.

avantageux d'embarrasser le roi dans la Guienne et ailleurs, favorisant à Stenai madame de Longueville, et à Bordeaux madame la Princesse et le duc d'Enghien. Le duc de La Rochefoucault, fortement occupé des intérêts de madame de Longueville, envoya Gourville l'avertir de ces favorables succès; et, bien instruite par lui de leurs desseins, elle n'oublia rien pour faire voir à la reine et à toute l'Europe que si son cœur, suivant le tempérament de son ame un peu trop passionnée avoit donné quelques marques de foiblesse, ce même cœur avoit toute la force et toute l'élévation qu'un illustre sang étoit capable de lui inspirer. Si la source de ses actions n'étoit pas tout-à-fait nette, on ne peut pas nier qu'il n'y eût toujours de la grandeur; et s'il y a eu quelque chose de criminel, on peut dire que ce n'étoient que des crimes de lèse-majesté, qui étoient honorables en ces temps-là. Le duc de La Rochefoucault, qu'elle voyoit l'épée à la main pour la cause de son mari et de ses frères, lui donnoit lieu d'attribuer les considérations qu'elle avoit pour lui à l'utilité qu'ils en tiroient, et de faire valoir

ses services, pour réparation de tous les maux qu'ils souffroient pour avoir suivi ses conseils. Pendant que son ambition se repaissoit des applaudissements des peuples qui entroient dans son parti, et se contentoit des louanges que les étrangers donnoient à sa beauté, à son esprit, à son courage et à toutes les autres belles qualités qui lui avoient attiré jusques alors l'admiration de toute la France, Gourville fut pris dans son voyage par les troupes du roi; mais comme, sous une apparence simple et grossière, il cachoit beaucoup d'esprit, d'habileté et de finesse, il sut si bien se déguiser, que madame de Longueville, avec la rançon ordinaire, l'envoya dégager avant que la cour sût qu'il fût prisonnier. Il étoit né pour les grandes choses, avide d'emplois, touché du plaisir de plaire et de bien faire. Il avoit beaucoup de cœur et de génie pour l'intrigue; il savoit marcher facilement par les chemins raboteux et tortus, comme par les plus droits. Il persuadoit presque toujours ce qu'il vouloit qu'on crût, et trouvoit à peu près les moyens de parvenir à tout ce qu'il entreprenoit. Il étoit alors confident et domestique du

duc de La Rochefoucault, qui paroissoit sensiblement attaché à madame de Longueville, quoique ceux qui prétendoient en juger plus finement et le mieux savoir fussent persuadés qu'il ne considéroit que la grandeur de celle qu'il paroissoit aimer, et qu'il avoit plus d'ambition que de tendresse.

Pendant que plusieurs choses se passent dans les provinces et ailleurs, le surintendant d'Hemeri meurt à Paris, sans avoir reçu aucun avantage de son retour, que celui qu'il auroit pu acquérir par la connoissance de la fragilité des félicités de ce monde; mais comme il n'avoit pas désiré le ciel, il quitta la terre avec regret, et, selon les apparences, avec peu de préparation pour son bonheur éternel. Avant qu'il mourût, le marquis de Senneterre lui persuada de conseiller au ministre d'établir en sa place le président de Maisons, le faisant son successeur dans la surintendance. Le cardinal l'allant voir, il lui en parla, et lui dit qu'il voyoit qu'il n'y avoit point d'homme en France plus capable que celui-là pour bien servir le roi; et ces paroles firent beaucoup d'impression sur l'esprit du

ministre. Ce qui parut procéder d'une reconnoissance désintéressée de la vérité, ne procédoit que du désir que Senneterre eut d'avoir un surintendant qui lui eût de l'obligation, et pour obliger une personne qui l'avoit prié de servir ce président.

Le lendemain de la mort de cet homme, le président de Maisons fut nommé surintendant des finances. Il parvint enfin à cette charge par les bons offices de ses amis, et par la crainte que le ministre conservoit dans son ame des intrigues de Longueil, frère du président et conseiller au parlement. La marquise de Sablé étoit mon amie : elle m'avoit engagée dans les intérêts de ce nouveau surintendant. Je puis dire que j'eus quelque part au choix qui se fit de sa personne ; mais je n'en eus aucune aux avantages qu'il en reçut, n'ayant fait que me prêter vingt mille francs en rente, que je lui ai depuis remboursés. Il y demeura peu ; et il est vrai que ce temps-là ayant été fâcheux à passer, tout ce qu'il put profiter dans sa charge, il le garda pour lui ; ce qui fit dire qu'il s'en étoit bien acquitté. Il en acheta secrètement aussi quel-

ques amis, dont il crut alors avoir besoin. Les différentes cabales de la cour, qui alors étoit remplie de factions, lui firent peur, et lui firent oublier ceux qui l'avoient servi et dont il étoit assuré. Aussitôt que ce président fut le maître des finances, le comte d'Avaux, qui jusque-là avoit paru occuper cette place, la quitta, parce qu'il ne voulut pas être son second. Les Suisses se révoltèrent bientôt après faute de paiement; et comme les coffres du roi étoient vides, il fallut, de peur qu'ils ne s'en retournassent en leurs cantons, que la reine mit le reste de ses pierreries en gage pour les satisfaire.

Le duc de Saint-Simon, gouverneur de Blaye, fut alors convié par madame de Longueville de se lier à leur parti. Comme cette place où il commandoit étoit de grande conséquence, et qu'elle est proche de Bordeaux, le parti qu'il pouvoit prendre devoit être d'une grande considération, ou pour le service du roi, ou pour fortifier ses ennemis. Il balança quelque temps entre l'attachement qu'il avoit pour le prince de Condé, joint à la haine qu'il avoit contre le cardinal Ma-

zarin, et ce qu'il devoit au roi, dont le père [1] l'avoit fait duc, avec de grands établissements qu'il lui avoit donnés. Son esprit eut de la peine à se déterminer à faire du mal au prince de Condé; mais le devoir l'emportant sur tout le reste, il demeura ferme dans le service du roi, et fit ce qu'un homme d'honneur se doit à soi-même. Il m'a dit depuis qu'il refusa huit cent mille francs que le roi d'Espagne lui fit offrir, et qu'il les refusa avec satisfaction, voyant qu'il faisoit ce qu'il étoit obligé de faire. Dans ce même temps les ennemis parurent sur la frontière, avec une puissante armée que commandoit l'archiduc, auquel le vicomte de Turenne s'étoit joint.

La reine voulant aller défendre les provinces et les frontières des insultes de ceux qui les vouloient attaquer, partit pour Compiègne le deuxième juin, avec l'intention de s'opposer à cette grande armée qui venoit braver la sienne, alors fort petite. Elle pouvoit craindre de voir presque de ses yeux les victoires de ses ennemis; mais si elle manquoit de soldats, elle ne manquoit pas de

[1] Le feu roi Louis XIII.

courage. Pendant que nos troupes s'assembloient, l'armée de l'archiduc assiégea le Catelet. Le cardinal alla lui-même à l'armée, et la mit bientôt en état de se pouvoir faire craindre. A Paris, où les désirs étoient sans règle, où les ennemis du ministre avoient de mauvaises intentions, et où tous les esprits étoient gâtés, on se réjouissoit du mauvais état des affaires. On crioit gaiement contre le cardinal, et cette joie s'augmenta par la nouvelle qui arriva alors des choses que j'ai déjà dites, qui s'étoient passées à Bordeaux en faveur de madame la Princesse. Ceux même, comme bons Français, qui voyoient avec regret prospérer le parti opposé à celui du roi, n'en étoient pas toujours fâchés, parce que chacun, par le désordre général, espéroit trouver des moments heureux par où il pourroit rencontrer son bonheur particulier, de même que beaucoup d'autres l'avoient déjà trouvé. Ils eurent sujet d'être contents. Le Catelet, n'étant pas bien fortifié, fut pris par les ennemis. Vandi, qui commandoit dans cette place, s'y défendit vaillamment, et y tua deux hommes de sa main, qui lui vinrent pro-

poser de se rendre. Cette action, par les maximes terribles de la guerre, reçut de grandes louanges des hommes : je ne sais si elle fut approuvée des anges ; mais enfin, malgré sa résistance, il fut pris par ceux de sa garnison : ils le lièrent, et ensuite de cette révolte ils firent leur composition et se donnèrent aux ennemis.

L'archiduc, qui vouloit profiter de nos désordres, aussitôt après assiégea Guise. Le comte de Fuensaldagne, avec vingt mille hommes, par les ordres de ce prince, vint se camper aux environs de cette place. Le vicomte de Turenne étoit avec lui et toutes ses troupes. Bridieu étoit gouverneur de Guise, qui résolut de se défendre de la manière qu'il étoit attaqué. Il y avoit dans la place le régiment de Guise, celui de Persan, trois cents Suisses, et quelques Polonais ; mais il y avoit peu de munitions de guerre. Le cardinal, sachant qu'elle n'étoit pas en bon état, fit savoir à ceux qui étoient dedans qu'il vouloit les secourir, et par cette espérance leur augmenta le désir d'y acquérir de la gloire par une généreuse résistance. Le maréchal du

Plessis, gouverneur de Monsieur, frère du roi, commandoit notre armée; mais le désordre de nos affaires étoit cause qu'elle manquoit d'argent, et par conséquent elle n'étoit pas en état de rien faire.

Le ministre fit plusieurs voyages sur la frontière, et sachant que Bordeaux, par les choses qui s'y passoient, demandoit la présence du roi, il s'appliqua au secours de Guise. Il porta de l'argent, des habits et des souliers pour les soldats, et n'oublia rien pour se défendre de ses ennemis particuliers, en s'opposant à ceux de l'état. Il savoit que, si les affaires du roi alloient mal, les siennes empireroient entièrement, et que, soit le parti des princes ou celui des Frondeurs, tous deux profiteroient, à son dommage, des coups que la France recevroit de l'Espagne. Il réussit dans son dessein. Les ennemis, après avoir donné l'assaut et s'être rendus maîtres de la ville, furent contraints de lever le siége. Ils ne pouvoient y recevoir des vivres, parce que la garnison de la Capelle les empêchoit de passer, et que Bridieu et ses gens se défendirent vaillamment dans le château. Les en-

nemis crurent que l'armée du roi, qui faisoit bonne mine, les incommoderoit, et ils furent assez sages pour la vouloir éviter. Elle étoit environ de quatorze mille hommes. Le général étoit un homme de grande réputation. Il avoit pour lieutenants généraux le marquis d'Hoquincourt, la Ferté-Senneterre et Villequier. Il y eut quelques petits différends entre eux et le maréchal du Plessis qui les commandoit; mais le ministre y mit la paix : et dans peu nous verrons ce général faire des actions dignes de la gloire qu'il avoit acquise en beaucoup d'autres occasions.

Les Frondeurs cependant, qui voyoient que les affaires de M. le Prince alloient bien, et qui craignoient que le ministre, pour se sauver de leur mauvaise volonté et des maux que la faction des prisonniers lui pouvoit faire, ne se résolût peut-être à leur redonner la liberté, eurent peur qu'un fâcheux retour du malheur ne les remît dans le même état dont ils étoient sortis. Cette peur les convia de travailler puissamment à changer les sentiments du duc d'Orléans à l'égard du cardinal, en lui disant continuellement qu'ayant

eu part à la prison du prince de Condé, il ne falloit pas qu'il devînt heureux malgré lui; qu'il n'étoit pas juste de laisser le ministre le maître de sa liberté, et lui conseillèrent de demander à la reine qu'elle mît les princes dans la Bastille, au lieu qu'ils étoient dans le bois de Vincennes, parce que dans ce lieu, dont le fils de Broussel étoit gouverneur, ils ne seroient plus sous l'autorité du roi, et qu'ainsi le ministre ne seroit plus en pouvoir d'en disposer à son avantage et sans sa participation. Ces propositions eurent le pouvoir de le persuader, et de lui faire naître dans l'ame le désir de suivre leurs avis, qui lui parurent tout-à-fait selon ses intérêts. Il gronda, il fut inquiet et de mauvaise humeur; mais la reine faisoit ce qu'elle pouvoit pour calmer ces orages. Ce prince fut à Compiègne la voir; et comme elle avoit eu de tout temps de l'ascendant sur son esprit, elle employa toute la force de ses raisons, et ses agréables manières, à lui prouver qu'il ne devoit point se laisser aller aux pernicieux conseils de ceux qui vouloient les brouiller. Elle l'assura tout de nouveau qu'on ne met-

troit jamais les princes en liberté sans son consentement ; et lui parlant du dessein qu'elle avoit d'aller en Guienne pour exterminer le parti des princes, elle lui dit que, demeurant le maître dans Paris et dans toute cette partie de la France au-deçà de la Loire, il n'auroit pas de sujet de craindre qu'on pût penser à rien innover sur une chose si importante, sans qu'elle lui en fît part. Elle sut si bien ménager son esprit, qu'elle amortit pour quelque temps les fâcheuses agitations de son ame, et le fit résoudre à ne plus parler de ce changement.

La reine ne laissa pas de juger qu'il y avoit lieu de craindre que l'esprit du prince, qui commençoit à se dévoyer du bon chemin, ne se gâtât davantage. Cette inquiétude l'obligea de mander au cardinal, qui étoit sur la frontière, de se rendre promptement auprès d'elle, lui faisant savoir le dessein qu'elle avoit de revenir à Paris remédier à ces brouilleries. Elle commanda même à celui qu'elle lui envoya de l'éveiller à quelque heure qu'il arrivât, et de le faire partir aussitôt pour la venir trouver. Le ministre, ayant suivi les

ordres de la reine, revint aussitôt, et toute la cour arriva à Paris le vingt-neuvième juin. Sa présence dissipa pour quelques jours les factions des Frondeurs; et le duc d'Orléans, dont l'esprit étoit facile à se tourner vers la douceur, embrassa cordialement le cardinal Mazarin, et parut fort content de lui; mais ce calme ressembloit à celui de la mer, qui change selon les vents, et d'un instant à un autre.

Les Frondeurs virent avec regret que les ennemis venoient de lever le siége de Guise. Ils avoient vu la Normandie et la Champagne s'humilier à la vue du roi, et quoiqu'ils eussent de la haine pour la prospérité des princes, ils ne vouloient point que Bordeaux fût châtié; ils désiroient à leur ordinaire, préférablement à toutes choses, l'affoiblissement de la royauté, que les affaires du roi allassent mal, et que le ministre fût toujours embarrassé. Ils n'approuvoient pas le dessein que la reine avoit fait d'aller en Guienne, et soutenoient toujours dans le parlement ceux que le parlement de Bordeaux leur envoyoit pour se plaindre du duc d'Epernon. Le ministre,

voyant la maligne variété de leurs pensées, offrit au duc d'Orléans d'aller en Guienne vaincre les rebelles, avec les forces nécessaires à ce dessein. Le duc d'Orléans ne voulut point entendre à cette proposition ; car, outre qu'il aimoit à demeurer à Paris, les Frondeurs, ses amis, qui s'y plaisoient encore davantage, travailloient incessamment à lui donner leurs propres sentiments. Il refusa d'aller en Guienne, et résolut néanmoins, comme il parut depuis, de ne pas laisser accabler les Bordelais.

La reine, conseillée par elle-même et par son ministre, jugea qu'il falloit mener le roi à Bordeaux, et qu'il étoit nécessaire, selon l'état des choses, d'affoiblir un parti afin de pouvoir perdre l'autre. Cette résolution prise, la cour, peu de jours après son retour, partit pour ce grand voyage. Ce ne fut pas sans inquiétude que la reine exécuta ce dessein, vu la mauvaise volonté des Frondeurs, avec une armée ennemie sur la frontière, puissante, et commandée par des gens qui désiroient lui faire beaucoup de mal.

Le ministre avoit de la confiance en la va-

leur et la conduite du maréchal du Plessis ; mais il savoit qu'il ne lui laissoit guère d'argent, qu'il avoit beaucoup d'ennemis sur les bras, et qu'il avoit sujet de craindre de tous côtés de fâcheuses aventures. Il fallut aller néanmoins à ce qui pressoit le plus, et laisser le reste à la conduite de Dieu.

Dans le temps que la cour fut à Paris, le prince de Condé, sachant les dégoûts du ministre à l'égard des Frondeurs, lui manda par de Bar, celui qui le gardoit, que s'il vouloit le mettre en liberté, il deviendroit son ami plus fortement que jamais ; qu'il trouveroit toujours plus de sûreté en lui que dans ceux dont il avoit voulu se servir ; qu'il étoit capable d'oublier sa prison, et qu'il le sauroit maintenir avec plus de vigueur et de fermeté qu'il n'en trouveroit en ceux qu'il avoit choisis pour ses amis. Mais le cardinal, se ressouvenant de la hauteur de M. le Prince, n'osa se confier en ces belles paroles, et jugea plus à propos de tenir cet ennemi en prison que d'en augmenter le nombre par lui, qui en valoit plus de mille. Comme il l'avoit abattu, lui qui étoit le plus puissant de tous, il espé-

roit qu'enfin il pourroit vaincre les autres par sa patience et son habileté. Avant que de partir, il reçut encore le déplaisir de se voir contraint malgré lui de mettre un prévôt des marchands de la main des Frondeurs, un nommé Le Fevre ; ce qui, dans l'état des choses, n'étoit pas une petite conséquence. Il étoit aisé de voir que, par cette conduite, ils vouloient demeurer les maîtres dans Paris, non-seulement par la puissance du duc d'Orléans, mais encore par la leur propre. Il sembloit aussi que le duc de Beaufort, après avoir attrapé la survivance de l'amirauté, vouloit tout de nouveau, et malicieusement, se remettre aux bonnes grâces du peuple, en publiant, comme il affectoit de le faire, qu'il étoit mal satisfait du ministre.

Toutes ces perfidies frondeuses n'empêchèrent point la reine de partir pour aller en Guienne. Elle courut où la nécessité l'appeloit ; et n'ayant tardé à Paris que quatre ou cinq jours, elle en partit, le quatrième de juillet, pour aller par Fontainebleau, où elle se reposa quelques jours. On laissa donc à Paris le duc d'Orléans, le garde des sceaux, de

Châteauneuf, et toute la Fronde; et de toutes les personnes fidèles à la cour, le seul le Tellier, secrétaire d'état, y demeura pour s'appliquer tout entier au service du roi et aux intérêts particuliers du ministre; ce dont il s'acquitta fidèlement, et avec cette habile et singulière prudence qui lui étoit naturelle.

Les ducs de Bouillon et de La Rochefoucault, connoissant que le dessein que la reine avoit d'aller en Guienne leur donneroit beaucoup de peine, engagèrent de plus en plus le parlement de Bordeaux dans leur révolte, et par conséquent dans les intérêts des princes. Pour embrouiller davantage les affaires, ils firent résoudre cette compagnie d'envoyer une célèbre députation au parlement de Paris; elle arriva aussitôt après que la reine en fut partie.

Ces députés se présentèrent au parlement le sixième de juillet. Ils furent reçus les chambres assemblées, et traités favorablement. Celui qui portoit la parole fit un long discours: il demanda la protection de cette compagnie sur les infractions que le duc d'Epernon avoit faites à la paix qu'ils avoient

obtenue du roi par leur recommandation; il exagéra infiniment les violences de ce duc; il justifia sa compagnie sur ce qu'elle avoit fait en faveur de madame la Princesse, et protesta de leur fidélité au roi. Il conjura le parlement de ne les pas abandonner, et lui fit connoître de quelle conséquence étoit pour leur compagnie, pour eux et pour les Français, l'observation des priviléges de la déclaration du roi, du vingtième octobre, donnée à Saint-Germain, en faveur des prisonniers d'état; et pour cet effet, il supplia très-humblement le parlement de se vouloir joindre avec eux, pour, ensemble, demander au roi et à la reine la liberté des princes, que tous les gens de bien devoient souhaiter. Le duc d'Orléans, qui étoit présent, et qui ne vouloit pas laisser aller cette affaire si avant, dit tout haut qu'il ne falloit point écouter ni répondre à ces députés, puisqu'ils venoient d'un parlement rebelle, qui publiquement avoit traité avec l'Espagne.

Le député répondit hardiment à ce prince qu'il n'étoit pas vrai que le parlement de Bordeaux eût traité avec les ennemis; qu'il

étoit fidèle au roi, exempt de ce reproche, et nullement capable de manquer à la fidélité qu'il lui devoit; que, quand même cela seroit, ils n'auroient suivi que l'exemple des plus qualifiés de France, qui, dans leurs besoins, en avoient fait autant : voulant peut-être parler du même duc d'Orléans, et de quelques particuliers de ce même parlement, à qui sa harangue s'adressoit. L'avocat général, parlant de la prison du prince de Condé, conclut que cette affaire étoit le secret de l'état, et qu'il n'appartenoit point aux sujets de disposer ni ordonner de ces choses.

On délibéra là-dessus. Plusieurs du parlement paroissoient affectionnés aux princes; et leur chaleur étoit visiblement augmentée en leur faveur. Quelqu'un exagéra fort éloquemment qu'il étoit honteux à la compagnie d'avoir besoin des remontrances du parlement de Bordeaux pour penser à la liberté d'un prince que Paris, plus que nulle autre ville, devoit honorer. Il dit qu'ils avoient tous ressenti les effets de sa valeur, ayant assuré leur repos et leurs vies par ses veilles et par les belles actions qu'il avoit faites. Un autre

dit qu'il en falloit venir à la source de tous ces maux, et qu'il falloit chasser le cardinal, et s'en tenir à l'arrêt prononcé contre lui dans leur compagnie. Sur cet avis, plusieurs crièrent que cela étoit bien dit. Ce bruit fut apaisé par l'heure qui sonna, et qui fit finir l'assemblée; et le résultat fut mis au lendemain.

Le septième juillet 1650, on acheva la délibération commencée. Soixante et dix allèrent à faire des remontrances à la reine pour la liberté des princes, et quelques autres à faire sortir seulement le prince de Conti, à cause de la foiblesse de sa santé. Le premier président, malgré l'affection qu'il avoit pour ce parti, fut d'avis qu'il étoit bon de demander la liberté de tous; mais qu'il falloit attendre que les choses fussent en état que, par leur sortie, la paix demeurât fermement établie en France, et dit qu'il n'y avoit pas d'apparence de demander cette grâce à la reine lorsqu'une guerre civile, allumée pour eux, étoit prête de mettre la France à feu et à sang. Cet avis fut suivi de plusieurs; mais enfin celui de Broussel prévalut sur les au-

tres, qui fut de députer vers la reine pour lui faire de très-humbles remontrances sur les plaintes et la requête du parlement de Bordeaux, sans expliquer comment, et particulariser le point principal des princes, laissant par cette voie une certaine liberté aux députés de traiter doucement avec la cour, et de s'accommoder aux volontés du ministre; ce qu'il fit exprès pour favoriser les Frondeurs qui, sur le chapitre de la prison des princes, étoient de même sentiment que le cardinal. Les partisans de Broussel ajoutèrent à son avis de faire choisir ceux de la compagnie qui devoient être les plus agréables à la reine. On nomma le président de Bailleul pour chef de la députation, homme de bien et fort obligé à cette princesse par les bienfaits qu'il en avoit reçus; et par conséquent, il ne pouvoit lui dire que des choses proportionnées à son devoir.

Le duc d'Orléans, pour empêcher que le parlement ne s'engageât trop fortement à favoriser la sortie des princes, sous prétexte de contenter le parlement de Bordeaux, promit en pleine assemblée de faire rappeler le

duc d'Epernon, et assura la compagnie qu'il ne retourneroit plus dans son gouvernement. Il donna cette parole sans l'aveu de la cour, et le ministre en fut fâché, parce qu'il favorisoit le duc d'Epernon, non qu'il approuvât sa hautaine et superbe manière d'agir, qui a toujours été blâmée de ceux qui le connoissoient, mais parce qu'il destinoit une de ses nièces, mademoiselle de Martinozzi, au duc de Candale. Les défauts du père étoient excusés par les belles qualités du fils, qui, outre son mérite, avoit encore de grands établissements, qui plaisoient à celui qui en vouloit faire un neveu.

Le cardinal, sachant ce que le duc d'Orléans avoit promis aux Bordelais contre le duc d'Epernon, sut aussi que le prince avoit dit tout haut, parlant de lui, qu'il le chasseroit s'il ne faisoit venir ce duc. Le ministre, oubliant sagement cette dure menace, afin d'ôter au duc d'Orléans le prétexte de se plaindre de lui, et à la Guienne celui de se révolter contre le roi, manda au duc d'Epernon de venir à la cour; et comme il y résistoit, il lui envoya Roquelaure lui

dire que c'étoit tout de bon qu'il désiroit qu'il se rendît auprès du roi; mais il lui fit savoir ses volontés avec tous les adoucissements nécessaires à guérir ce cœur si hautain, et ils n'en furent pas plus mal ensemble.

Pendant que toutes ces choses se passoient, le roi continuoit son voyage, et approchoit de Bordeaux le plus qu'il lui étoit possible. Les sages de cette ville voulurent conseiller les autres d'obéir au roi. Il y en eut qui parlèrent fortement dans les assemblées publiques contre la rébellion, et selon ce qu'ils devoient au roi. Beaucoup de ceux de ce parlement, qui vouloient éviter les maux de la guerre, firent leur possible pour persuader leur compagnie de se détacher des intérêts du prince de Condé, et de chasser de leur ville, tout au moins, les ducs de Bouillon et de La Rochefoucault. Madame la Princesse, conseillée par ces deux généraux, les seules colonnes qui soutenoient son parti, s'en alla au parlement, et, favorisée du peuple, qui choisit toujours ce qui lui est le plus contraire, sut si fortement renouveler par la

pitié les sentiments d'affection qu'ils avoient pour M. le Prince, que ce même jour il fut résolu que l'union des princes et du parlement subsisteroit, et qu'on se prépareroit à soutenir la guerre ; déclarant néanmoins, comme font des révoltés ordinairement, qu'ils étoient bons serviteurs du roi. Ils ne députèrent point vers leurs majestés ; mais ils envoyèrent un nommé Voisin à Paris, avec des lettres pour Guyonnet, leur député ordinaire, pour avertir le parlement de leur arrêté, et pour le prier de leur donner sa protection. Ils assurèrent madame la Princesse, le jeune duc d'Enghien, son fils, et leurs serviteurs et amis, qu'ils pouvoient vivre en repos sous l'autorité royale et celle de leur compagnie.

La reine envoya de Poitiers un exprès à Bordeaux, avec des lettres du roi pour le parlement, et d'autres du secrétaire d'état à l'ordinaire, pour les avertir de la venue du roi et de la reine, afin qu'ils députassent vers leurs majestés, selon la coutume et leur devoir.

On résolut dans ce parlement de ne point

députer, mais de faire de très-humbles remontrances par écrit; et pour faire connoître qu'ils ne vouloient point abandonner les intérêts de madame la Princesse, ils dirent qu'ils ouvriroient leurs portes au roi, comme bons et fidèles sujets de sa majesté, mais qu'ils ne vouloient point de Mazarin, qui étoit leur ennemi capital; qu'il avoit toujours protégé les injustices du duc d'Epernon contre eux; et que, cela étant, ils ne pouvoient pas avoir de confiance en lui. Après avoir fait de telles déclarations, afin qu'ils pussent dire qu'ils n'étoient pas rebelles au roi, ils trouvèrent à propos de renvoyer de leur ville cet Espagnol, nommé Don Osorio, pour le cacher du moins aux yeux de leur véritable maître.

Le ministre ne s'étonna pas de cette hardiesse; mais connoissant combien il étoit difficile d'entreprendre le châtiment d'une province soutenue par le roi d'Espagne et par tant d'habiles gens, il voulut, selon sa coutume, mettre l'affaire en négociation. Il fit écrire, par un nommé la Vie, à un conseiller de ce parlement, nommé Mirat, et lui fit donner un rendez-vous pour conférer ensemble des

propositions qui se pouvoient faire au parlement. Le cardinal leur fit espérer que, moyennant leur obéissance, il redonneroit la liberté aux princes. On écouta, on répondit ; mais comme le parlement et les ducs de Bouillon et de La Rochefoucault, à qui on en fit part, ne trouvèrent pas de sûreté dans ces douces paroles, elles n'eurent d'autre effet que celui d'un amusement inutile.

La cour étant arrivée à Libourne, le parlement alors, ne pouvant éviter de rendre à leurs majestés les marques de leur respect, leur envoya une députation de plusieurs conseillers et d'un président. Ce président dit de belles paroles au roi et à la reine, qui ne signifioient rien ; et de même la réponse fut douce, et capable de les convier à quelque repentir.

Le comte d'Ognon, lieutenant du roi dans le gouvernement de la Rochelle, de l'île de Ré, d'Oleron et de Brouage, depuis la mort du duc de Brezé, son maitre, étoit demeuré dans ce poste de sa propre autorité. Le roi lui envoya commander de le venir trouver : il s'excusa sur ses incommodités, et n'alla point

à la cour. Le ministre vit alors clairement qu'il y avoit beaucoup à craindre de ce côté-là ; mais comme il connut que c'étoit un mal sans remède, il fit semblant de le tenir pour excusé. Il jugea que le désir de la duché, ou d'un bâton de maréchal de France, étoit la cause de sa désobéissance, et qu'avec l'un de ces avantages il seroit content : il fit négocier avec lui, et ce rebelle fit espérer au ministre qu'il ne seroit pas si cruel à lui-même que de refuser les grâces qu'on lui offroit.

Les Espagnols voulant réparer leurs pertes passées par l'état présent de nos affaires, assiégèrent et prirent en Italie Portolongone et Piombino, qui nous avoient coûté beaucoup d'argent et de peines. Ils gagnèrent alors en tous lieux. Ils assiégèrent la Capelle, qu'ils prirent fort aisément, parce que le maréchal du Plessis, depuis le départ de la cour, n'avoit reçu aucun secours, et son armée, n'ayant point été payée, ne pouvoit lui servir que pour secourir les places les plus importantes. Après avoir vu malgré lui la perte de la Capelle, qui avoit été accompagnée de la présence de l'archiduc, il se retira vers Reims, afin de

conserver la Champagne. Le vicomte de Turenne, assisté des forces du roi d'Espagne, alla assiéger Rhétel, et en deux jours il se rendit le maître de cette place.

Guyonnet, député de Bordeaux, après avoir reçu les ordres de sa compagnie, qui lui avoient été envoyés, comme je l'ai déjà dit, par Voisin, demanda audience au parlement. Le duc d'Orléans la retarda quelques jours; mais enfin, les chambres s'étant assemblées, elle lui fut accordée le sixième d'août. Le duc d'Orléans, pour arrêter le bruit qui se faisoit en sa faveur, proposa lui-même au parlement la révocation certaine du duc d'Epernon, qu'il avoit déjà promise, l'établissement d'un autre gouverneur à sa place, sûreté pour M. le duc d'Enghien, amnistie générale pour ceux de Bordeaux, et abolition pour tous ceux du parti des princes qui la demanderoient et rentreroient dans leur devoir; et voulut que le registre du parlement en fût chargé.

Il y eut grande contestation entre les serviteurs du duc d'Orléans et ceux des princes, savoir si on accepteroit les propositions du

duc d'Orléans, qui paroissoient justes aux gens de bien, qui plaisoient aux Frondeurs, et qui d'ailleurs étoient dures à ceux du parti des princes. Elles présageoient la paix de Bordeaux, et la durée tranquille de leur prison. C'étoit ce qui, de toutes les manières, leur devoit être le plus contraire. Il fut enfin résolu qu'on en délibéreroit, et les gens du roi prirent leurs conclusions, qui alloient à les recevoir. Ils y ajoutèrent seulement de supplier le roi d'employer les remèdes extraordinaires pour apaiser les troubles de l'état, qui sembloient devoir augmenter tous les jours, et la délibération fut remise au huitième.

Ce jour-là, plusieurs avis furent ouverts : Broussel, le coadjuteur, et beaucoup d'autres du parti des Frondeurs, furent d'avis d'accepter les propositions du duc d'Orléans. Deslandes-Payen ouvrit l'avis pour la liberté des princes, et y mêla quelques paroles contre le cardinal. Le président Viole s'étendit fort au long, et conclut ouvertement qu'il falloit éloigner le ministre; et s'expliquant plus particulièrement, il dit qu'il ne le croyoit

pas mal intentionné, puisque les grands biens qu'il avoit reçus de la France l'obligeoient assez à la servir de toutes ses forces; mais qu'il le falloit éloigner, ou comme ignorant, ou comme malheureux. Coclé, homme de bien et sans faction, en ouvrit un autre qui alloit à faire des remontrances au roi pour mettre les princes en liberté, lorsque le bon état de la France le permettroit, et que ceux qui avoient pris les armes pour eux les auroient quittées. Il ajouta que M. le duc d'Orléans seroit supplié d'en être le médiateur. D'autres conseillers en proposèrent de fort ridicules; mais il n'est pas juste, pour l'honneur de cette grande compagnie, de les faire savoir. Comme les serviteurs des princes étoient instruits par l'exemple des Frondeurs, ils firent crier ce jour-là, autour du palais, *point de Mazarin*. Ils avoient intention, en lui faisant peur, de l'obliger à s'accommoder avec eux, et de leur ouvrir les portes de leur prison.

Lorsque le duc d'Orléans voulut sortir du palais, il fut incommodé de la presse des crieurs, et l'on cria fortement aussi contre

le duc de Beaufort, l'appelant Mazarin; ce qui fit apercevoir à la Fronde que, de la même manière qu'elle avoit frondé le ministre, les princes la fronderoient à leur tour, et qu'il falloit qu'ils se préparassent à se bien défendre. Ces favorables dispositions pour les princes rendoient les esprits de leurs ennemis plus susceptibles de se lier à eux. Elles furent cause que les soins de la princesse Palatine commençoient à produire de grands effets. Elle traitoit avec tous, et particulièrement avec madame de Chevreuse: elle étoit celle qui laissoit le plus voir qu'elle étoit assez disposée à écouter les propositions qu'on lui faisoit, et que l'alliance du sang de Bourbon ne lui déplaisoit pas; mais tous ses desseins n'étoient pas encore dans leur perfection. Le coadjuteur y résistoit plus opiniâtrement que les autres, et le duc d'Orléans en étoit encore entièrement éloigné.

Le neuvième, le président de Thoré, fils du feu surintendant d'Hemeri, à qui étoit demeuré la voix, recommença la délibération. Comme il n'étoit pas tout-à-fait sage, son avis fut à demi contre le cardinal, et à demi

pour les princes. Il y en eut beaucoup qui furent d'avis d'ajouter quelque chose aux propositions de M. le duc d'Orléans. En voici les principaux articles : « Que les ducs de Bouillon et de La Rochefoucault, et ceux même qui avoient été forcés de recourir à des remèdes étrangers, fussent nommément compris dans l'amnistie ; que le vicomte de Turenne pût revenir ; que l'on fît surseoir le rasement de Verteuil, maison du duc de La Rochefoucault ; que, dans la révocation du duc d'Epernon, on expliqueroit aussi l'exclusion du duc de Candale, son fils, et du chevalier de la Vallette, son frère bâtard ; que l'on fît surseoir tous les actes d'hostilité ; que cependant le parlement continueroit d'être assemblé jusques à l'entière exécution de la paix de Bordeaux ; que le duc d'Orléans promettoit sûreté qu'on ne rétabliroit point le Château-Trompette, et qu'on expliqueroit le mot de soumission que devoient rendre ceux de Bordeaux au roi, afin qu'ils ne fussent point obligés de voir malgré eux le cardinal.

D'autres furent d'avis de faire instance pour la liberté des princes, et, à cause des maux qui

en pouvoient arriver, de députer trois de messieurs du parlement pour aller traiter avec eux dans le bois de Vincennes, et prendre sûreté desdits princes pour ce qui regarderoit la paix du royaume. Plusieurs autres furent ouvertement d'avis de faire des remontrances à la reine contre le cardinal Mazarin, disant qu'il étoit la cause de tous ces maux, et que la réconciliation de la maison royale ne se pouvoit faire qu'après qu'il ne seroit plus à la cour. Ils firent ensuite contre lui toutes sortes d'imprécations, avec des paroles qui marquoient leur mépris et leur haine.

Le duc d'Orléans les interrompit par plusieurs fois, disant qu'il ne s'agissoit pour lors que de la paix de Bordeaux, et que ceux de ce parlement ne parloient positivement dans leurs lettres, ni des princes, ni du cardinal; qu'ils demandoient seulement pour principal article d'être délivrés du duc d'Epernon, et que si on faisoit tant de propositions nouvelles, qu'il retireroit sa parole, et ne se mêleroit plus de cette affaire.

Tous ces avis différents revinrent à deux

principaux, qui furent long-temps balancés ; celui d'accepter les propositions du duc d'Orléans, et celui de la liberté des princes, quand les rebelles auroient mis bas les armes. De celui-ci, il y en eut soixante-dix ; car la plus grande partie de ceux qui avoient été contre le cardinal, dont il y en avoit eu environ quarante, revinrent à cet avis, hormis treize ; et du premier, il y en eut cent douze, qui fit que l'on accepta purement et simplement les propositions du duc d'Orléans, sans les expliquer ni les entendre autrement ; et on ajouta même de signifier au parlement de Bordeaux que le parlement de Paris les trouvoit justes et tout-à-fait équitables, et qu'ils s'en devoient contenter. Comme on avoit envoyé au roi des députés pour lui rendre raison de ce qui avoit été fait au parlement en faveur des Bordelais, aussitôt après le départ de sa majesté il fut arrêté aussi qu'on enverroit lesdites propositions à leurs députés afin de les faire agréer au roi.

Le duc d'Orléans dit aussi qu'il écriroit au roi pour faire surseoir tous actes d'hostilité. On voulut faire aussitôt entrer les députés du

parlement de Bordeaux pour leur signifier l'arrêt; mais comme ils avoient pressenti que ceux qui leur étoient affectionnés n'avoient pas pu faire aller les choses dans l'extrémité du désordre, Guyonnet seul s'y trouva, qui n'étoit pas celui qui avoit été envoyé porter la lettre, et il fut dit que le duc d'Orléans leur enverroit ses ordres. Ce prince, en s'en allant, trouva encore des crieurs contre le Mazarin, mais cela se passa plus modérément que le jour précédent. Il attira même le respect de cette populace, par la grande quantité de personnes de qualité qui, ce jour-là, voulurent l'accompagner.

Tandis que toutes ces choses se passent à Paris, le roi, qui étoit à Libourne avec une assez belle armée, témoigna vouloir assiéger la ville de Bordeaux : la présence du souverain déplaît toujours aux sujets rebelles. Des canons, de bons soldats et de bons capitaines sont des objets fâcheux à des criminels qui sentent leur faute, et qui connoissent qu'ils méritent de grands châtiments. Les Bordelais en furent étonnés; et sans l'espoir qu'ils avoient au secours du parlement

de Paris, qu'ils voyoient être aussi malintentionné qu'eux, ils auroient eu de plus grandes frayeurs. Enfin, pressés par leur devoir et par leur crainte, ils envoyèrent d'autres députés au roi et à la reine. Ils furent plus humbles que les premiers, et firent à leurs majestés une harangue plus soumise, et qui paroissoit implorer leur miséricorde. La reine même, à son retour, me fit l'honneur de me le dire. Ce ne fut pas sans remarquer la peur qu'on lui avoit voulu faire de ces peuples pour l'empêcher d'y aller, et cette princesse y ajouta qu'elle avoit toujours reconnu que la présence du roi avoit de grands charmes pour changer les cœurs qui lui sont soumis par l'ordre de Dieu et leur naissance.

Ce fut en ce même mois, la veille de la fête de Notre-Dame d'août, que ma sœur me quitta pour entrer dans le couvent des Filles de Sainte-Marie de Saint-Antoine, où elle a pris l'habit en mil six cent cinquante. Sa vertu étoit estimée de tous : elle étoit aimable, bien faite, intérieurement toute sainte; et l'excès de sa sagesse, joint à la

beauté de son esprit, lui avoit fait donner le nom de *Socratine*. Malgré les charmes de la cour, elle préféroit souvent les maisons des pauvres au cabinet de la reine ; et l'amitié qu'elle avoit pour mon frère et pour moi, quoique grande, le céda à l'amour qu'elle eut pour Dieu. Je veux mettre ici la lettre qu'elle m'écrivit en me quittant, et qu'elle laissa sur sa table. Elle ne convient point à mon sujet ; mais j'espère du moins qu'elle édifiera ceux qui préfèrent le ciel à la terre, et qu'on me pardonnera si je m'honore d'être la sœur d'une si digne religieuse.

LETTRE

DE LA MÈRE MADELEINE-EUGÉNIE BERTAUT.

« C'est à genoux, ma très-chère sœur,
» que je vous demande pardon de vous avoir
» quittée, et que je vous conjure de vouloir
» imiter votre bon père Abraham qui, à la
» voix de Dieu qui lui demandoit son fils
» bien-aimé, prit lui-même le couteau pour
» le lui sacrifier, et avec lui tout son amour

» et toutes ses tendresses. Comme alors, Dieu
» voulut bien se contenter de l'obéissance du
» père et du fils, peut-être aussi se con-
» tentera-t-il de la nôtre, et nous fera la
» grâce un jour de nous réunir ensemble en
» lui, et pour lui, plus étroitement encore
» que nous ne l'avons été. Mais, cependant,
» mettons-nous en état l'une et l'autre d'ac-
» complir sa sainte volonté sans aucune ré-
» serve, car autrement notre sacrifice ne
» lui seroit pas agréable. Après cela, atten-
» dons de sa bonté et de sa miséricorde ce
» qu'il ordonnera pour notre bien et sa
» plus grande gloire. J'aurois plus tôt exé-
» cuté mon dessein, si j'avois pu plus tôt
» m'arracher d'auprès de vous; et je ne crois
» pas que je l'eusse jamais pu faire, si Dieu
« ne m'eût donné pour cela une force ex-
» traordinaire, et ne m'y eût nécessitée, en
» me mettant en état de ne pouvoir demeu-
» rer auprès de vous sans souffrir des maux
» étranges, principalement depuis que l'af-
» faire de mademoiselle de Bui arriva, qui
» vous fit deviner la mienne; car, en cette
» occasion, vous me témoignâtes tant de

» bonté et de tendresse, et ce fut pour la
» mienne une si rude épreuve, que vous me
» pensâtes faire mourir. Je vous conjure, si
» vous voulez que je vive, de vous consoler
» de notre séparation présente, et d'acquies-
» cer aux volontés de notre Père et souve-
» rain Maître. Je vous promets que je vous
» tiendrai la parole que je vous ai donnée, et
» que, de plus, je ne m'engagerai à rien sans
» votre permission. Ne me venez point voir
» si tôt; car je vous avoue que je n'ai point
» encore de force à votre épreuve; et si je
» ne vous avois fuie, je n'aurois pas vaincu
» en ce combat, où il falloit que Dieu restât
» le maître. »

La reine répondit par écrit à la députation des Bordelais. On leur fit savoir que le roi étoit assez bon pour leur pardonner, et leur donner l'amnistie dont ils avoient besoin pour effacer le crime de leur rébellion; mais qu'il vouloit savoir, avant que de traiter avec eux d'aucune chose, s'ils vouloient recevoir le roi comme leur maître, avec la dignité et la sûreté requises à sa personne, ou

maintenir contre lui les ducs de Bouillon et de La Rochefoucault, déclarés criminels de lèse-majesté par tous les parlements? Ils dirent qu'ils n'avoient point le pouvoir de répondre à ces articles, mais qu'ils en feroient leur rapport à leur compagnie, et en rendroient réponse avant le cinquième du même mois. Le ministre, pour continuer de montrer aux Bordelais, et à ceux qui les soutenoient, leur devoir, envoya quelques troupes, commandées par le maréchal de la Meilleraie, assiéger un petit fort, nommé Voies, qui fut pris aussitôt; et pour épouvanter ceux de Bordeaux, il fit pendre celui qui y commandoit, leur montrant, par cette rigueur, qu'ils devoient tout craindre, et qu'il est dangereux de manquer de fidélité à son roi.

Le duc de Bouillon, maître de Bordeaux et de la populace, ayant su cette exécution, les anima tous à la vengeance; et, sans tarder un moment, il envoya quérir un capitaine du régiment de Navailles, qui avoit été pris prisonnier dans quelque autre occasion. On trouva ce gentilhomme, qui jouoit avec des dames, exempt de toute crainte. Il le fit

prendre, et dans la même heure le fit mourir, le faisant pendre par représailles, et ensuite attacher son corps sur la muraille de la ville. Cette action fut louée de ceux qui ont pour maxime qu'il ne faut point être tyran à demi, et que les grands hommes ne sauroient soutenir de hautes entreprises s'ils ne sont capables des grands crimes, comme des grandes vertus, les uns étant quelquefois nécessaires pour soutenir les autres. Mais ceux qui en jugèrent sur la loi de l'Evangile, selon que le nom de chrétien les y obligeoit, en eurent horreur; et la reine m'a fait l'honneur de me dire depuis qu'elle en fut touchée d'une douleur sensible. Je sais de Langlade, qui étoit alors auprès de ce duc, que lui-même en souffrit de la peine; il connut le mal qu'il faisoit, mais il se laissa conduire à la raison politique, qui le força de suivre les cruelles coutumes de la guerre. Ses amis ont dit de lui qu'il étoit bon de son naturel, et que ce qui l'avoit rendu capable de cette barbare action ne l'empêchoit pas d'avoir dans son tempérament de la douceur et de la cordialité. Il fut fort malheureux d'avoir cru qu'un

crime pouvoit trouver une excuse : il n'y en a point contre la loi de Dieu et l'équité naturelle.

Par ordre de la reine, on continua la guerre avec chaleur. Le maréchal de la Meilleraie attaqua l'île Saint-Georges, où ceux de la ville avoient des troupes, dont ils faisoient leur capital. Après quelques volées de canon, ils se rendirent à composition. Les soldats, au nombre de trois cents, prirent parti dans les troupes du roi. Soixante-dix officiers qui s'y trouvèrent jurèrent de ne plus servir contre le roi, et furent traités humainement, pour faire honte à l'inhumanité du duc de Bouillon.

Le duc de Candale fut envoyé à Loches, où étoit alors le duc d'Epernon, son père, qui n'étoit point venu à la cour, malgré les ordres qu'il en avoit reçus. Le dessein du ministre étoit de le faire consentir que l'on donnât le gouvernement de Guienne à Monsieur, frère du roi, afin d'ôter aux rebelles tout prétexte de se plaindre. Ces peuples avoient une juste aversion pour leur ennemi, le duc d'Epernon, qu'ils appeloient leur tyran; car, selon ce qui se disoit, il en avoit les actions : dans

toute sa vie il a paru qu'il étoit dur et trop hautain. Il étoit soupçonné d'avoir empoisonné sa première femme, la duchesse de la Valette, sœur bâtarde du feu roi, sur des jalousies, peut-être mal fondées. J'ai ouï dire à la reine d'Angleterre, qui l'avoit vu à sa cour, et à la reine aussi, qu'il avoit fort aimé madame de la Valette avant que de l'épouser; mais que cette passion, au lieu de produire en lui les effets de l'amitié, l'avoit porté à lui donner alors un soufflet, sur quelque petit dépit qu'elle lui avoit fait; que le feu roi, le connoissant de cette humeur, voulut rompre le mariage, et que cette jeune princesse, qui aimoit déjà le duc d'Epernon, lui pardonna, et ne laissa pas de le prendre pour son mari. Elle eut sujet de s'en repentir; car, comme je viens de dire, selon l'opinion des médisants, qui est d'ordinaire la plus vraie, il lui en coûta la vie. Il avoit épousé ensuite une nièce du cardinal de Richelieu, qui, dans les commencements de leur mariage, avoit vécu avec lui avec beaucoup de vertu. Elle l'avoit suivi en Angleterre, dans ses disgrâces, contre la volonté de son

oncle. Malgré cette conduite, il l'avoit si maltraitée, qu'elle auroit été un objet de compassion à toute la cour, si, dans la suite de sa vie, elle n'avoit fait voir quelque diminution à ses premiers sentiments. Enfin ce duc, qui n'étoit point prince, quoiqu'il eût envie de l'être, n'avoit rien de bon que la magnificence. Il vivoit en grand seigneur; mais, cette seule bonne qualité pouvant avoir pour fondement sa vanité et son orgueil, on ne devoit pas l'en estimer davantage.

Les députés de Bordeaux ne revinrent point trouver le roi comme ils l'avoient promis. Le duc de Bouillon les empêcha de tenir leur parole. Son dessein étoit de faire pousser leur révolte le plus loin qu'il seroit possible, tant pour tâcher d'obtenir la liberté des princes, que pour en tirer de plus grands avantages en son particulier. Ce qui depuis peu s'étoit passé au parlement de Paris, et les propositions du duc d'Orléans les embarrassoient. On ne faisoit point de mention du prince de Condé; et pour lui, et le duc de La Rochefoucault, ils n'avoient tout au plus que le pardon et la sûreté; mais ils se défendirent si

habilement, que leur conduite, par leur résistance, fut estimée dans les deux partis; et les princes eurent sujet de se louer de leurs services et de leur fidélité. Comme je ne suivis point la reine en ce voyage, et que je n'aime à écrire que ce que je sais parfaitement, peut-être que j'ignore beaucoup de particularités qui sont, pour l'ordinaire, inséparables des grands événements. Je puis dire néanmoins, avec vérité, que les choses dont mes yeux ne sont point les témoins, je n'en parle que sur le récit des acteurs, et sur ce que la reine m'a fait l'honneur de m'en dire.

Environ dans ces mêmes jours, que la reine étoit occupée à vaincre les Bordelais, la duchesse d'Orléans accoucha, à Paris, d'un fils, dont la naissance donna une grande joie au duc d'Orléans. Le peuple fit voir celle qu'il en reçut par les feux de joie qui se firent dans les rues, et par les marques d'une alégresse publique et très-sensible; mais cet enfant ne vécut guère, et sa naissance fut suivie d'une prompte mort.

L'armée espagnole étoit alors sur notre

frontière, puissante et pleine de belles espérances qu'elle devoit concevoir de sa force et de notre foiblesse. Elle s'avança vers Reims; mais cette ville fut conservée par la présence du maréchal du Plessis, qui prit toutes les précautions nécessaires pour empêcher ses progrès. L'archiduc occupa Neucastel, Pontaver et Basoches, où il voulut demeurer quelques jours. Le marquis d'Hocquincourt, qui eut la hardiesse d'attaquer quelques troupes des ennemis, fut battu et poussé jusque dans Soissons, et peu s'en fallut qu'il ne fût pris prisonnier. Quelques autres troupes de l'armée du vicomte de Turenne, commandées par Bouteville, vinrent hardiment jusques à dix lieues de Paris pour nous faire la guerre, et beaucoup plus pour nous faire peur.

Bouteville réussit dans son dessein. Les paysans et toute la noblesse de Picardie, qui vint se sauver dans Paris, y causa une étrange rumeur. Ce lieu étoit plein de tant de factions, que les grands et les petits avoient plus de joie que de douleur de voir l'archiduc proche de nous; et chacun étoit plus attentif à faire ser-

vir ce désordre à ses desseins, qu'à s'opposer à l'ennemi. Le duc d'Orléans, qui vit que le vicomte de Turenne avec ses troupes pouvoit venir jusqu'au bois de Vincennes enlever M. le Prince, reprit de nouvelles inquiétudes, et les Frondeurs se servirent de cette occasion pour lui conseiller de le faire amener à la Bastille, de sa seule autorité. Il en parla à le Tellier, secrétaire d'état, qui s'y opposa vigoureusement; et après beaucoup de consultations et de mauvaises heures, sur l'inquiétude que cette affaire donna aux uns et aux autres, il fut conclu qu'on les ôteroit du bois de Vincennes, et qu'on les meneroit à Marcoussi, sous bonne garde, au delà de la rivière de Seine et de la Marne, attendant que la reine en ordonnât à sa volonté.

Madame, dans ces occurrences, conseilla Monsieur de mettre le prince de Condé en liberté, et de marier son fils, le jeune duc d'Enghien, à une de ses filles. Il n'approuva point alors cette proposition, quoiqu'elle fût raisonnable à son égard : il n'étoit pas d'humeur à se résoudre si facilement, et il falloit qu'il attendît quelque temps, et que les con-

seils de ses conducteurs le forçassent d'y penser. Les Frondeurs ne lui parloient encore que de se rendre maître des prisonniers, afin d'en disposer à sa fantaisie ; et cependant ils donnoient de douces espérances à ceux de leur parti, et assuroient leurs amis que si une fois le duc d'Orléans les avoit en son pouvoir, il les feroit sortir aussitôt : mais eux n'osoient se confier en leurs promesses, et auroient mieux aimé traiter avec le ministre. Le coadjuteur, surtout, leur étoit odieux, parce qu'il avoit fait connoître dans tous les temps qu'il n'aimoit pas M. le Prince, et qu'il étoit incapable de demeurer dans un état de modération et de sagesse.

Parmi ce trouble universel, il arriva un trompette de l'archiduc, qui paroissoit envoyé par lui au duc d'Orléans, et qui disoit s'adresser à tous les bons Français. Ce prince allemand lui témoignoit désirer la paix, et offroit d'y travailler avec lui, en lui faisant espérer ce bonheur à des conditions raisonnables. Cette nouvelle donna de l'émotion et de la joie aux Parisiens : ils crurent que c'étoit tout de bon que les étrangers étoient de

venus leurs amis, et n'en aperçurent point la tromperie. Le duc d'Orléans, aussi trompé que les autres, et enivré de la gloire qu'il crut recevoir en donnant la paix à la France, répondit à l'archiduc en des termes de grande civilité, et lui dépêcha un gentilhomme pour l'assurer qu'il étoit prêt d'en conférer avec lui. Il envoya aussitôt à la cour pour instruire la reine et le ministre des offres de l'archiduc, et demanda le pouvoir de la traiter avec ce prince. Le ministre connut de quelle importance étoit cette affaire, et d'où venoit cette intrigue. Il crut que madame de Longueville et le vicomte de Turenne avoient fait faire ce pas à l'archiduc, pour le charger de plus en plus de la haine publique, et pour émouvoir Paris contre lui. Il ne fut pas content sans doute du duc d'Orléans, de ce qu'il avoit écouté ces propositions; mais pour ne lui pas donner sujet de se plaindre, et aux Parisiens de crier, il lui envoya les pouvoirs nécessaires pour cela. Le comte d'Avaux s'en mêla : il fut avec le nonce à Soissons pour s'aboucher avec les députés d'Espagne; mais ils ne s'y trouvèrent point.

Il vint ensuite à Paris un certain Gabriel de Toledo qui fut long-temps logé à Issi. Il faisoit espérer de la part de l'archiduc de grandes choses. Le peuple, par ces foibles apparences, aimoit déjà ce prince d'Autriche; et dans les rues on lui donnoit de continuelles bénédictions. Le vicomte de Turenne fit écrire au peuple de Paris, ou bien les créatures du prince écrivirent pour lui tout ce qu'ils désiroient. Ces placards furent affichés dans les carrefours de la ville, où le Mazarin étoit injurié et l'archiduc loué, comme celui qui, pouvant tout détruire, vouloit néanmoins rétablir le repos et la paix dans l'état. Enfin, toutes ces illusions s'évanouirent; et ce qui en resta fut la honte que devoient avoir ceux qui les avoient reçues comme des vérités.

La reine, cependant, étoit occupée aux soins que lui donnoit le siége de Bordeaux. Les propositions de paix, que le duc d'Orléans avoit arrêtées dans le parlement, n'avoient pas été tout-à-fait agréables au ministre; mais il jugea qu'il s'en pouvoit servir pour obliger les Bordelais à ne pas demander du roi plus que ce qu'elles leur accorderoient.

Il voyoit bien que le parlement avoit en cette occasion trop entrepris sur l'autorité du roi, et que le duc d'Orléans, malgré ses bonnes intentions, lui avoit laissé prendre trop d'avantage. Il reçut néanmoins tout ce qui venoit de sa part avec respect, et fit paroître vouloir suivre ses sentiments; mais il se résolut, en faisant attaquer Bordeaux, de se mettre en état de ne prendre conseil que de lui-même.

Le maréchal de la Meilleraie pressa la ville : il donna le commandement de l'attaque du faubourg Saint-Seurin aux marquis de Roquelaure et de Saint-Mégrin. Ces deux braves gens s'engagèrent si avant, que le maréchal de la Meilleraie ayant jugé à propos de changer ses ordres, ils ne purent pas lui obéir. Le combat fut rude des deux côtés. Ceux qui y commandoient y firent des merveilles : de Choupes, Riberpré et Genlis y furent blessés. Du côté des assiégés, les deux généraux, les ducs de Bouillon et de La Rochefoucault, se trouvèrent partout à la défense de leurs gens. Les royalistes attaquèrent toujours vaillamment, et les rebelles se dé-

fendirent de même. Le comte de Palluau fut repoussé en une demi-lune qu'il voulut emporter, et par trois fois le duc de La Rochefoucault la lui fit quitter, assisté des gardes du prince de Condé et des siens; et s'il n'avoit point combattu contre le roi, il auroit mérité beaucoup de louanges de sa valeur.

Pendant que le ministre faisoit la guerre, il pensoit selon sa coutume à la paix : il consentit que le duc de Candale fit venir Gourville à Bourg. Plusieurs grandes matières furent traitées en cette conférence. Gourville, homme hardi sur les propositions, et qui, selon ce qu'il lui convenoit de dire, et ce que la nécessité le forçoit de faire, se servoit également du *oui* comme du *non*, ouvrit au ministre, à ce qu'il m'a dit depuis, et sans dessein de le tromper, toutes les voies possibles pour l'accommodement. Il offrit le mariage du prince de Conti avec mademoiselle de Martinozzi, sa nièce; il lui offrit aussi que, s'il vouloit mettre le prince en liberté, les ducs de Bouillon et de La Rochefoucault se mettroient volontairement en prison pour lui répondre, en leurs propres personnes,

de la fidélité et sincérité de M. le Prince. Il chercha les moyens de pouvoir le satisfaire en toutes choses, et n'oublia rien à lui dire de ce qui auroit dû lui plaire. Le cardinal refusa tous ces accommodements, parce qu'il n'osoit se confier au prince de Condé, dont il avoit été si maltraité, parce qu'il ne crut pas devoir manquer au duc d'Orléans, à qui il avoit promis de ne rien changer sur cet article sans sa participation. Il en fallut donc venir aux propositions de ce prince, telles qu'elles étoient. Les ducs de Bouillon et de La Rochefoucault, qui avoient amusé le peuple de Bordeaux par l'espérance d'un grand secours d'Espagne et d'une armée navale, ne pouvoient plus le tromper; ils furent forcés de consentir à l'accommodement, et à suivre les sentiments de ceux qui étoient effrayés des armées du roi. Le duc d'Orléans envoya tout de nouveau du Coudrai-Montpensier au cardinal, avec deux conseillers du parlement de Paris, pour le convier de donner la paix à cette ville rebelle, et n'oublia rien pour la faire conclure selon les assurances qu'il en avoit déjà données.

Toutes les négociations de part et d'autre ayant eu leur effet, la paix fut accordée aux Bordelais, selon la déclaration donnée au parlement de Paris. L'amnistie générale fut donnée à tous. Il fut permis à madame la Princesse de se retirer dans l'une de ses maisons avec le duc d'Enghien, son fils, en Anjou ou bien à Montrond, le nombre de la garnison ayant été limité par le roi. Les ducs de Bouillon et de La Rochefoucault eurent sûreté d'aller en leurs maisons, et jouissance de leurs biens, avec toutes les douceurs qui accompagnent d'ordinaire une paix; et la déclaration du roi en fut donnée le premier octobre.

Le quatrième du même mois, madame la Princesse partit de Bordeaux avec le duc d'Enghien, son fils, les ducs de Bouillon et de La Rochefoucault, et grand nombre de gens à son service. Elle avoit dessein d'aller à Coutras. Le maréchal de la Meilleraie, l'ayant rencontrée dans sa petite galère, fit approcher son bateau pour la saluer et lui faire la révérence. Elle lui dit qu'elle s'en alloit passer à Bourg, avec intention de tenter les moyens

de voir la reine, pour se jeter à ses pieds; qu'elle croyoit ne se pouvoir mieux adresser qu'à lui pour en obtenir la permission, et qu'elle le prioit de retourner à Bourg. Il accepta cette commission, et alla le dire à la reine, en présence de tout le monde. D'abord elle en parut surprise, et lui répondit qu'elle ne pouvoit pas la recevoir, et qu'elle n'avoit point de maison pour la loger. Le maréchal de la Meilleraie, plein de bonne volonté, lui dit que madame la Princesse étoit résolue de passer la nuit dans sa galère, plutôt que de ne la point voir; mais que si elle l'avoit agréable, sa femme la logeroit chez elle pour cette nuit. La reine, ne pouvant plus s'excuser, y consentit, et un moment après, on vit paroître sur la rivière cette princesse avec toute sa suite. La reine envoya à sa descente pour l'assurer qu'elle seroit la bienvenue; et madame de la Meilleraie y alla aussi pour l'accompagner chez elle. Dans ce même temps, le ministre étoit allé à un rendez-vous qu'il avoit donné au duc de Bouillon. La reine lui dépêcha un courrier pour le faire revenir, et à son retour il trouva le duc de Bouillon chez lui.

Ils furent long-temps ensemble, et ensuite il fut chez la reine, où un moment après se rendit madame la Princesse. Elle fut reçue de la reine en particulier, et le ministre seul fut témoin des larmes qu'elle répandoit. Elle se jeta à genoux devant la reine, tenant le duc d'Enghien, son fils, de la main, et lui fit son compliment avec quelques sanglots ; et un de mes amis, qui m'écrivit ce détail, me manda que la douleur l'avoit embellie. Cette princesse n'avoit pas été jusqu'alors fort considérée dans sa famille. Sa naissance, quoique très-noble, étoit fort au dessous de celle de M. le Prince, et la solidité de son esprit ne réparoit pas ce défaut. Madame de Longueville, dont le mérite éclatoit en tous lieux, ne l'estimoit pas, et le mépris que madame la Princesse, sa belle-mère, avoit pour sa race et pour elle, joint à toutes ces choses, n'avoit pas peu contribué à son anéantissement. Elle avoit néanmoins des qualités assez louables : elle parloit spirituellement quand il lui plaisoit de parler, et, dans cette guerre, elle avoit paru fort zélée à s'acquitter de ses devoirs. Elle n'étoit point laide : elle avoit les

yeux beaux, le teint beau et la taille jolie. Sans se faire toujours admirer de ceux qui la conduisoient, et de ceux qui étoient auprès d'elle, elle a du moins cet avantage d'avoir eu l'honneur de partager les malheurs de M. le Prince; ce qui répare en quelque manière le malheur qu'elle a eu de n'avoir pu personnellement mériter, par de plus éminentes vertus, une réputation plus éclatante et mieux établie.

Après qu'elle eut salué la reine, les ducs de Bouillon et de La Rochefoucault allèrent souper chez le ministre, où il est à croire qu'ils ne parlèrent pas de bagatelles. Ils s'en allèrent ensuite chez eux, lassés sans doute de leur mauvaise fortune; car c'est toujours une chose fâcheuse que de faire la guerre contre son roi et son maître. Quoique cette paix ne fût pas conclue tout à l'avantage du roi, ni faite avec cette hauteur nécessaire au rétablissement de l'autorité royale, il sembloit néanmoins qu'elle étoit commode au ministre et fort utile au service du roi. Par cette même raison, les ennemis de l'état, les Frondeurs peut-être, et surtout ceux qui étoient du

parti des princes, en étoient au désespoir. Le roi et la reine entrèrent dans Bordeaux, et n'y furent pas reçus avec la joie publique qui accompagne pour l'ordinaire les visites de cette nature. La ville donna au roi et à la reine une collation fort mauvaise, et un feu d'artifice de peu de beauté. Mademoiselle, qui avoit suivi la reine en ce voyage, quasi malgré elle, eut un bal; et tout ce qui s'y passa de plus mémorable, c'est que la reine s'y enrhuma de chaud. Ce fut elle-même qui, à son retour, me conta toutes ces particularités, et qui me fit l'honneur de me dire que les mauvaises dispositions des esprits, plutôt que le climat, avoient été cause de son mal : les chagrins qu'elle avoit reçus en ce lieu avoient été extrêmes. La corruption de la révolte avoit imprimé dans les cœurs des grands et des petits de cette province un dégoût de leur véritable devoir, qui força cette princesse d'en avoir beaucoup pour eux.

Le cardinal Mazarin y fut mal reçu : on ne lui fit point les compliments dus, en de telles occasions, à sa qualité de premier ministre ; et la reine le sentit comme un outrage

fait à sa personne. Elle ne tarda que dix jours dans Bordeaux, et cette ville ne méritoit pas d'en être honorée plus long-temps. Sa présence étoit nécessaire à Paris. Elle partit malade de ce rhume qui, au lieu de diminuer, étoit beaucoup augmenté. En arrivant à Poitiers, elle tomba malade tout de bon d'une petite fièvre continue, et au bout de deux jours, son courage qui ne l'abandonnoit jamais dans les grandes occasions, la fit partir diligemment pour avancer son chemin vers Paris. En arrivant à Amboise, elle fut contrainte d'y rester douze jours, parce que sa fièvre et sa maladie augmentèrent beaucoup, et la forcèrent de se faire saigner plusieurs fois. Madame de Brienne, qui eut l'honneur de la suivre seule en l'absence de ses dames, me conta à son retour que, pendant ce voyage, la reine endura de grandes incommodités. Sa maladie ne l'empêchoit pas de se mettre en carrosse depuis le matin jusqu'au soir même de la manière que si elle eût été en parfaite santé. Elle étoit triste, tant parce qu'elle souffroit de sa fièvre, que parce qu'elle n'étoit pas satisfaite de l'état de ses affaires.

Avec tous ces maux, elle ne se plaignoit point: elle voyoit avec patience, dans son carrosse, les jeux du roi et de Monsieur, que la jeunesse et l'enfance convioient à se divertir, sans paroître être incommodée, quoiqu'en effet elle le fût beaucoup. Un jour, que sa première chambre manqua d'arriver, cette grande princesse, avec un accès de fièvre fort violent et la lassitude du voyage, fut contrainte d'attendre quatre heures que son lit fût arrivé dans une méchante hôtellerie, où pour tout meuble on ne trouva qu'une grande chaise de bois. La reine s'y mit, et y demeura sans se plaindre ni murmurer contre ses officiers, disant à madame de Brienne, qui lui tenoit la tête : « Nous sommes toujours trop » à notre aise, nous autres : il est juste que » nous souffrions quelquefois. » Etant arrivée à Fontainebleau, elle convia le duc d'Orléans de la venir voir; mais les Frondeurs voulurent l'en détourner par de mauvaises raisons. Ils souhaitoient de le mettre en mauvaise humeur contre le ministre, sur ce que l'on avoit mandé à ce prince les longues conférences que les ducs de Bouillon et de La

Rochefoucault avoient eues avec lui. Ce prétexte donna un sujet apparent aux Frondeurs de le décrier auprès de ce prince, et de lui faire voir encore davantage combien il lui étoit important de ne pas laisser les princes sous la puissance du ministre. La fidélité, qui l'avoit obligé de fermer les oreilles aux propositions qu'on lui avoit faites à Bordeaux, ne lui servit de rien; et ses ennemis, soit qu'il fît bien, ou qu'il fît mal, de toutes les manières travailloient incessamment à le détruire. Le Tellier me dit alors que, dans le temps que les prisonniers avoient été transportés à Marcoussi, le duc d'Orléans voyant combien ses intérêts l'obligeoient à se conserver la part qu'il devoit avoir à leur liberté ou à leur prison, lui avoit dit : « Je sais bien ce » que je pourrois faire là-dessus; mais je » sais bien aussi qu'après ce premier pas il » m'en faudroit faire d'autres; et cela, je ne » le veux pas. »

Voulant dire qu'il eût fallu s'embarquer, après cette action, à faire la guerre à la reine pour se faire régent.

Le duc d'Orléans alla à Fontainebleau,

après avoir montré publiquement se plaindre du cardinal, et avoir témoigné peu de désir de voir la reine. Le roi, accompagné du ministre, fut au devant de lui. D'abord ce prince ne parut point mal satisfait : il embrassa le cardinal; et, après quelques petites plaintes, qui furent adoucies par les justifications du ministre et le bon traitement de la reine, tout parut raccommodé. Il fut parlé entr'eux de l'affaire qui pressoit le plus, et du lieu où les princes seroient transportés. La reine me fit l'honneur de me dire, aussitôt son retour à Paris, qu'elle avoit parlé au duc d'Orléans du dessein qu'elle avoit eu de les faire conduire au Havre, et qu'il n'avoit point paru s'y opposer, mais qu'il avoit seulement répondu (voilà les mêmes mots) : *mezzo si*, *mezzo no;* moitié oui, moitié non. Sur cela, les ordres furent donnés en diligence au comte d'Harcourt, avec un bon nombre de troupes, pour les y mener; et la reine fut, en cette rencontre, obéie ponctuellement.

Madame de Chevreuse, étant à Fontainebleau, protesta au cardinal des bonnes intentions du coadjuteur, et l'assura qu'il vouloit

être tout-à-fait de ses amis, pourvu qu'il le fît cardinal. Elle lui donna beaucoup d'avis contre ceux qui traitoient les affaires des princes, et parut avoir alors beaucoup de désir de s'unir aux intérêts de la reine. Le garde des sceaux, de Châteauneuf, qui, pendant tout ce voyage, avoit fait la figure d'un bon serviteur du roi, parut aussi vouloir se lier entièrement au ministre, et même on a cru qu'il lui fit conseiller d'arrêter le duc de Beaufort et le coadjuteur, disant, malgré l'extrême liaison qu'il avoit eue avec eux, que ces deux hommes seroient toujours pernicieux au repos de l'état: mais le cardinal n'osa se confier en lui. Il avoit eu d'étranges relations des Frondeurs, par les créatures des princes qui l'en vouloient détacher. Son cœur étoit ulcéré contre eux, et son mécontentement fut cause que madame de Chevreuse ne put porter au coadjuteur que de lointaines espérances du chapeau qu'il désiroit. Le dépit qu'il en eut augmenta sa haine contre le cardinal Mazarin, et fit que le cardinal en eut encore davantage pour lui. Toutes ces choses eurent aussi cet effet, que le garde des sceaux, de Châteauneuf, que le

ministre regardoit comme son ennemi, s'éloigna d'autant plus de l'amitié du ministre, que les bons moments qu'il avait eus pour lui ne lui avoient servi de rien.

Le coadjuteur, en ce même temps, pour ne rien oublier, et peut-être par un équitable repentir du passé, fit encore offrir au cardinal que, s'il avoit peur de lui, il s'en iroit à Rome, et qu'étant satisfait, il ne se mêleroit plus de rien. Mais toutes ces louables et belles apparences ne purent convier le ministre à lui faire du bien, et son malheur voulut aussi qu'il n'osât lui faire du mal, en écoutant les propositions du garde des sceaux, de Châteauneuf, qui, en cette rencontre, parurent sincères. S'il y eut alors en eux quelques favorables moments pour lui, il fut malheureux de ne les pas connoître, et fort excusable : en ayant été jusque-là toujours fort maltraité, il ne les put regarder comme des gens qui pouvoient devenir ses amis. Si le cardinal eût pu espérer alors quelque véritable amitié du prince de Condé, et quelque docilité dans sa conduite, il auroit préféré de se raccommoder avec lui à toutes les autres choses, tant

il étoit las des Frondeurs. Peu avant son retour, il avoit été pendu en effigie dans tous les carrefours de la ville de Paris, avec des vers infâmes; et il avoit fallu que le lieutenant criminel eût enlevé ces potences publiquement. Le cardinal avoit attribué cette hardiesse à ses bons amis les Frondeurs; mais dans le vrai on crut, avec quelque fondement, que ceux du parti des princes y avoient eu plus de part que les autres.

La reine retint le duc d'Orléans auprès d'elle à Fontainebleau tant qu'il lui fut possible, et le laissa partir assez content, un jour seulement avant qu'elle revînt à Paris, qui fut le quinzième de novembre. Elle nous parut fort changée de sa maladie; elle étoit foible et triste. A son arrivée, toute la cour la reçut au Palais-Royal, et toute la Fronde s'y trouva, tant en gros qu'en détail.

Le duc de Beaufort, qui, à ce qu'on m'assura, eut quelque peur d'être arrêté, vint lui rendre ses devoirs. Elle le reçut froidement. Il en usa de même avec le ministre, afin de se rétablir en honneur avec le peuple de Paris, qui avoit crié contre lui *au Mazarin*. Le

coadjuteur vint aussi faire la révérence à leurs majestés, et la reine lui fit de grands reproches de sa conduite.

Environ dans ce même temps arriva la nouvelle de la mort du prince d'Orange, qui avoit l'honneur d'être gendre de la reine d'Angleterre. Sa perte redoubla les chagrins de cette reine affligée : elle pleura en ma présence, et me témoigna en être fort touchée. Il étoit jeune, et déjà grand capitaine, ayant donné à toute l'Europe des marques de sa valeur, de sa capacité et de sa bonne conduite. De là je fus chez la reine, que je trouvai, à ce qu'elle me fit l'honneur de me dire, plus malade et plus abattue qu'à l'ordinaire. La mort de ce prince, qu'elle regretta aussi, lui avoit rempli l'esprit du souvenir de ses propres chagrins, et des malheurs de la reine d'Angleterre; passant à ceux qui la regardoient, je conclus avec elle que notre siècle nous avoit plus fourni de sujets de méditer sur la misère humaine que d'occasions dangereuses de nous perdre par la joie et le divertissement.

La reine, deux jours après son retour, prit médecine pour tâcher de finir sa maladie.

Ce remède l'ayant beaucoup émue, la nuit suivante, elle se trouva plus mal : la fièvre lui reprit violemment, qui lui dura continue avec redoublement. Jusqu'à l'onzième de sa maladie, son mal fut dangereux : il fut cause que beaucoup de personnes eurent de la crainte et de la joie, selon les diverses passions et les divers intérêts de chacun.

Les princes arrivèrent au Havre le vingt-cinquième du mois de novembre 1650, jour de Sainte-Catherine. Ils étoient partis le quinzième, et marchoient à petites journées, à cause des troupes qui les conduisoient. Ils espérèrent toujours qu'on les sauveroit, et M. le Prince tenta de se sauver lui-même dans une hôtellerie; mais de Bar les veilloit de si près, que la chose lui fût impossible. Il se plaignoit de ses soins et de sa sévérité, et avoit une grande haine pour lui. Ce fut pour ce prince une sensible douleur de se voir entre les mains et sous la domination de la duchesse d'Aiguillon, son ennemie, et une grande mortification au duc de Longueville de traverser en cet état les terres de son gouvernement. La duchesse d'Aiguillon, de son

côté, n'en fut pas fâchée; et quand ils y furent, elle dit alors à la marquise de Sablé, son amie, en roulant les yeux au ciel, et paroissant touchée de leur infortune : « Que
» depuis que ces pauvres princes étoient au
» Havre, elle avoit oublié toute la haine
» qu'elle devoit avoir pour eux; qu'il lui sem-
» bloit, depuis cela, qu'ils étoient devenus ses
» enfants; et qu'en vérité, aussitôt que la
» paix générale seroit faite, elle avoit résolu
» dans son ame de les bien servir. » La marquise, attachée aux intérêts des princes, lui répondit qu'elle les remettoit à bien loin, et que des sentiments aussi charitables et aussi chrétiens que les siens devoient avoir une plus prompte exécution. Cette dame, dont l'esprit pénétrant savoit sonder les plis et replis du cœur humain, se moqua avec moi de cette bonté affectée, bien contraire, à ce qu'elle croyoit, aux véritables sentiments de madame d'Aiguillon. Peut-être qu'elle se trompoit : cette dame paroissoit avoir de la piété.

La réputation de M. le Prince imprimoit dans tous les hommes une si particulière vé-

nération pour sa personne, que la chambre où il avoit été à Vincennes fut visitée avec curiosité et avec respect de plusieurs personnes. Mademoiselle de Scudéri, dont les beaux ouvrages ont été célèbres en notre siècle, y alla comme les autres, et voyant des œillets dans des pots, que M. le Prince avoit pris plaisir de cultiver et d'arroser, pour les tenir sur une terrasse où il alloit quelquefois se divertir, elle fit ces vers, qu'elle laissa écrits sur les murailles de la chambre ou de cette terrasse, où avoient été ces fleurs :

En voyant ces œillets qu'un illustre guerrier
Arrosa d'une main qui gagne les batailles,
Souviens-toi qu'Apollon a bâti des murailles,
Et ne t'étonne pas de voir Mars jardinier.

La reine, après le quatorzième jour de sa maladie, se porta un peu mieux, et cet amendement donna le moyen au cardinal de penser à rétablir les affaires du roi, qui étoient en mauvais état sur la frontière. Sans perdre de temps, il partit de Paris, le premier décembre, pour aller à l'armée. Son dessein étoit de retirer Rhétel des mains des ennemis, qui venoient de le prendre, et qui

paroissoient vouloir le fortifier pour y prendre leur quartier d'hiver. Toutes les troupes qui étoient à Bordeaux, ayant rejoint notre armée en Champagne, elle se trouva de près de vingt mille hommes. Le ministre, malgré la saison qui étoit avancée, voulut entreprendre quelque chose qui pût réparer le déshonneur de la campagne, et celui du maréchal du Plessis qui avoit été dans l'impuissance de montrer aux ennemis ce qu'il savoit faire. Les pertes que l'on faisoit alors en Catalogne, dont les Espagnols prenoient les meilleures places, faisoient aussi un mauvais effet contre le cardinal, et donnoient matière de crier à ces sortes de gens qui en font profession, et qui croient que toute la vertu romaine est passée en eux, pourvu qu'ils aient mal parlé de celui qui gouverne.

Beaucoup de raisonnements se firent sur le départ du ministre. Il y en eut qui crurent qu'il n'étoit pas fâché de s'éloigner de la reine pendant sa maladie, parce que, s'il l'eût perdue, il eût été heureux de se trouver hors de Paris, où sa vie en tel cas n'auroit pas été en grande sûreté ; mais cette princesse n'étoit

plus en péril quand il la quitta, et le dessein de ce voyage étoit fait avant même qu'il arrivât de Guienne. On l'avertit en partant que les Frondeurs travailloient puissamment à corrompre tout-à-fait les bonnes intentions du duc d'Orléans, et que ce prince avoit fait de grandes plaintes contre lui de ce qu'il avoit osé envoyer les princes au Havre sans un plein consentement de sa part. Il voyoit que, depuis son retour de Fontainebleau, il paroissoit refroidi avec la reine, et qu'ils étoient embarrassés quand ils étoient ensemble, et particulièrement quand lui-même y étoit. On l'avertit aussi que le parlement feroit du bruit en faveur des princes, et que l'intrigue de leurs serviteurs augmentoit à leur avantage. Toutes ces choses ne l'étonnèrent point : il crut qu'il falloit travailler à ce qui paroissoit le plus important et de plus grande réputation pour lui, et laisser au temps à démêler le reste.

La reine me fit l'honneur de me dire, quelques jours après qu'il fut parti, qu'en la quittant, il lui avoit dit qu'il la laissoit sans crainte, quoique beaucoup de gens l'eussent

averti qu'il devoit appréhender qu'en son absence on ne lui rendît de mauvais offices auprès d'elle ; et qu'elle lui avoit répondu qu'elle étoit bien aise que cette occasion se présentât pour lui témoigner la sûreté qu'il devoit avoir en sa bonne volonté.

Selon ce qu'on avoit prédit au cardinal, aussitôt qu'il fut parti, le parlement s'assembla, et madame la Princesse, femme du prince de Condé, car madame la Princesse, sa mère, étoit alors fort malade, présenta une requête par laquelle elle se plaignoit du cardinal Mazarin, qui avoit envoyé M. le Prince, son mari, dans un lieu dont ses plus grands ennemis étoient les maîtres, et dont ils pourroient, quand il leur plairoit, l'envoyer dans les pays étrangers; que cela étant, elle supplioit la cour d'avoir égard à sa requête, et d'ordonner que les princes, selon les lois de l'état, et nommément selon la déclaration dernière du mois d'octobre, fussent amenés au Louvre, et gardés par un gentilhomme officier de la maison du roi.

Cette requête fut présentée par Deslandes-Payen, conseiller au parlement, fort zélé

pour les princes. Elle fut reçue de la compagnie avec applaudissement, et donnée aux gens du roi, pour y donner leurs conclusions, qui furent que la requête seroit présentée à la reine, et qu'elle seroit suppliée d'y avoir égard.

Ce même jour arriva la nouvelle de la mort de madame la Princesse la mère, qui fut regrettée d'une infinité de personnes; et l'on ne manqua pas de dire que le chagrin et la douleur lui avoient ôté la vie. Cette princesse étoit dans un âge qui pouvoit encore lui faire espérer une longue suite d'années : elle paroissoit saine, elle avoit encore de la beauté, et l'on peut croire en effet que l'amertume de sa disgrâce contribua beaucoup à sa fin. Elle étoit, comme je crois l'avoir déjà dit lorsque j'ai parlé d'elle, un peu trop fière, haïssant trop ses ennemis, et ne pouvant leur pardonner. Dieu voulut sans doute l'humilier avant sa mort pour la prévenir de ses grâces, et la faire mourir plus chrétiennement. Sans ce secours, selon son tempérament, elle auroit senti avec de grandes impatiences la peine de se voir exilée, ses enfants en prison, et ses ennemis triompher d'elle; mais Dieu

chargea ses sentiments en de très-vertueuses dispositions : elle parut accepter volontiers toutes ses peines, afin de participer par cette croix à celle de notre Seigneur. Elle fit une confession générale à l'archevêque de Sens, qui étoit de ses amis, et qui, par des motifs moins solides, s'étoit accoutumé pendant son bonheur de la visiter souvent. C'étoit un homme qui, dans ce temps-là, étoit plein d'esprit du monde ; il avoit beaucoup de lumières et de hauteur dans l'ame ; sa réputation étoit nette du côté des femmes. Il soutenoit dignement la grandeur et la puissance de l'Eglise ; et, dans les assemblées du clergé, il a su plusieurs fois porter ses intérêts avec gloire : mais il n'étoit pas égal dans sa conduite ; il aimoit trop la cour et l'intrigue, et peut-être que sa vanité, plutôt que sa vertu, le faisoit souvent agir vertueusement. En cette occasion, son caractère lui attira le respect de cette princesse ; et les sentiments de sa piété, à ce qu'il m'a dit depuis, lui en donnèrent à lui-même. Madame la Princesse ordonna à l'abbé de Roquette d'aller trouver la reine de sa part, pour l'assurer qu'elle mouroit sa très-

humble servante, quoiqu'elle mourût des déplaisirs qu'elle avoit eus de la persécution faite à elle et à ses enfants. Elle lui manda qu'elle la conjuroit, par le sang de Jésus-Christ, de faire quelque réflexion sur sa mort, et de se souvenir que personne n'étoit exempt des coups de la fortune. Enfin, cette princesse finit sa vie dans les maux, et les souffrit avec patience. Il est à croire que Dieu l'en a récompensée et lui a fait miséricorde.

La reine étoit alors malade. La destinée de madame la Princesse lui fit pitié : elle reçut son compliment avec ce respect qu'une chrétienne devoit avoir pour une personne qui, en mourant, lui parloit au nom de leur maître à toutes deux; mais elle étoit si occupée de ses propres misères, et si abattue de sa maladie, qu'elle ne pensoit qu'à se plaindre elle-même. J'avois l'honneur d'être seule auprès d'elle, à la ruelle de son lit, quand cet abbé lui vint faire ce triste compliment. Elle y répondit peu de choses; mais selon le chagrin que je vis dans ses yeux, je suis persuadée qu'elle pensa beaucoup, et que ses réflexions furent grandes.

Madame et Mademoiselle ne furent pas fort affligées de cette mort; mais elle fit cesser leur haine. Madame étoit conseillée par le duc de Lorraine, son frère, que madame de Longueville avoit gagné, par les intelligences qu'elle avoit eues avec les Espagnols; et Madame, ne voyant plus madame la Princesse, dont la hauteur lui faisoit de la peine, elle se trouva toute disposée d'entrer plus fortement dans les intérêts du prince de Condé. Elle redoubla ses conseils envers le duc d'Orléans, son mari, et Mademoiselle fut de ce même sentiment; mais alors leur crédit à toutes deux étoit médiocre à l'égard du prince.

Je ne veux pas finir de parler de la mort de madame la Princesse sans remarquer une chose que madame de Brienne me dit alors de cette princesse, qui est digne de mémoire. Quand cette dame fut de retour du voyage de Bordeaux, où, comme je l'ai dit, elle avoit suivi la reine et servi fidèlement, elle s'en alla voir madame la Princesse, de qui elle avoit l'honneur d'être parente, et qui l'avoit toujours particulièrement aimée. Elle la trouva déjà fort malade; et quand elle fut dans les

agonies de la mort, elle se tourna de son côté, et lui dit, en lui tendant la main : « Ma chère » amie, mandez à cette pauvre misérable qui » est à Stenai, voulant parler de madame » de Longueville, sa fille, l'état où vous me » voyez, et qu'elle apprenne à mourir. » Ces belles paroles ont eu leur effet : madame de Longueville, peu après détrompée par ses propres infortunes de la fausseté des grandeurs de la terre, a fait voir à toute l'Europe, par la sévérité d'une rude pénitence, qu'elle a voulu préférer une vie austère et une bonne mort à une vie délicieuse et mondaine. C'est une grande occupation que d'apprendre à mourir : c'est notre plus importante affaire ; *car les choses visibles sont pour un temps, mais les invisibles sont éternelles* [1].

Madame la Princesse avoit été fortement occupée de l'amour d'elle-même et des créatures. Je lui ai ouï dire, un jour qu'elle railloit avec la reine sur ses aventures passées, parlant du cardinal Pamphile, devenu pape, qu'elle avoit regret de ce que le cardinal Bentivoglio, son ancien ami, qui vivoit encore

[1] Saint Paul.

lors de cette élection, n'avoit point été élu en sa place, « afin, lui dit-elle, de se pouvoir » vanter d'avoir eu des amants de toutes con- » ditions ; des papes, des rois, des cardinaux, » des princes, des ducs, des maréchaux de » France, et même des gentilshommes. » Quand elle devint veuve, comme elle n'avoit pas eu beaucoup d'amitié pour M. le Prince, son mari, on admira son bonheur, ses richesses et sa puissance ; mais depuis ce moment elle fut accablée de mille maux, et ce fut le temps de ses plus grands déplaisirs. Ses enfants, qui étoient le sensible de son cœur, lui causèrent de grands chagrins, et ensuite leur disgrâce la fit mourir. Les choses de ce monde sont presque toutes de cette nature : nous y vivons dans une éternelle tromperie ; nous désirons pour l'ordinaire ce que nous n'avons point, et quand ces biens nous arrivent, c'est quasi toujours pour notre malheur, ou bien dans un temps qu'il les faut quitter malgré nous.

Madame la Princesse n'étant plus, il falloit que madame la Princesse, sa belle-fille, fût celle sous le nom de qui on travaillât à la li-

berté des princes. Le jour pris pour délibérer sur la requête qu'elle avoit déjà présentée, les chambres s'assemblèrent. Le premier président, pour ne pas paroître porter les intérêts des princes avec trop de chaleur, fit difficulté sur cette requête, à cause que madame la Princesse n'étoit pas autorisée ; mais tout à propos on heurta à la porte de la grand'chambre, et il se trouva que c'étoit un gentilhomme, de la part des princes, qui apportoit une lettre signée des trois prisonniers, qui paroissoit écrite dans leur marche, et qui, apparemment, étoit contrefaite. Le premier président dit qu'il étoit difficile qu'ils (parlant des princes) pussent écrire, et comme se moquant de tous, dit : « Pas impossible pourtant, » mais difficile. » Et pour tourmenter le coadjuteur et le duc de Beaufort, il ajouta en leur présence : « Ce n'est pas que nous n'ayons » vu, pendant la guerre, des lettres de la part » de l'archiduc venir tout à propos comme » celle-là, écrites sans doute dans la rue » Saint-Denis. » Sur ces petits démêlés, il se fit un grand bruit dans la grand'chambre, que le premier président blâma infiniment,

disant qu'il n'y avoit plus d'ordre dans le parlement; que tous vouloient parler tous à la fois ; et pour faire remarquer en passant leur autorité, leur dit : « Qu'ils avoient tort de » parler avec tant de désordre, vu que, par » la grâce de Dieu, ils étoient en pouvoir de » dire leurs avis sur les plus grandes affaires » de l'état. » Enfin, on délibéra si on donneroit séance au gentilhomme ; mais on reçut encore une autre requête de la part de mademoiselle de Longueville, qui demandoit, pour le duc de Longueville, son père, la même grâce que madame la Princesse pour M. le Prince, son mari, et le prince de Conti, son beau-frère. Le temps ayant été consommé à toutes ces procédures et à faire des questions au gentilhomme, il fut arrêté, par les gens du roi, que, vu l'incertitude de savoir s'il étoit de la part des princes ou non, il n'entreroit point : vu aussi qu'il dit qu'il n'étoit pas envoyé par eux, mais qu'un garde, gagné par les princes, lui avoit apporté cette lettre pour la présenter à la cour. La délibération sur la requête et sur la lettre fut donc remise au lendemain neuvième de décembre 1650.

La reine, quoique malade, tint conseil ce même jour, le 8 décembre, dans la ruelle de son lit, où assistèrent le garde des sceaux, le maréchal de Villeroi, Servien et le Tellier. Il y fut résolu qu'elle enverroit quérir les gens du roi ; ce qu'elle fit : et quand ils furent arrivés, elle leur demanda ce que c'étoit qu'une lettre qui leur avoit été présentée, et s'informa de tout ce qui s'étoit passé dans leur compagnie.

Le lendemain, 9 décembre, comme les chambres s'assembloient, elle envoya une lettre de cachet, par laquelle elle mandoit les gens du roi. Elle leur dit de demander au parlement, de sa part, quelque temps pour penser à ses affaires ; qu'elle ne trouvoit point mauvais qu'ils délibérassent sur cette requête de madame la Princesse ; mais que comme le roi, son fils, y avoit un assez grand intérêt, qu'elle demandoit huit jours pour voir de quelle manière elle devoit agir en cette rencontre, sa maladie l'empêchant entièrement de s'appliquer à de telles affaires. Cette députation des gens du roi vers la reine occupa le jour tout entier.

Le samedi, 10 décembre, les gens du roi firent leur rapport aux chambres assemblées, sur ce que la reine leur demandoit. On délibéra, et le parlement, par une libéralité admirable, donna à la reine quatre jours, au lieu de huit qu'elle avoit désirés, et la traitant en cela plus durement que la moindre personne de son royaume.

La reine commença dès-lors à se mieux porter, et Vautier, médecin du roi, soutint contre les autres qu'elle avoit jeté un abcès qu'elle avoit dans le mésentère ; ce qui étonna toute la cour, vu le péril où elle avoit été. Malgré cet amendement, la fièvre ne la quitta pas encore tout-à-fait.

Le quatorzième, on voulut délibérer au parlement sur les affaires présentes. Le temps se passa en disputes entre les Frondeurs et les partisans des princes, et à crier contre le cardinal Mazarin. Ils vomirent contre lui mille injures : quasi tous le traitèrent de perturbateur du repos public, et conclurent enfin qu'il falloit supplier le duc d'Orléans de se trouver à leurs délibérations. Ainsi la chose fut remise à une autre fois.

20.

Quoique le cardinal eût trop négligé d'acquérir des créatures dans cette compagnie, et que la reine ne prît nul soin d'en avoir par elle-même, elle en avoit néanmoins quelque petit nombre qui servoient le roi, afin seulement d'éluder les grands coups et de gagner du temps. La différence des intérêts et des cabales étoit grande; elle causoit beaucoup de confusion, et ces disputes faisoient que leurs délibérations n'alloient pas souvent à la conclusion des affaires qu'ils entreprenoient. Chaque parti n'avoit pas assez de pouvoir pour faire réussir ce qu'il vouloit; mais ils n'en avoient que trop, tous en général et en particulier, pour brouiller et pour mettre le désordre dans l'état et dans la cour. Les princes en profitèrent; car les Frondeurs étant tout-à-fait dégoûtés du cardinal, et trouvant qu'ils étoient trop foibles pour surmonter ce parti, qui chaque jour augmentoit de forces, ils résolurent de se réunir ensemble pour voir s'ils n'y trouveroient pas mieux leur compte.

Le quinzième décembre, messieurs du parlement députèrent vers le duc d'Orléans

pour le prier d'assister à leurs délibérations, et cependant résolurent de demeurer incessamment assemblés. Le duc d'Orléans, qui, sur le chapitre du prince de Condé, étoit presque encore du même sentiment que la reine, pour empêcher que la requête de madame la Princesse ne fût trop favorablement reçue, leur déclara hautement qu'il ne pouvoit pas se résoudre d'y aller, s'il n'étoit pas reçu d'une autre manière qu'il ne l'avoit été les jours précédents; que chaque particulier y étoit le maître, et que le désordre étoit tel, que lui-même n'y étoit pas écouté; que tout ce qu'ils faisoient alors ne feroit point sortir les princes; qu'il ne conseilloit pas à la reine de le faire; qu'elle les avoit fait conduire au Havre par de bonnes raisons, et que c'étoit lui-même qui lui avoit conseillé de le faire. Il le disoit ainsi pour faire finir la rumeur du parlement, qui se faisoit en faveur des princes; et néanmoins il avoit souvent dit sur ce chapitre qu'il se plaignoit de la reine, de ce qu'elle les avoit envoyés en ce lieu sans lui en avoir parlé positivement.

Ce même jour arriva la nouvelle d'une dé-

faite des ennemis, par milord d'Igbi, Anglais qui commandoit alors dans nos troupes, et j'en vis apporter à la reine une enseigne, ce qu'elle estima beaucoup davantage que le plus beau diamant du monde. Elle en reçut aussitôt après une autre infiniment plus considérable. Un courrier arriva de la part du ministre, qui lui apprit la prise de Rhétel, qui avoit été emportée par l'armée du roi, en deux ou trois jours, sans y faire de circonvallation. Le cardinal pouvoit partager avec le maréchal du Plessis une grande portion de la gloire qui en étoit due à ce général, par les soins qu'il avoit pris de mettre l'armée en état de faire de telles conquêtes. Voilà cet homme condamné par un arrêt du parlement, et pendu en effigie, qui, malgré la haine publique, subsiste dans la grandeur : il ajoute à sa qualité de ministre celle de conquérant à la tête de vingt mille hommes, et prend les places, sans paroître se soucier de toutes les injures de ses ennemis. Se voyant haï des grands du royaume et des peuples, il tâchoit de se conserver l'amitié des soldats : sa maxime étoit d'aller à l'armée le plus souvent

qu'il pouvoit, et d'y porter toujours de l'argent; et il prenoit soin de régaler les soldats sur toutes leurs petites nécessités : cette année, il leur avoit porté des juste-au-corps pour les garantir du froid qui étoit déjà grand. Il tenoit trois ou quatre tables, où il recevoit les officiers, afin de les acquérir à lui par cette bonne chère, se montrant d'ailleurs plus doux et plus traitable que quand il étoit dans le cabinet de la reine, où pour l'ordinaire il étoit inaccessible à tous. La reine reçut cette nouvelle avec beaucoup de joie : elle l'accompagna de la modération qui doit paroître dans les occasions de cette nature, et souhaita que dans ce même instant que Rhétel pris, on pût aller au maréchal de Turenne, le battre et le défaire ; ce qui fut une espèce de prophétie; car à l'heure même qu'elle faisoit ce souhait, l'armée du roi étoit aux mains avec celle des ennemis, où commandoit le maréchal de Turenne.

Ce général rebelle, et don Estevan de Gamarre, incontinent après la prise de Rhétel, avec près de huit mille chevaux, et plus de

quatre mille hommes de pied, n'étant pas encore avertis de la victoire des nôtres, continuèrent leur marche vers cette ville, qu'ils avoient intention de secourir, et ils l'avoient promis aux assiégés. Lorsque les nouvelles de leur approche furent sues dans l'armée du roi, le conseil de guerre s'assembla, et le ministre y fit résoudre de donner bataille.

Le général et les autres officiers de guerre ayant approuvé cette résolution, la plus grande partie de l'armée, qui se trouvoit au meilleur état de combattre, fut commandée pour cet effet. Sept mille fantassins et cinq mille chevaux marchèrent avec toute la diligence possible pour aller au devant de l'armée espagnole. Les nôtres, n'ayant pour toute artillerie que deux pièces de campagne, n'eurent pas plutôt fait quatre lieues, qu'ils eurent avis par leurs coureurs que le maréchal de Turenne paroissoit au delà d'une ravine qui pouvoit être à trois quarts de lieue d'eux, et que, sur l'avis qu'il avoit eu de notre marche, il avoit fait faire halte aux Espagnols pour délibérer s'ils feroient leur re-

traite, ou s'ils viendroient affronter notre armée. Il passa à poursuivre leur marche, si bien qu'après avoir fait deux ou trois mille pas le long d'une ravine, qui empêchoit que ces deux armées ne se vissent, elles descendirent presque en même temps dans une plaine, où le combat se donna tel qu'on le peut imaginer entre deux armées, toutes deux commandées par de bons chefs, munis de vaillants officiers et de bons soldats accoutumés à se bien battre. Le maréchal du Plessis, qui fut vu des premiers et en tous lieux l'épée à la main, commandant ses troupes, et combattant les ennemis, emporta la victoire sur le maréchal de Turenne, qui, pour n'être pas si heureux que lui, n'en eut pas moins de réputation.

La reine fut ravie de voir que ses souhaits avoient été accomplis. Il lui sembla que Dieu, par cette défaite, vouloit confondre la malice de ses persécuteurs, honorant par un si favorable succès celui qu'ils avoient tort de mépriser, et qu'ils haïssoient tant sans savoir pourquoi. A cette nouvelle, je m'approchai de la

reine, qui étoit au lit, pour lui témoigner la part que je prenois à son contentement. Je la trouvai toute pénétrée de reconnoissance envers le ciel; et après avoir adoré la Providence divine, en me donnant sa main dans la mienne, elle me fit l'honneur de me dire : « Prions Dieu, et ne nous amusons point à » autre chose qu'à le remercier de toutes ses » bontés; c'est lui qui m'assiste. » Le plaisir que le maréchal du Plessis reçut de sa victoire fut balancé par la perte de son fils, le comte du Plessis, l'aîné de sa maison, et honnête homme. Il en avoit déjà perdu un autre en pareille occasion, en gagnant une autre bataille devant Crémone; et cette seconde perte lui ayant renouvelé la douleur de la première, il en fut doublement affligé. Ce même maréchal m'a néanmoins avoué depuis, en me parlant de la mort de ses deux fils, que la joie de gagner une bataille est si sensible, qu'elle enlève l'ame d'un homme au dessus de tout ce qui la peut toucher dans le monde, me faisant entendre que ce qui regarde notre honneur et notre gloire nous paroît plus

propre, et nous est plus cher que nos enfants, que nous ne saurions aimer que comme d'autres nous-mêmes, au lieu que nous aimons bien moins nous-mêmes que notre honneur, pour lequel nous nous sacrifions tous les jours.

FIN DU TOME SEPTIÈME.